

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

CONSEIL MILITAIRE DE TRANSITION

PRÉSIDENTE DU CONSEIL

PRIMATURE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT
ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE



EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE 2021



Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES GRAPHIQUES	5
LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES	7
DECLARATION LIMINAIRE	9
EN ADOPTANT EN SEPTEMBRE 2015 LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030, LE TCHAD S'EST ENGAGÉ DANS UNE APPROCHE HOLISTIQUE DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRANT LES TROIS DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.	9
INTRODUCTION	1
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'AGENDA 2030	1
SITUATION GÉOGRAPHIQUE	1
SITUATION DÉMOGRAPHIQUE	2
SITUATION SOCIALE	2
SITUATION POLITIQUE	3
SITUATION ÉCONOMIQUE	3
SITUATION ENVIRONNEMENTALE	4
SITUATION SÉCURITAIRE	5
MÉTHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PRÉPARATION DE L'ENV	5
PROCESSUS DE L'EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE	5
POLITIQUE ET ENVIRONNEMENT FACILITATEUR	6
MÉCANISME INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE, DE COORDINATION ET DE SUIVI – ÉVALUATION DES ODD	9
QUESTIONS D'ORDRE STRUCTUREL	9
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	10
FINANCEMENT ET PARTENARIAT	10
PISTES DE FINANCEMENT DES ODD À EXPLORER AU TCHAD	11
DONNÉES STATISTIQUES ET SUIVI – ÉVALUATION	11
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	12
PROGRES REALISES SUR LES OBJECTIFS, LES CIBLES ET ENJEUX	15
ELIMINER LA PAUVRETE SOUS TOUTES SES FORMESPARTOUT DANS LE MONDE	17
ERADIQUER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE	21
PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE DE TOUS À TOUT AGE	25
ASSURER À TOUS UNE EDUCATION EQUITABLE, INCLUSIVE ET DE QUALITE ET DES POSSIBILITES D'AP- PRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE	32
PARVENIR A L'EGALITE DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES	36
GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES A UN COUT ABORDABLE	41
PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGEE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRO- DUCTIF ET UN TRAVAIL DECENT POUR TOUS	43
GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT GÉRÉS DE FAÇON DURABLE	58
ETABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES	61
PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS	64
PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSSERTIFICATION, ENRAYER ET IN- VERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES TERRES ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ	67

PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET INCLUSIVES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES À TOUS	71
RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER	77
RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER	77
CONCLUSION ET ETAPES SUIVANTES	82
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	83
ANNEXES	85

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Evolution de l'incidence de pauvreté au Tchad entre 2011 et 2018.....	27
Graphique 2: Evolution des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels	19
Graphique 3: Proportion de la population ayant accès à l'électricité (en %).....	48
Graphique 4: Evolution du PIB réel, du PIB pétrolier et du PIB non pétrolier.....	52
Graphique 5: Structure de la Valeur ajoutée sectorielle.....	52
Graphique 6: Evolution du taux de chômage au Tchad	53
Graphique 7: Proportion d'enfants âgés de 5 à 17 ans ayant participé à une activité économique ou à une tâche ménagère par sexe et par milieu de résidence.....	54
Graphique 8: Evolution de la valeur ajoutée manufacturière en proportion du PIB réel.....	56
Graphique 9: Emission de CO2 par unité de valeur ajoutée	57
Graphique 10: Taux de croissance du revenu par habitant (%) entre 2010 et 2021	59
Graphique 11: Evolution du revenu National Brut (en million de USD) entre 2010 et 2021	60
Graphique 12: Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau (en %).....	68
Graphique 13: Niveaux de consommation matérielle globale et par habitant.....	70
Graphique 14: Variation de la surface forestière en proportion de la surface terrestre (%)	77
Graphique 15: Evolution de proportion de sites importants la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces.....	77
Graphique 16: Evolution des abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion	91

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Cibles de l'ODD 1 et indicateurs	16
Tableau 2: Cibles de l'ODD 3 et indicateurs	21
Tableau 3: Cibles de l'ODD 3 et Indicateurs	25
Tableau 4: Ratios de planification familiale et de natalité	29
Tableau 5: Cibles de l'ODD 4 et indicateurs	33
Tableau 6: Indices de parité filles/garçons en 2014 et 2019	36
Tableau 7: Cibles priorisées de l'ODD 5 et indicateurs	40
Tableau 8: Evolution du taux d'urbanisation au niveau national	62
Tableau 9: Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité (en %) ..	66
Tableau 10: Répartition (en %) de la population par toilettes améliorées selon le milieu de résidence	67
Tableau 11: Répartition de ménages et de la population selon l'utilisation des toilettes améliorées (%)	67
Tableau 12: Nombre des juridictions et magistrats au Tchad	82
Tableau 13: Situation de la participation des femmes dans les postes de responsabilités au sein des structures publiques	85
Tableau 14: Nombre de femmes par qualification dans les corps de l'armée tchadienne	85

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES

ANATS :	Agence Nationale des Titres Sécurisés	LDCF :	Least Developed Countries Fund (Fonds des pays les moins avancés)
ANLA :	Agence Nationale de Lutte Antiacridienne	MAAN :	Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National
CASAGC :	Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et la Gestion des Crises	MEEP :	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche
CDN :	Contribution Déterminée au niveau National	MEPDCI :	Ministère de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale
CEMAC :	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale	NNI :	Numéro National d'Identification
CLAS :	Comités Locaux d'Action et de Suivi	ODD :	Objectifs de Développement Durable
CMT :	Conseil Militaire de Transition	PANA :	Plan d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques
CPDN :	Contribution Prévues Déterminées au Niveau National	PARCE :	Renforcement des Capacités du Secteur de l'Environnement
CSU :	Couverture Sanitaire Universelle	PIB :	Produit Intérieur Brut
ECOSOC :	Conseil Economique et Social des Nations Unies	PND :	Plan National de Développement
EIE :	Etude d'Impact Environnement	PNDE :	Plan National de Développement de l'Élevage
ENV :	Rapport National d'Examen Volontaire sur la mise en œuvre des ODD	PNE :	Politique Nationale de l'Environnement
FDE :	Fonds de Développement de l'Energie électrique	POP :	Polluants Organiques Persistants
FNDS :	Fonds National de Développement de la Statistique	PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
FPHN:	Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable	RIA:	Rapid Integrated Assessment
GCF :	Green Climate Fund (Fonds Vert pour le Climat)	RRC :	Réduction des Risques de Catastrophes
GEF :	Global Environment Facility (Facilité mondiale pour l'environnement)	RSI :	Règlement Sanitaire International
GES :	Gaz à Effet de Serre	SISAAP :	Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et l'Alerte Précoce
GTI :	Global Terrorism Index	SNCC :	Stratégie Nationale pour la lutte contre le Changement Climatique
HAMA :	Haute Autorité des Médias Audiovisuels	SPANB :	Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité
HCDH :	Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme	SSN :	Système Statistique National
IIG :	Indice d'Inégalité de Genre	SWEDD :	Projet Autonomisation des Femmes et Dividende Démocratique
INSEED :	Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques	UTCATF :	Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie
IPM :	Indice de Pauvreté Multidimensionnelle	VBG :	Violences Basées sur le Genre
ITIE :	Initiative pour la Transparence des Inductrices Extractives	OSC :	Organisations de la Société Civile
		PPP :	Partenariat Public Privé

DÉCLARATION LIMINAIRE

En adoptant en septembre 2015 le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030, le Tchad s'est engagé dans une approche holistique de développement intégrant les trois dimensions du développement durable.

Conscient des enjeux du développement durable et soucieux d'assurer le bien-être de sa population, le gouvernement tchadien a élaboré en 2017 la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » déclinée en trois plans nationaux de développement dont le PND 2017 – 2021 en cours d'exécution. Cette vision cadre parfaitement avec l'Agenda 2030 et constitue pour le pays une référence et un outil opérationnel pour la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Aussi le Forum Politique de Haut Niveau sur le développement durable 2021 nous offre – t – il l'opportunité de partager avec les autres nations, les enjeux et les défis du développement durable.

Cet exercice offre l'occasion à toutes les parties prenantes nationales, notamment le parlement, les ministères sectoriels, les organisations de la société civile, le secteur privé, les institutions universitaires et de recherche scientifique, l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers pour faire l'état des lieux de la mise en œuvre des ODD, de discuter des enjeux de développement ainsi que des questions d'évaluation.

Cependant, trois ans après l'adoption de l'Agenda 2030, le Tchad dans son ENV de 2019, a fait la situation de référence des cibles et indicateurs et identifié les problèmes de développement. En s'engageant pour la seconde fois en 2021, dans un contexte d'insécurité et de la pandémie de COVID – 19, il a jugé utile de mettre en exergue les efforts déployés par le gouvernement après 2019. A titre illustratif, en matière de santé et du bien-être, le gouvernement a fait des efforts en améliorant les infrastructures hospitalières, en formant des médecins et de sages-femmes. Cela a contribué à l'amélioration de l'accès à la santé de la population (47,2% des femmes en 2019 ont été assisté par un personnel qualifié contre 24,3% en 2015).

On constate aussi une baisse en termes de taux fécondité des adolescentes qui est passé de 179 à 138 ‰ entre 2015 et 2019. Par ailleurs, les questions de développement restent entières et interpellent le gouvernement et ses partenaires.

Aussi, faut – il déplorer la persistance de la pauvreté avec un accès limité aux services sociaux de base.

En outre, la conjoncture économique actuelle peu reluisante doublée de la pandémie à COVID – 19 limite fortement les marges de manœuvre du Tchad et ses partenaires en matière de développement.

En dépit des contraintes susmentionnées, le gouvernement reste déterminé à poursuivre les efforts pour la mise en œuvre des ODD. Dans cette optique, quelques actions sont mises en œuvre dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des infrastructures pour accélérer l'atteinte de certaines cibles des ODD à l'horizon 2030. Pour illustrer ce propos, on peut relever que dans le cadre de la décennie d'action lancée lors du dernier Sommet sur les ODD en septembre 2019 qui a souligné la nécessité d'une action concertée et accélérée de toutes les parties prenantes à tous les niveaux pour réaliser le programme 2030, le Gouvernement est à pied d'œuvre pour la réalisation des projets intégrateurs de la fibre optique et de l'électricité, du chemin de fer Tchad-Cameroun et Tchad-Soudan en vue de sortir le pays de son enclavement.

Enfin, pour améliorer le financement des ODD, le Tchad a engagé la réforme des finances publiques pour optimiser les recettes publiques ainsi que celle de l'appareil statistique pour disposer des données de qualité et à jour.

C'est ici le lieu d'adresser nos sincères reconnaissances au Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC) qui a bien voulu retenir pour la seconde fois parmi tant de pays, la candidature du Tchad pour la présentation de sa revue sur les ODD au FPHN de juillet 2021.

Je ne saurais terminer mon intervention sans adresser mes sincères remerciements aux Agences du Système des Nations Unies, plus particulièrement au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour son apport technique et financier. Par la même occasion, le gouvernement remercie l'ensemble des partenaires qui ont contribué à l'élaboration du présent ENV.

Le Ministre de l'Économie de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale

Dr Issa DOUBRAGNE

MESSAGES CLÉS DE L'EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE

Après avoir présenté en 2019 sa première revue sur les ODD au FPHN sur le développement durable, le Tchad renoue en 2021 avec cet exercice.

En effet, l'Agenda 2030 constitue pour le Tchad une opportunité pour les politiques publiques du développement durable et inclusif. En s'engageant pour le deuxième ENV, les Hautes autorités du pays ont démontré leur volonté de réaliser avec toutes les parties prenantes les 16 ODD contextualisés pour respecter le principe de « ne laisser personne de côté » afin de bâtir un monde juste et une paix durable. L'évaluation de la mise en œuvre des ODD montre que les résultats atteints restent mitigés, du fait que le Tchad fait face à de multiples défis malgré les efforts déployés dans les domaines économique, social et sécuritaire.

En outre, la crise économique liée à la baisse du prix du pétrole brut, à l'instabilité politique et à la pandémie de COVID-19 ont influencé par leurs effets négatifs sur l'ensemble de l'économie, les efforts du gouvernement, et par conséquent exposé une grande partie de la population à la pauvreté et à la vulnérabilité.

L'ENV 2021 a été préparé selon une approche participative impliquant l'ensemble des parties prenantes de la mise en œuvre des ODD. Il a été bâti sur le rapport de suivi conjoint des agendas africain et mondial du développement durable élaboré par le Tchad en 2020.

Le présent ENV permet d'approfondir la réflexion sur les défis de développement durable, d'analyser les progrès et surtout d'identifier les opportunités et actions d'accélération des ODD au Tchad.

Malgré la conjoncture économique liée à la baisse des ressources de l'Etat et à la lutte contre l'extrémisme violent, le Tchad a fait des progrès dans la mise en œuvre des ODD. Le taux de pauvreté est passé de 46,7% en 2011 à 42,3% en 2019 ; le taux d'accès à l'eau potable est passé de 56,1% en 2014 à 61,8% en 2019 ; la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié est passée de 24,3% en 2015 à 34,5% en 2019 ; l'amélioration

du taux de maintien des filles à l'école et l'amélioration du taux d'alphabétisation des adultes qui est passé de 28,8% à 41,5% entre 2011 et 2019.

Cependant, on note un accès limité à l'électricité (8,4% de la population) et seulement 1,6% de la population est couvert par le socle de protection sociale. De plus, il persiste une faible conjoncture économique caractérisée par une nouvelle récession en 2020 suite à la survenue de la pandémie de COVID-19, après celle des années 2016 et 2017 liées à la chute du prix du pétrole brut.

En exécutant la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons », déclinée en trois plans nationaux de développement, le Tchad compte mettre en œuvre de manière intégrale et indivisible les ODD, pour réduire considérablement le niveau de pauvreté et d'inégalités, et promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles. Le plan d'action de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (2018-2021) devrait permettre de renforcer les capacités opérationnelles des services en charge de la planification et de la statistique pour améliorer la fréquence de collecte et de diffusion de données.

L'approche inclusive intégrant toutes les parties prenantes, les partenaires techniques et financiers et surtout l'implication du parlement et de l'institution supérieure de contrôle public dans le processus de revue des ODD est un acquis qu'il convient de capitaliser. Il en est de même pour le suivi conjoint des agendas 2063 et 2030 initié par le Tchad en 2020.

Il faut signaler qu'en raison de la COVID – 19, les partages d'expériences et les échanges virtuels privilégiés entre les pays et les institutions multilatérales pendant la préparation de l'Examen National Volontaire se sont révélés efficaces. En dépit des progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD, les défis ci – après sont à relever : (i) la production régulière des données statistiques de qualité ; (ii) la meilleure intégration de l'agenda 2030 dans les politiques et stratégies de développement ; (iii) la mobilisation des ressources financières ; (iv) l'évaluation systématique des projets et programmes ; et (v) le faible renforcement des capacités des parties prenantes.

INTRODUCTION

A l'instar des autres pays du monde, le Tchad s'est engagé sur la voie du développement inclusif en adoptant en septembre 2015 le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030. Cet ambitieux programme de développement durable, désormais boussole devant orienter les actions de l'humanité, vise à éradiquer la pauvreté d'ici à 2030 et à assurer un avenir durable. Regroupés en cinq (5) piliers que sont les personnes, la prospérité, la planète, la paix et les partenariats, les ODD intègrent les aspirations de tous les peuples en ne laissant personne de côté.

Les mécanismes de suivi-évaluation de l'Agenda 2030 offrent la possibilité à l'ensemble des pays membres de l'Organisation des Nations Unies de s'auto-évaluer par la production des Rapports Nationaux Volontaires sur la mise en œuvre des ODD (ENV).

Aussi, faut-il rappeler que le Tchad a élaboré et présenté son premier ENV au Forum Politique de Haut Niveau sur le développement durable (FPHN) de juillet 2019. Cet ENV a permis au pays de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'agenda 2030, de partager de bonnes expériences avec les 47 Etats retenus en 2019, et de tirer des leçons pour l'atteinte des ODD.

De ce qui précède, le Tchad s'engage, pour la deuxième fois, à évaluer le niveau de la mise en œuvre des ODD dans le cadre du FPHN sur le développement durable de 2021 placé sous le thème « le bien-être de l'Homme et les Objectifs de Développement Durable (ODD) : Rétablissement après la crise du COVID-19 » et consacré à l'examen approfondi des ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 16 et 17.

Cependant, il convient de signaler que cet ENV a été élaboré dans un contexte particulièrement difficile pour le Tchad où la pandémie de COVID-19 a affecté l'économie nationale et perturbé l'ordre des priorités d'une part, et d'autre part, le changement du régime suite au décès tragique du Président de la République, a conduit à la mise en place d'un Conseil Militaire de Transition (CMT).

Par ailleurs, la production statistique accrue intervenue entre 2019 et 2021 offrent l'opportunité d'une couverture assez large des cibles et indicateurs des ODD dont les progrès de mise en œuvre sont analysés dans le présent rapport.

L'ENV est structuré en cinq parties : (i) contexte de mise en œuvre des ODD ; (ii) méthodologie et processus de préparation de l'ENV ; (iii) politique et environnement facilitateur de la mise en œuvre des ODD ; (iv) progrès réalisés sur les ODD et l'attente de leurs cibles ; et (v) moyens de mise en œuvre des ODD.

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030

Le contexte met en exergue la situation géographique, démographique, sociale et politique, économique, environnementale et sécuritaire.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le Tchad est un pays enclavé d'Afrique centrale qui s'étend sur une superficie de 1 284 000 km², faisant de lui le cinquième pays le plus grand d'Afrique. Il partage ses frontières au nord avec la Libye, à l'est, avec le Soudan, au sud, avec la République Centrafricaine et, à l'ouest, avec le Cameroun, le Nigeria et le Niger.

La situation géographique du Tchad est associée aussi bien à des opportunités que des contraintes pour le développement socioéconomique. En effet, le Tchad partage avec le Niger, le Nigéria et le Cameroun le lac qui est le deuxième plus grand lac d'Afrique et qui abrite environ 120 espèces de poissons et autant d'espèces d'oiseaux. Le pays est également parcouru par les fleuves Chari et Logone, qui prennent respectivement leur source en République Centrafricaine et au Cameroun et qui fournissent la plus grande partie de l'eau douce du lac. Il convient de signaler que le changement climatique tend à atténuer ces avantages. Ainsi, la surface du lac est passée de 25 000 km² en 1963 à 1 350 km² en 2020, selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et 61% du pays se trouve désormais en zone saharienne caractérisée par une faible pluviométrie. En outre, le sous-sol tchadien regorge une diversité de ressources minières et minéralogiques, notamment d'importantes réserves de pétrole dont l'exploitation a débuté en 2003 et la production estimée à 130 000 barils/jour en 2018¹, ainsi que l'or, la bauxite, le fer, le cuivre et l'étain.

Cependant, l'enclavement du Tchad (le port le plus proche se trouve à près de 1 000 km de la capitale) qui augmente les coûts des échanges commerciaux entre le pays et ses partenaires, ne permet pas au pays de profiter pleinement des avantages de l'ouverture commerciale. Aussi, la taille du pays constitue-t-elle un défi majeur en termes de fourniture de biens et services de base sur l'ensemble

du territoire. Enfin, le climat tropical sous l'influence des effets du changement climatique, est un facteur contributif de la faible productivité agricole et de la persistance des maladies d'origine tropicale.

SITUATION DÉMOGRAPHIQUE

Avec un taux de croissance démographique de 3,6%² (RGPH2 2009), la population du Tchad est estimée à 16,2 millions d'habitants en 2020, soit une densité de 12,7 habitants/km². Selon les mêmes sources, la population est composée de 50,6% de femmes, de 78,1% de ruraux et de 50,6% de jeunes de moins de 15 ans avec un âge moyen de 19,7 ans et médiane de 14,8 ans. La population est constituée respectivement de 58,4% de musulmans et 34,6% de chrétiens.

L'évolution démographique récente du Tchad est en décalage avec les évolutions observées dans les pays émergents où on a relevé une maîtrise de la fécondité. Au Tchad, dans la première phase de la transition démographique, la baisse de la mortalité a commencé, mais à la seconde phase, la maîtrise de la fécondité, n'est pas amorcée. La fécondité a légèrement baissé ces dernières années (de 6,5 en 2014 à 6,4 enfants par femme en 2019) alors qu'on anticipait le contraire. Cette situation explique en partie la détérioration de la qualité de vie des populations notamment des femmes et des enfants, en lien avec la forte demande sociale en inadéquation avec l'offre des services sociaux de base. De plus, le maintien de taux de dépendance élevé va rendre plus difficile l'amélioration du capital humain du pays, deuxième condition nécessaire pour bénéficier du dividende démographique. Ainsi, les efforts du Gouvernement pour le développement économique et social sont inhibés dans plusieurs domaines.

Par ailleurs, il convient de signaler que le pays continue de subir les conséquences des tensions dans les pays voisins et accueille un nombre important de réfugiés, en provenance du Soudan, de la République centrafricaine et du Nigéria, estimés à 500 315 personnes (UNHCR, avril 2021). Cette situation, en mettant la pression sur les ressources naturelles disponibles et les biens et services de base, est source de tensions entre les populations.

SITUATION SOCIALE

Le niveau des indicateurs sociaux est peu reluisant au Tchad malgré les efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer la situation socioéconomique du pays. Le faible développement social est illustré par le score enregistré selon l'Indice de Développement Humain (IDH) de 0,398 en 2019, classant le pays 187^{ème} sur 189 (contre 0,513 et 0,547 respectivement pour les moyennes des pays à faible développement humain et pour l'Afrique sub saharienne). Comparé à 2018, le pays a enregistré une contreperformance car la valeur de l'IDH est de 0,401, classant le pays au rang de 187^{ème} sur 189 pays. En outre, bien que l'incidence de la pauvreté soit encore élevée, le pays a enregistré une baisse du taux de pauvreté de 4,4 points de pourcentage sur la période 2011-2018, passant de 46,7% en 2011 à 42,3% en 2018. Ces statistiques mettent en exergue la problématique d'accès de la population aux biens et services de base.

Par ailleurs, l'exploitation du pétrole démarrée en 2003 a contribué à une augmentation du produit intérieur brut (PIB) par habitant qui est passé de 497 \$US en 2001-2002 à 823 \$US en 2017. Toutefois, le Tchad reste classé parmi les pays à faible revenu par la Banque mondiale avec un revenu national brut (RNB) par habitant de 700 \$US en 2019. Pourtant, le Tchad a fait du développement social une priorité en allouant des ressources substantielles au financement des secteurs sociaux. En particulier, bénéficiant des ressources pétrolières le pays a investi dans les secteurs sociaux prioritaires que sont la santé, l'éducation et l'eau. Le contraste observé entre les ressources investies et le niveau de développement social interroge sur l'efficacité des politiques publiques de lutte contre la pauvreté.

SITUATION POLITIQUE

La constitution de 2018, révisée par la Loi constitutionnelle de décembre 2020, instaure un régime présidentiel avec un mandat de six ans renouvelable une seule fois, la suppression du poste de Premier Ministre et la création d'un poste de Vice-Président et d'un Sénat. Elle modifie également l'organisation administrative du pays, en optant pour un Etat unitaire fortement décentralisé, en portant le nombre des provinces à 23, des départements à 107 et des communes à 377, et en réduisant le niveau de la décentralisation de quatre à deux.

La situation politique du pays a été également marquée par l'organisation des élections présidentielles en avril 2021. Bien que la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ait proclamé les résultats provisoires de cette élection, le processus n'a pas abouti en raison du décès tragique du Président de la République, par ailleurs candidat déclaré provisoirement vainqueur. Cette situation a conduit à la mise en place d'un Conseil Militaire de Transition, à la suspension de la constitution, à la dissolution de l'Assemblée nationale, du gouvernement et à la promulgation de la Charte de transition. Le mandat du CMT est d'administrer le pays jusqu'à la mise en place des institutions démocratiques

dans une période de 18 mois renouvelable une seule fois pendant lequel il est prévu l'organisation d'un dialogue inclusif à l'effet de renforcer la cohésion sociale et l'unité nationale.

SITUATION ÉCONOMIQUE

L'économie tchadienne a connu une métamorphose de sa structure productive depuis l'exploitation du pétrole à partir 2003. Auparavant dominée par l'agriculture, l'économie du pays est dépendante des ressources pétrolières qui ont représenté 20% du PIB et plus de 80% des exportations de biens en 2019. Ainsi, la structure de production du pays dénote d'une économie caractérisée par une faible diversification. Par conséquent, le pays est exposé aux variations des prix internationaux du pétrole.

En outre, la confluence de la dépendance de l'économie nationale au secteur primaire et la montée de l'insécurité dans les pays voisins depuis 2014 a impacté négativement les performances économiques du pays, conduisant à une récession en 2016 et 2017. Le pays a rompu avec cette contreperformance économique et a enregistré un taux de croissance de 2,4% en 2018 et 3,2% en 2019 et ce, grâce notamment à une bonne production des céréales (+1,2% en 2019), du coton (+142%), et du pétrole (+14%, soit 146 000 barils/jour). Par ailleurs, le taux d'inflation s'est établi à 3,0% en 2019, restant dans la limite de la norme CEMAC de 3%.

L'assainissement des finances publiques dans le cadre d'un programme avec le FMI, financé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) couvrant la période 2017-2021 et la structuration de la dette de la multinationale Glencore en 2018, assurent un cadre favorable à la soutenabilité des dépenses publiques. La dette publique a diminué, passant du niveau record de 54,8% du PIB atteint en 2016 à 44,3% en 2019, même si le risque de surendettement reste élevé. Le déficit budgétaire global a également diminué, passant de -5,8% du PIB non pétrolier en 2015 à -0,8% en 2019.

Cependant, comme dans le reste du monde, depuis mars 2020, la pandémie du COVID-19 a radicalement changé les perspectives macroéconomiques. La baisse de la demande des exportations, la réduction des apports des investissements directs étrangers, la fermeture des frontières, et les mesures de distanciation sociale sont susceptibles d'obérer les performances économiques du pays. Ainsi, l'étude d'impact socio-économique du COVID-19 au Tchad, réalisée en juin 2020, révèle que « pour ce qui est du secteur réel, les simulations intégrant les effets de cette pandémie montrent que la croissance du PIB réel projetée à 6,9% en 2020 dont 27,5% pour le secteur pétrolier et 6,2% pour le secteur hors pétrole, baisserait à -0,4% en raison du ralentissement des activités pétrolières (3,2%) et aussi du secteur non pétrolier (-1,3%) ». Toutefois, selon la Banque mondiale, un rebond de la croissance à 6,2% est attendu en 2021 sous l'effet d'une progression du secteur pétrolier de près de 20%.

SYNTHESE DES ETUDES D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COVID-19 AU TCHAD

Au Tchad le premier cas de COVID-19 a été confirmé le 19 mars 2020. Pour anticiper une propagation généralisée de la pandémie, le Gouvernement a pris des mesures qui ont fortement impacté la sphère économique et sociale. Aussi, le Gouvernement a-t-il effectué une étude évaluative pour examiner les principales conséquences du COVID-19 et leurs implications sur la mise en œuvre des ODD.

Les secteurs de transport aérien et terrestre, l'hôtellerie, la restauration, le commerce (ODD8) et l'éducation (ODD 4) sont directement affectés par les mesures barrières. Le chiffre d'affaire représentant le manque à gagner de l'ensemble de ces secteurs est estimé en mars 2020 à 163, 519 milliards de FCFA. Par ailleurs, le marché de l'emploi a été fortement affecté. Selon les statistiques officielles 288 607 personnes sont en chômage technique. La baisse de l'activité économie entraîne des conséquences indirectes sur le social en impactant très négativement la pauvreté (ODD1) et la sécurité alimentaire (ODD2) avec un effet plus ressenti chez les enfants et les personnes vulnérables. Néanmoins, certains secteurs semblent avoir bénéficié desdites mesures à l'exemple de la société de télécommunication, la compagnie sucrière en raison de la fermeture des frontières etc. La faiblesse du système de santé et la prévalence des maladies sous-jacentes telles que le paludisme sont des facteurs de vulnérabilité de grande ampleur pour la population tchadienne(ODD3).

Selon, le bulletin de l'Enquête téléphonique à haute fréquence pour le suivi de l'impact du COVID-19 sur les conditions de vie des ménages réalisée à partir de l'échantillon de l'ECOSIT4 (Novembre 2020 à Mars 2021), il ressort que :

- ✓ Les ménages tchadiens continuent d'être confrontés à des contraintes importantes pour accéder au marché, mais la peur d'être infecté par la pandémie n'est plus considérée comme l'une des principales contraintes;
- ✓ De plus en plus de ménages, en particulier les plus pauvres et ceux des zones rurales, ont connu une baisse de leur revenu total au cours des six derniers mois en raison de la perte des revenus des entreprises familiales et de la diminution des transferts ;

- ✓ Dans l'ensemble, les ménages continuent d'être pessimistes quant à leur bien-être futur ; cependant, la part des ménages qui pensent que leur situation s'est beaucoup détériorée depuis la survenue de la pandémie a diminué de 6 points de pourcentage au cours des six derniers mois (ODD1) ;
- ✓ Bien qu'elle ait diminué, l'insécurité alimentaire reste une contrainte énorme pour les ménages. Mais, fait encourageant, 8 % des ménages les plus pauvres (quintile 1) sont sortis de l'insécurité alimentaire au cours des six derniers mois (ODD2).

Le nombre cumulé en date du 19 Mai 2021 est de 4924 cas enregistrés dans 18 provinces sur les 23 que compte le pays. Parmi les cas confirmés, 173 décès sont enregistrés, soit un taux de létalité de 3,5 % et 4729 guérisons. La crise de la Covid-19 est susceptible d'avoir un effet profond et négatif sur la mise en œuvre de l'agenda 2030 et pourrait engendrer un ralentissement économique prolongé qui aura pour impact l'assèchement des caisses de l'État et par conséquent une réduction drastique des investissements dans le secteur social. Ainsi, pour faire face aux chocs liés à la pandémie de la COVID 19, le Gouvernement a élaboré un plan de riposte post COVID-19 avec l'appui et l'engagement de toutes les parties prenantes.

SITUATION ENVIRONNEMENTALE

Au Tchad, le rythme des saisons suit le déplacement du front intertropical. La saison très chaude se situe entre avril et mai et la température peut atteindre 45°C. et la saison des pluies entre avril et septembre selon les zones bioclimatiques

En fonction des pluies inégalement réparties, on distingue trois zones climatiques : (i) une zone désertique de 780 000 km² au Nord (moins de 200 mm de précipitations annuelles), avec une végétation ponctuée de quelques palmeraies, mais aussi de lacs salés et d'eau douce comme les lacs Ounianga et de Borkou, dans un milieu pourtant hyperaride ; (ii) une zone sahélienne de 374 000 km² au centre (200 à 500 mm de pluies entre juin et septembre), où se développe une savane boisée et herbacée réservée à l'élevage extensif et à la culture des céréales, des tubercules et des oléagineux ; et (iii) enfin une zone tropicale semi-humide de 130 000 km² au Sud, (où les précipitations vont de 500 mm à 1 200 mm entre avril et octobre) favorable à la culture de coton, des oléagineux et des céréales

Les questions de la protection et de la sauvegarde de l'environnement au Tchad se résument essentiellement en quatre (04) grands problèmes : (i) la dégradation des ressources naturelles (ressources en eau et en terre et ressources forestières, halieutiques et fauniques) et la perte de la biodiversité ; (ii) les changements climatiques, avec leurs corollaires de réchauffement planétaire (le Tchad est l'un des points les plus chauds de la planète) entraînant souvent des catastrophes naturelles (inondations et sécheresses), et les pollutions aussi bien organiques que chimiques causant divers risques environnementaux ; (iii) les difficultés d'accès aux ressources entraînant une faible amélioration des conditions de vie des populations (beaucoup de personnes éprouvent de difficultés d'accès aux terres productives, aux ressources en eau et aux ressources génétiques induisant une incidence négative des efforts de protection de l'environnement) ; et (iv) les insuffisances de gouvernance et de mobilisation des ressources dues aux insuffisances liées aux cadres juridique et au cadre institutionnel et le faible développement du partenariat-public-privé (PPP) ayant pour conséquence une faible mobilisation des ressources au profit du secteur de l'environnement.

SITUATION SÉCURITAIRE

L'histoire du Tchad a été marquée par des conflits armés et des violences ayant obéré ses chances de développement. Bien que la montée du terrorisme dans les pays voisins continue de constituer une menace pour la sécurité au Tchad, il n'en demeure pas moins que le Tchad a retrouvé une stabilité politique et sécuritaire depuis 2009 et ce, grâce notamment aux efforts de dialogue entre ses fils.

Il convient de signaler qu'à cette menace s'ajoutent les risques récurrents de conflits intercommunautaires sporadiques ayant suscité la nécessité d'instituer des cadres de dialogue et de concertation entre les confessions religieuses et entre les communautés. La persistance des risques sécuritaires occasionnée par les incursions de la secte Boko Haram, a davantage affaibli la situation budgétaire, la position extérieure et les perspectives de croissance à court terme du pays. Le coût financier de l'engagement militaire du Tchad et celui lié à la prise en charge des réfugiés continuent de peser sur ses finances publiques.

En effet, l'engagement des forces tchadiennes dans de nombreuses opérations de lutte contre le terrorisme, notamment contre la secte Boko Haram et dans le cadre des forces conjointes du G5 Sahel, fait peser de lourdes charges sur le budget de l'État, au détriment des dépenses sociales et de l'investissement public dans les infrastructures et la diversification de l'économie.

MÉTHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PRÉPARATION DE L'ENV

Après avoir présenté son 1^{er} ENV au FPHN sur le développement durable de 2019, le Tchad a encore demandé en 2020 et obtenu de présenter pour la seconde fois son auto-évaluation de la mise en œuvre des ODD au prochain forum de 2021 organisé sous le thème « le bien-être de l'Homme et les Objectifs de Développement Durable (ODD) : Rétablissement après la crise du COVID-19 ».

Pour la préparation et afin de veiller au caractère inclusif de l'ENV, un Comité Technique Interministériel (CTI) a été mis en place en novembre 2020 par un arrêté présidentiel en prenant en compte toutes les parties prenantes, notamment les ministères sectoriels, l'Assemblée nationale, le secteur privé, la société civile, l'INSEED, les institutions universitaires et de recherche scientifique et les Partenaires Techniques et Financiers.

En outre, il faut signaler la participation active de la Cour de Compte au processus de suivi des ODD en 2020 à travers la production d'un rapport d'évaluation dont les conclusions sont prises en compte dans l'actuel processus.

PROCESSUS DE L'EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE

En dépit des contraintes liées à la persistance de la pandémie de la COVID 19, une feuille de route assortie d'un budget pour la préparation a été élaborée par le CTI.

Au titre des activités réalisées, il faut noter, entre autres : (i) la formation en novembre 2020 des parties prenantes en gestion axée sur les résultats (GAR) et évaluation ; (ii) l'appui technique apporté de juillet 2020 à mai 2021 par le Centre d'Apprentissage sur l'Evaluation et les Résultats (CLEAR) et l'UNICEF à la Direction Générale de la Coordination et du Suivi de la Politique de Développement pour l'intégration de l'évaluation dans les ENV en Afrique ; (iii) la participation en décembre 2020 au webinaire organisé par le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (DESA) au profit des pays devant présenter leur ENV au FPHN de 2021 ; (iv) la participation au 3^{ème} atelier de renforcement des capacités organisé par le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) à Djibouti en février 2021 au profit des pays africains qui présentent en 2021 leurs ENV ; (v) la participation virtuelle à la sixième session du Forum Régional Africain sur le développement durable organisée en mars 2021 à Brazzaville au Congo par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) ; (vi) l'organisation d'un atelier de mise à jour des indicateurs par la Cellule de suivi des indicateurs ODD de l'INSEED en mars 2021 ; (vii) l'élaboration du rapport de suivi conjoint de la mise en œuvre des ODD et de l'agenda 2063 en 2020 ; (viii) la création avec l'appui du PNUD d'un club ODD à l'Université de Sarh ; et (ix) l'appui à l'élaboration d'un rapport alternatif sur le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels en 2020 par la coalition des organisations de la société civile du Tchad.

Eu égard aux contraintes liées à la pandémie de COVID – 19 et aux troubles socio-politiques qu'a connus le pays, certaines activités, non moins importantes, n'ont pu être mises en œuvre. Il s'agit notamment du lancement officiel du processus de préparation de l'ENV, de la tenue régulière des réunions du CTI, de la réalisation des évaluations rapides prévues dans le cadre du processus de préparation, etc.

POLITIQUE ET ENVIRONNEMENT FACILITATEUR

APPROPRIATION DES ODD ET ENV

Favoriser l'appropriation Plaidoyer et Sensibilisation

Le processus de sensibilisation et de plaidoyer sur les ODD a commencé au Tchad en 2016. Il faut souligner que le Gouvernement a initié plusieurs activités de sensibilisation, de consultation et de mobilisation des parties prenantes. Ces rencontres ont permis aux différents acteurs de s'approprier et de s'impliquer dans toutes les étapes de la mise en œuvre des ODD. Ainsi, les activités suivantes ont été organisées : (i) les séances d'information et de formation sur les ODD au profit des parlementaires et des représentants des différentes institutions en 2016 ; (ii) plusieurs séances de sensibilisation à l'endroit des acteurs tant aux niveaux central que déconcentré en 2017 ; (iii) une conférence de presse organisée en juillet 2018 lors de la Journée du parlementarisme sur le rôle de l'Assemblée nationale dans le suivi de la mise en œuvre des ODD ; (iv) un atelier de formation au profit des points focaux sur l'utilisation des outils de collecte des indicateurs, organisé par la Cellule de Suivi des indicateurs des ODD en mars 2019 ; (v) en 2020, le processus de sensibilisation des étudiants a été engagé avec l'appui du PNUD et se poursuit. Ce processus a permis de mettre en place un club ODD à l'Université de Sarh.

Cependant, il faut noter que le secteur privé a joué un rôle primordial dans le processus comme l'a recommandé Ban Ki-Moon dans son appel pour qu'il s'implique dans l'atteinte des ODD : « Nous serions plus proche du monde que nous souhaitons si les entreprises partout dans le monde prenaient des mesures de base, comme le respect des droits des employés, ne pas polluer la terre, la mer et l'air, et punir la corruption ».

Le secteur privé, à travers la Chambre de Commerce, de l'Industrie, de l'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat (CCIAMA) et le Patronat, membres de la Plateforme du Suivi des ODD, s'est engagé dans le processus d'appropriation nationale des ODD par un partenariat avec l'Etat pour promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) auprès de ses membres. Toutefois, la CCIAMA exprime un besoin pressant pour le démarrage des activités de sensibilisation sur le rôle du secteur privé dans la mise en œuvre et le suivi des ODD en vue de lui permettre d'aligner sa démarche de RSE aux ODD.

Quant aux OSC, elles jouent un rôle non négligeable dans le processus de mise en œuvre et de suivi des ODD. Elles sont également représentées au sein de la Plateforme du Suivi des ODD par la Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines (CELIAF), le Centre d'Information et de Liaison des Organisations Non Gouvernementales (CILONG), l'Union des Journalistes Tchadiens (UJT) et la Coordination des Associations des Jeunes, qui participent activement à tous le processus de réflexion et les sessions de renforcement des capacités organisées par le MEPDCI.

Au-delà des actions de sensibilisation et de plaidoyer, les OSC tchadiennes sont impliquées dans la mise en œuvre des projets liées aux cibles des ODD, notamment en ce qui concerne la vulgarisation agricole, la santé animale et l'hydraulique rurale. A titre d'exemple, le plan stratégique décennal de la CELIAF, une plateforme des organisations féminines de 1600 membres implantée dans 19 des 23 provinces que compte le pays. Cette dernière fait état d'un investissement prévisionnel de 92 milliards de FCFA sur la période 2018-2027, dans les divers secteurs liés à l'autonomisation économique des femmes.

La mise en œuvre de cette planification pour la période 2017-2020 a contribué largement à relever les défis liés à la mise en œuvre des ODD avec l'exécution de plus de 40 projets touchant les ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 10.

En outre en 2020, le Bureau Pays du Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme a apporté un appui technique à la Coalition des Organisations de la Société Civile pour l'élaboration d'un rapport alternatif sur le Pacte international relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (DESC).

Aussi, les OSC tchadiennes expriment-elles leur volonté d'élaborer un apport alternatif de suivi des ODD et sollicitent pour cela l'appui des PTF et du MEPDCI. Par ailleurs, les PTF jouent un rôle primordial dans le processus d'appropriation nationale et de mise en œuvre des ODD au Tchad. A cet effet, la partie nationale a bénéficié de leurs appuis pour la réalisation de quelques activités, notamment: (i) l'intégration des ODD dans les cadres nationaux ; (ii) la contextualisation des indicateurs des ODD ; et (iii) la priorisation des cibles des ODD.

Il convient de signaler que les PTF sont représentés au sein de la Plateforme du Suivi des ODD par les agences du SNU, la Banque mondiale, la BAD, la Délégation de l'Union Européenne et la Coopération Suisse. La Coopération Allemande, à travers la GIZ ainsi que le World Vision, jouent également un rôle important en matière de suivi des Agendas internationaux de développement durable.

Enfin, le Gouvernement et les différentes parties prenantes doivent poursuivre le processus de sensibilisation pour atteindre les populations locales, notamment les femmes et les jeunes.

INTÉGRATION DES ODD DANS LES CADRES NATIONAUX

Aussitôt après l'adoption de l'agenda 2030, le pays s'est engagé dans le processus d'appropriation des ODD en organisant un atelier de haut niveau sur les principes fondamentaux, les outils de domestication des ODD et leur prise en compte dans les politiques publiques. Cet atelier a regroupé une centaine de catégories d'acteurs de haut rang issus de tous les ministères sectoriels, de l'Assemblée nationale, de la société civile et du secteur privé.

Ainsi, trois outils ont été développés avec l'appui du SNU, à savoir le RIA "Rapid Integrated Assessment", la priorisation des cibles des

ODD et l'identification des accélérateurs des ODD.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, il est établi un alignement des priorités nationales, à travers les orientations de la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » et les axes stratégiques du PND 2017-2021, aux ODD.

Par ailleurs, une brochure des statistiques pour le suivi des ODD a été initiée en vue de communiquer sur les progrès dans la mise en œuvre des ODD.

INTÉGRATION DES DIMENSIONS ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

La « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » est de faire du Tchad une puissance régionale émergente à l'horizon 2030. Cette émergence est ancrée sur la cohésion nationale et la diversification des sources de croissance économique durable, créatrices d'emplois décents et permettant d'assurer à chaque Tchadien, l'accès équitable aux services sociaux de base.

Il s'agira donc de donner une impulsion au processus de développement du pays visant l'émergence en 2030 à travers trois Plans Nationaux de Développement (PND 2017-2021, PND 2022-2026, PND 2027-2030). Ces plans seront mis en œuvre pour accélérer la transformation structurelle dans les domaines social, de la gouvernance et de l'État de droit, de l'économie et de l'environnement.

Le PND 2017-2021 se fixe comme objectif global de jeter les bases d'un Tchad émergent. De manière spécifique, il s'agit de : (i) œuvrer pour un Tchad en paix, respecté et impliqué dans son environnement régional et international ; (ii) donner la possibilité à chaque citoyen d'accéder à l'eau, à la santé, au logement, à l'énergie et à la mobilité ; et (iii) bâtir un Tchad dynamique, économiquement fort et respectueux de l'environnement.

ALIGNEMENT DES CIBLES DES ODD

À travers le RIA effectué en novembre 2017 avec l'appui du PNUD, le Tchad dispose d'une photographie de l'alignement des ODD dans le PND 2017-2021 et dans les Politiques publiques. Cet outil évalue le degré de prise en compte des ODD et de leurs cibles et dégage les gaps qui devront être corrigés dans les politiques et stratégies nationales. Ainsi, il ressort que sur les 100 cibles concernées (excluant les 43 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre, les 19 cibles relatives au partenariat de l'ODD 17 qui ne s'appliquent pas aux pays en développement, et les 7 cibles de l'ODD 14 sur les ressources marines qui ne s'appliquent pas aux pays enclavés), 70 cibles sont prises en compte, soit une proportion de 70%.

Le niveau d'intégration des cibles des ODD dans le PND 2017-2021 varie d'un ODD à l'autre et d'un domaine à l'autre ainsi qu'il suit :

- ✓ Capital humain (ODD 1 à 5) : 26 cibles sur 32 sont prises en compte (81%) ;
- ✓ Prospérité (ODD 7 à 11) : 24 cibles sur 32 sont prises en compte (75%) ;
- ✓ Planète (ODD 6, 12, 13 et 15) : 11 cibles sur 26 sont prises en compte (42%) ;
- ✓ Paix (ODD 16) : 9 cibles sur 10 sont prises en compte (90%).

PRIORISATION DES CIBLES DES ODD

La priorisation des cibles des ODD, faite avec l'appui du PNUD, procède d'une démarche qui consiste à apprécier chaque cible à travers trois filtres pour évaluer : (i) la pertinence, (ii) le niveau de priorité, et (iii) la qualité statistique. Les travaux réalisés ont permis au Tchad de retenir trente-quatre (34) cibles jugées prioritaires par l'ensemble des parties prenantes sur les 100 proposées, soit un taux de priorisation de 34% pour une moyenne de 40% au niveau de l'Afrique. Ces cibles se répartissent comme suit suivant les différentes dimensions de classification des ODD :

- ✓ Capital humain (ODD 1 à 5) : 12 cibles sur 32 ont été priorisées (38%) ;
- ✓ Prospérité (ODD 7 à 11) : 11 cibles sur 32 priorisées (34%) ;
- ✓ Planète (ODD 6, 12, 13 et 15) : 7 cibles sur 26 priorisées (27%) ;
- ✓ Paix (ODD 16) : 4 cibles sur 10 priorisées (40%).

NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ

Depuis l'adoption des ODD en 2015, le Gouvernement du Tchad et ses partenaires au développement fournissent de plus en plus

d'efforts pour améliorer les conditions de vie des couches les plus vulnérables et marginalisées de la population. Dans le domaine de l'éducation et de la santé, par exemple, des programmes spécifiques sont mis en œuvre pour atteindre les populations des îles et les nomades.

Dans la mise en œuvre de la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons », le gouvernement a élaboré une stratégie de protection sociale qui cadre avec le principe de « ne laisser personne de côté ». Pour la concrétisation de cette stratégie, un certain nombre de programmes et projets sont mis en œuvre au profit des populations les plus vulnérables, on peut citer entre autres : (i) le projet Filets sociaux qui a pour objectif de mettre en œuvre des programmes pilotes de transferts monétaires et d'argent contre travail destinés aux pauvres et de jeter les bases d'un système de filets sociaux adaptatifs ; (ii) le Projet d'Appui aux Réfugiés et aux Communautés d'Accueil (PARCA) permet d'améliorer l'accès des réfugiés et communautés hôtes aux services de base et aux moyens de subsistance et de renforcer les systèmes nationaux de gestion des réfugiés ; (iii) le projet « Autonomisation des Femmes et Dividende Démocratique (SWEDD) vise globalement à accélérer la transition démographique et à réaliser ainsi les objectifs plus larges qui consistent à déclencher le dividende démographique et la réduction des inégalités entre les sexes au Tchad ; (iv) Le Programme de développement inclusif des zones d'accueil – zone Sud (DIZA Sud) a pour cible les personnes vulnérables à savoir les autochtones, les réfugiés, les déplacés et retournés dans diverses régions du Tchad. L'approche du programme s'inscrit dans le nexus humanitaire-développement, c'est-à-dire que le DIZA combine ainsi des activités humanitaires et de développement ; et (v) la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) qui permettra l'accès de toutes les populations à un paquet de soins de base, et entend contribuer à la diminution de la part de paiement direct dans le financement de santé, protéger la population contre le risque de basculer dans la pauvreté, et orienter l'effort fiscal vers les personnes pauvres, tout en permettant à ceux qui ont une capacité financière de contribuer au financement de la santé universelle.

Cependant, il faut noter que depuis l'avènement de la pandémie de COVID -19 en 2020, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre un plan de résilience et de riposte avec la fourniture d'un paquet de services sociaux au profit de la population et surtout des couches les plus vulnérables. Parlant des paquets sociaux, il faut citer entre autres : les kits composés de vivres et fournitures sanitaires et d'assainissement ; la gratuité de l'eau et la subvention de l'énergie électrique; etc.

MÉCANISME INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE, DE COORDINATION ET DE SUIVI – ÉVALUATION DES ODD

Après l'adoption de l'Agenda 2030 en septembre 2015, le Gouvernement tchadien a mis en place un cadre institutionnel approprié pour le suivi des ODD qui a évolué au cours des années. Ainsi, en mars 2018, une Coordination Nationale pour le Suivi des ODD au Tchad (CNSODD), comprenant notamment les représentants des ministères sectoriels, de l'Assemblée nationale, de la société civile, du secteur privé, des Instituts universitaires et de recherche scientifique, de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Démographiques et des agences du Système des Nations Unies, a été créée au sein du Ministère de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale.

En juin 2019, celle –ci a été érigée en Direction Générale de Services de la Coordination et du Suivi de la Politique de Développement et des Agendas Internationaux, comprenant une Direction de Suivi-Evaluation des Politiques et Stratégies de Développement et une Direction de la Coordination et du suivi des Agendas internationaux 2030 et 2063.

Ce dispositif a été renforcé par la création en juillet 2019, de la Plateforme de Suivi des Objectifs de Développement Durable (PSODD) placée sous ladite Direction Générale. Cette dernière comprend les représentants de toutes les parties prenantes de la mise en œuvre des Agendas 2030 et 2063 (Ministères sectoriels, Assemblée nationale, secteur privé, société civile, INSEED, institutions universitaires et de Recherche Scientifique, Partenaires Techniques et Financiers).

Au niveau déconcentré, le cadre de suivi des ODD s'appuie sur le dispositif de suivi du PND 2017 - 2021, à savoir : (i) les Comités Provinciaux d'Action et du Suivi (CPAS) ; (ii) les Comités Départementaux d'Action et du Suivi (CDAS) ; et (iii) les Comités Locaux d'Action et de Suivi (CLAS).

Par ailleurs, l'Assemblée nationale a créé en son sein une Commission Spéciale de suivi de la mise en œuvre des ODD en 2016 qui est par la suite érigée en 2020 en Commission Permanente. Cette commission constitue un exemple d'appropriation nationale des ODD reconnu par l'Union Inter Parlementaire (UIP).

Aussi, une Cellule de suivi des indicateurs des ODD a-t-elle été créée au sein de l'INSEED en Juillet 2018, en vue, entre autres, d'élaborer la cartographie des indicateurs et de gérer des métadonnées.

Cependant, ce dispositif est confronté à une faible capacité de production du Système statistique national (SSN) liée notamment à : (i) l'insuffisance de financement des opérations statistiques qui dépendent fortement du financement extérieur, (ii) l'insuffisance et la qualité des ressources humaines, ainsi que (iii) la faiblesse du cadre institutionnel et (iv) la non-opérationnalité du dispositif de suivi au niveau déconcentré.

QUESTIONS D'ORDRE STRUCTUREL

La promotion d'un développement socioéconomique inclusif et durable se heurte à des défis structurels. La persistance de ces défis est susceptible non seulement d'annihiler les efforts déployés par le pays, mais également de compromettre l'atteinte des ODD. Il convient de relever que ces défis structurels sont aussi bien endogènes qu'exogènes.

Au titre des obstacles structurels endogènes, l'évolution et la structure par âge de la population tchadienne ne sont pas de nature à favoriser l'atteinte des ODD. En effet, la troisième phase de la transition démographique qui devrait se traduire par une baisse de la fécondité peine à se réaliser. Ce qui ne permet pas au pays de tirer profit du dividende démographique. Ainsi, le pays doit non seulement investir pour la réalisation de la transition démographique, mais aussi consacrer des ressources conséquentes pour le financement des secteurs sociaux à l'effet de produire un capital humain efficace.

Par ailleurs, il convient de signaler que des réformes sont nécessaires pour assurer une adéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail.

En outre, la faible diversification du tissu économique, caractérisée par la prédominance des matières premières dans la structure productive, rend le pays structurellement vulnérable aux perturbations macroéconomiques au niveau mondial.

Pour surmonter cet obstacle, le pays a déployé des efforts pour la promotion du secteur privé et le développement des filières porteuses. Toutefois, le faible accès à l'énergie et l'enclavement intérieur tendent à annihiler les effets de ces efforts.

Le Tchad occupe le 148^{ème} rang sur 156 pays avec un score de 0,593 sur 1 selon l'indice mondial de parités entre les sexes en 2021. Autrement dit, l'autonomisation de la femme en termes de participation et opportunités économiques, d'éducation, de santé et survie et de participation politique constitue un obstacle de taille pour le pays. Prenant en compte la dimension transversale de l'autonomisation de la femme et son effet accélérateur sur plusieurs ODD, il urge de mettre effectivement en œuvre les différentes réformes législatives et réglementaires en faveur de la participation effective des femmes à la vie économique, politique et sociale surtout que le pays a enregistré une baisse de la valeur de cet indice entre 2020 et 2021.

Enfin, le renforcement des capacités des administrations publiques dans les domaines tels que la planification stratégique, le suivi et évaluation des politiques publiques, la mobilisation des financements traditionnels et innovants est nécessaire pour accélérer la mise en œuvre des ODD.

Le principal obstacle structurel exogène est lié à l'enclavement du Tchad, l'éloignant de ses principaux partenaires commerciaux. En effet, le port le plus proche du pays se trouve à près de 1 000 km de la capitale, ce qui augmente les coûts des échanges commerciaux entre le pays et ses partenaires et réduit sa compétitivité dans de nombreux secteurs. Les projets régionaux communautaires dans le domaine des infrastructures de communication sont nécessaires pour surmonter cet obstacle.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Il sera passé en revue le financement et le partenariat, le renforcement des capacités, le suivi évaluation, les données statistiques.

FINANCEMENT ET PARTENARIAT

Pour le Tchad, les ODD constituent l'un des cadres de référence pour l'identification des problèmes de développement et des solutions qui leur sont associées. La stratégie de mobilisation des ressources s'appuie sur l'ODD17 qui porte sur le renforcement des moyens de mise en œuvre et les partenariats. A cet effet, le Plan National de Développement (PND, 2017-2021), qui constitue le principal référentiel du pays dans le domaine, a intégré en grande partie les ODD. Il ressort du scénario de cadrage macroéconomique et budgétaire de ce plan un montant total de 5.538,23 milliards de FCFA réparti comme suit :

- ✓ 618,49 milliards de FCFA (soit 11,17%) de financements intérieurs de l'Etat ;
- ✓ 1 208,86 milliards de FCFA (soit 21,83%) de financements extérieurs acquis ;

- ✓ 1 629,44 milliards de FCFA (soit 29,42%) à rechercher auprès du secteur privé ;
- ✓ Et 2 081,44 milliards de FCFA (soit 37,58%) montant à rechercher auprès des bailleurs traditionnels et non traditionnels.

Afin de permettre la réussite des politiques publiques, des actions de mobilisation et de sécurisation des ressources ont été mises en œuvre tout en rationalisant les dépenses dans le respect strict des règles de gestion en matière de finances publiques.

En ce qui concerne les recettes, il s'agit de :

- ✓ La modernisation et l'information de l'ensemble des services des régies financières pour une couverture complète du territoire national ;
- ✓ La finalisation du processus de dématérialisation intégrale du circuit de recouvrement des recettes publiques tout en veillant à mieux sécuriser celles-ci ;
- ✓ L'exploration des potentialités de mobilisation des ressources par la recherche des niches de recettes notamment en ce qui concerne le recouvrement des taxes foncières et l'élargissement d'assiettes ;
 - ✓ L'optimisation du rendement de la TVA ;
 - ✓ La mobilisation des financements extérieurs pour la mise en œuvre des différents programmes/projets du PND.

S'agissant des dépenses publiques, les priorités sont faites sur le choix des dépenses de sorte à offrir aux populations un système de santé plus adéquat, une sécurité alimentaire et un environnement paisible, des conditions plus favorables aux activités pour une économie plus structurante.

Sur la période 2017-2019, la situation de recouvrement et d'exécution des ressources relative au PND 2017-2021 se présente de la manière qui suit :

- ✓ Sur 287,6 milliards de Fcfa planifié au titre de l'année 2017, il a été intégré dans la LFR 2017 379,1 milliards de Fcfa (dont 168,0 milliards de Fcfa au titre de financement sur ressources internes et 211,0 milliards de Fcfa sur ressources extérieures) pour un taux d'exécution financière de 70,1% ;
- ✓ En 2018, sur une planification de 1 261,3 milliards de FCFA, un montant total de xxx milliards de FCFA a été engagé dans la LFI, soit un taux d'exécution financière d'environ xxxx% ;
- ✓ Au titre de l'année 2019, pour un montant de 1 390,1 milliards de Fcfa planifié, 789,60 milliards de FCFA ont été prévues dans la LFI 2019. Le taux d'exécution financière global est de 85,22% dont 92,1% de l'Etat et 64,3% de PTFs.

PISTES DE FINANCEMENT DES ODD À EXPLORER AU TCHAD

Pour dynamiser le financement des ODD, en plus de financement des ressources traditionnelles, quelques pistes innovantes sont à explorer pour la mise en œuvre des ODD au Tchad. On peut retenir entre autres : (i) réadapter le système bancaire tchadien pour le financement du développement ; (ii) renforcer le PPP pour accélérer la mise en œuvre des ODD par exemple pour la fourniture d'eau et d'électricité ; (iii) renforcer la capacité des parties prenantes pour la mobilisation de ressource ; (iv) mettre à profit les effets de démonstration pour la mobilisation de ressource ; (v) mettre en œuvre une stratégie de diversification des partenaires financiers ; (vi) mobiliser et encourager le financement de la diaspora ; (vii) rendre effectif le crédit-bail au Tchad ; (viii) mobiliser des ressources dans le cadre de la finance islamique et (ix) développer la coopération sud-sud.

DONNÉES STATISTIQUES ET SUIVI – ÉVALUATION

L'un des défis liés au suivi effectif des ODD au Tchad est la production régulière de données statistiques. Cependant, la production des statistiques au Tchad connaît des difficultés qui compromettent le développement et la pérennisation du Système Statistique National (SSN).

Parlant des difficultés, il faut citer entre autres : (i) l'absence d'une coordination technique et opérationnelle du SSN; (ii) l'absence de

ressources humaines et financières suffisantes; (iii) la dépendance de financement extérieur pour l'organisation des grandes opérations de collecte; et (iv) la démotivation du personnel et la détérioration du cadre de travail, induites par le non-achèvement des réformes réglementaires.

Afin d'améliorer la production de données statistiques, le Tchad a entrepris, avec l'appui des PTF, des actions vigoureuses en vue de renforcer son Système Statistique National. Dans cette dynamique, la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2021-2025), en cours d'adoption, propose des mesures organisationnelles, financières et techniques. Ces mesures permettront à tous les acteurs nationaux, sous la coordination technique de l'INSEED, de jouer leur rôle dans la production de données statistiques régulières et fiables et assurer le suivi de la mise en œuvre du PND et des principaux agendas de développement durable auxquels le pays a souscrit.

Conscient des problèmes auxquels est confronté le SSN, le gouvernement tchadien a procédé à la réforme de l'appareil statistique pour une meilleure gouvernance par : (i) la mise en place d'une nouvelle loi réglementant les activités statistiques au Tchad depuis juin 2019 ; (ii) la mise en place d'un Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS) et (iii) le relèvement de redevance statistique pour le financement de la statistique.

Il faut noter que la réforme a été possible grâce au Projet de Développement de la Statistique (PDST) au Tchad financé par la Banque mondiale. Ce projet a permis à la Statistique de mettre à jour certains indicateurs statistiques pour le suivi des ODD et du PND.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Au regard des défis relatifs au capital humain, le PND 2017-2021, à travers son quatrième axe stratégique met un accent particulier sur le développement du capital humain. Aussi, le gouvernement avec l'appui du PNUD, a-t-il initié un projet de renforcement des capacités nationales en planification stratégique et la mise en œuvre des agendas internationaux. Les activités de ce projet ont impliqué tous les acteurs du développement, à savoir le Gouvernement, l'Assemblée nationale, le secteur privé, les organisations de la société civile ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Ce projet vise deux résultats à savoir : (i) le renforcement des capacités nationales en planification, le suivi et évaluation des politiques publiques; (ii) le renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des Objectifs du Développement Durable.

Les activités visent à : (i) appuyer le suivi-évaluation du PND 2017-2021 et le renforcement des capacités nationales d'évaluation des politiques publiques; (ii) appuyer la préparation du PND 2022-2026 et la mobilisation des ressources pour sa mise en œuvre; (iii) renforcer les capacités dans la budgétisation sensible au genre; (iv) appuyer le suivi de la mise en œuvre des agendas mondial et africain de développement durable; (v) appuyer la poursuite du processus de sensibilisation et de localisation des ODD; (vi) appuyer la préparation et la présentation de l'Examen National Volontaire des ODD; (vii) appuyer la réalisation de travaux de recherche pour informer le pilotage de l'économie.

PROGRES REALISES SUR LES OBJECTIFS, LES CIBLES ET ENJEUX

Cette partie présente pour chaque ODD, les cibles priorisées au niveau national, la situation et les tendances des indicateurs, les politiques, stratégies et programmes pouvant permettre l'atteinte de l'objectif, les défis futurs, les opportunités, les risques et les actions pour accélérer leur mise en œuvre.

PILIER 1: PERSONNES





ELIMINER LA PAUVRETE SOUS TOUTES SES FORMES PARTOUT DANS LE MONDE

De nos jours, l'éradication de la pauvreté reste l'un des plus grands défis mondiaux en général et le Tchad en particulier, d'où la focalisation de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063 sur cet objectif. A cet égard, l'atteinte des cibles de cet ODD est une priorité du Gouvernement tchadien traduite dans la Vision 2030 « Le Tchad que nous voulons » et déclinée en Plans Nationaux de Développement dont le premier 2017-2021 et le deuxième pour la période 2022 – 2026 en cours d'élaboration.

SITUATION ET TENDANCES

Cible 1.1 : D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar des États-Unis par jour)

Indicateur 1.1.1 : Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)

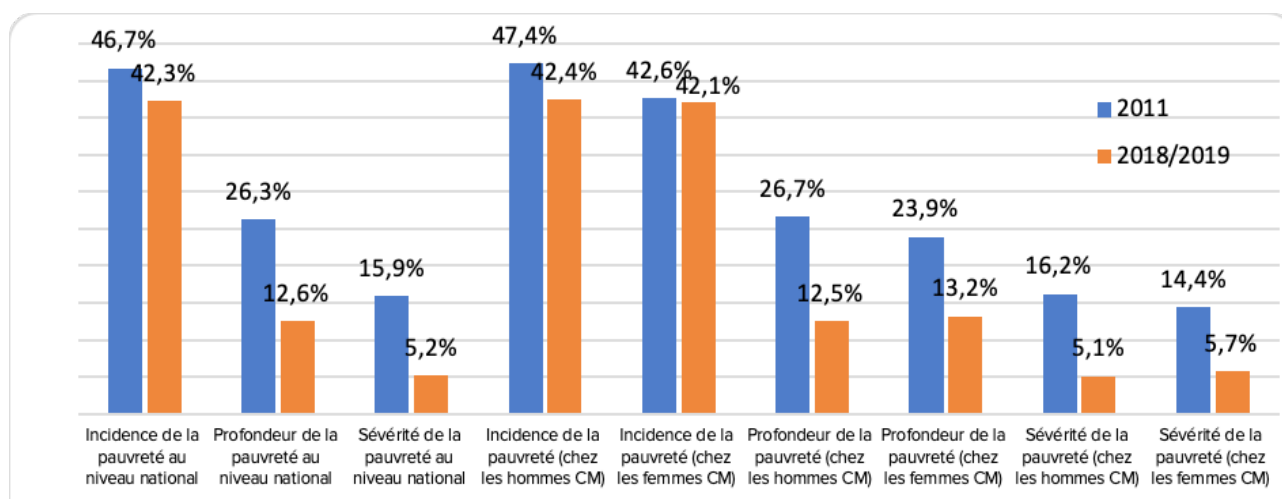
L'analyse multidimensionnelle de la pauvreté révèle que 85,7% de la population tchadienne vit en situation de pauvreté multidimensionnelle et 9,9 % est considérée comme vulnérable à la pauvreté multidimensionnelle. L'ampleur des privations mesurée par le score moyen de privation dont souffrent les personnes en situation de pauvreté multidimensionnelle, s'élève à 62,3%.

Cible 1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous les âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté telle que défini par chaque pays.

1.2.2. Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays

Selon la quatrième Enquête sur les Conditions de vie des ménages et la pauvreté au Tchad (ECOSIT4 de 2019), la proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté est passée de 46,7% en 2011 à 42,3% en 2019, soit une baisse de 4,4 points de pourcentage. Malgré ce recul de la pauvreté, le niveau actuellement observé demeure élevé et varie selon les caractéristiques sociodémographiques et le secteur d'activités du chef de ménage. Cette pauvreté est vécue différemment selon le genre, les groupes d'âges et le milieu de résidence. Le nombre de personnes pauvres a augmenté, passant de 4,7 millions en 2011 à environ 6,5 millions en 2019.

Graphique 1: Evolution de l'incidence de pauvreté au Tchad entre 2011 et 2019



Source : ECOSIT3-20011 et ECOSIT4-2019

Selon le sexe, les progrès en matière de réduction de pauvreté ont été plus importants chez les ménages dirigés par les hommes, avec une diminution de l'incidence de 5 points de pourcentage, que chez les femmes pour lesquelles la baisse relevée n'est que de 0,5 point de pourcentage entre 2011 et 2019.

Au niveau des groupes d'âge de chef de ménage, la pauvreté prévaut beaucoup plus chez les tranches d'âges intermédiaires 25-43 ans et 44-64 ans, avec des incidences de pauvreté respectives de 43,5% en 2019 contre 43,8% en 2011 et 43,4% en 2019 contre 50,4% en 2011. En revanche, l'incidence de la pauvreté est relativement faible chez les individus issus des ménages dirigés par les personnes de moins de 25 ans, avec 27,6% en 2019 contre 37% en 2011. Cela pourrait s'expliquer par le fait que dans la plupart de cas, ces ménages sont unipersonnels ou de petite taille.

Les progrès ont été plus importants en ce qui concerne la profondeur et la sévérité de la pauvreté qui sont passées respectivement de 26,3% à 12,6% et de 15,6% à 5,2% entre 2011 et 2019.

Par ailleurs, on note une disparité de la pauvreté au niveau national. En 2019 comme en 2011, l'ampleur de la pauvreté est très forte dans les Provinces de Mayo-Kebbi Ouest (47,4% en 2011 et 63,1% en 2019), Guéra (66,5% en 2011 et 60,1% en 2019) et Mandoul (70,9% en 2011 et 57,8% en 2019). Aussi, la variabilité de l'incidence de la pauvreté, hormis la ville de N'Djamena, a légèrement augmenté entre les deux périodes, passant de 36,1 points de pourcentage en 2011 (écart entre Mandoul avec 70,9% et Ouaddaï et Kanem avec 34,8% chacune) à 41,4 points de pourcentage en 2019 (écart entre le Mayo-Kebbi Ouest avec 63,1% et le Chari-Baguirmi avec 21,7%), ce qui traduit une augmentation des disparités provinciales.

Cible 1.5 : D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité

Indicateur 1.5.3 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

Au cours des trente dernières années, le pays a subi plus de 44 catastrophes naturelles, essentiellement des inondations et des sécheresses, qui ont affecté plus de 5 millions de personnes .

Conformément aux recommandations de la Conférence de Sendai sur la Réduction des Risques de Catastrophes, le Tchad a élaboré le Plan d'Action National de Renforcement des Capacités pour la Réduction des Risques de Catastrophes, la Préparation et la Réponse aux Urgences pour la période 2015-2020. Par ailleurs, dans ses efforts dans la réduction des risques et catastrophes au niveau national, le Tchad fait partie des pays focus de l'initiative « Political Champion Group for Disaster Résilience », créée en 2012 et composé de représentants de haut rang des grandes institutions nationales et internationales (UN, BM, UE, DFID, USAID, etc.). Le projet de la stratégie nationale a été élaboré en février 2021.

Le PND 2017-2021 a prévu au titre de l'axe 4 relatif à l'amélioration de la qualité de vie des tchadiens, de rendre effectif un mécanisme de prévention et de gestion des risques et catastrophes naturelles.

En outre, le Tchad poursuit la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique pour faire face aux risques de catastrophes dans divers départements ministériels, notamment le Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et la Gestion des Crises (CASAGC), l'Agence Nationale de Lutte Antiacridienne (ANLA), ainsi que le Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et d'Alerte Précoce (SISAAP). A cet effet, une stratégie nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) a été validée au niveau technique en décembre 2020.

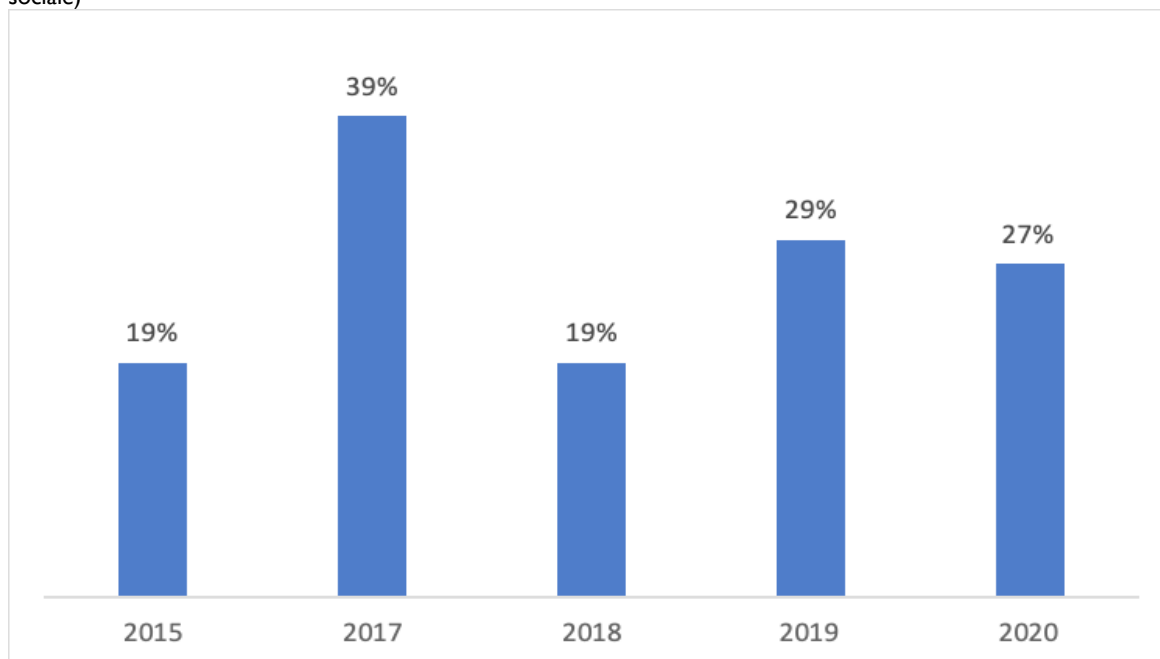
Cible 1.a : Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes

Indicateur 1.a.2 : Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)

La proportion des dépenses publiques totales affectée aux services sociaux de base évolue en dents de scie (graphique 4).

Graphique 4: Evolution de la proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection

sociale)



Source : DESB/ MFB 2021

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Défis	<ul style="list-style-type: none"> • L'autonomisation des femmes ; • Les disparités provinciales en termes de pauvreté ; • Le ciblage des pauvres et vulnérables ; • La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) ; • La résilience des communautés vulnérables.
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • L'existence d'un potentiel agricole et halieutique ; • La mise à l'échelle de l'approche cash+ dans le cadre de la protection sociale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; • Le projet de mise en place d'un registre social unifié pour améliorer le ciblage des familles pauvres ; • La mise en place des programmes et projets de résilience ; • La présence de cluster sécurité alimentaire et nutritionnel ; • Les évaluations en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle (cadre Harmonisé, Humanitarian Need Overview) ; • La prise en compte de l'approche basée sur les droits de l'Homme (HRBA) dans les analyses et les projets.

**Actions
d'accélération**

- Le renforcement des moyens d'existence des ménages vulnérables, afin d'accroître leur autonomisation à travers d'activités génératrices de revenus ;
- Le renforcement des programmes et projets nationaux de filets sociaux ;
- L'appui à l'élaboration des plans de développement provinciaux.



ERADICHER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

L'examen stratégique Faim zéro réalisé en 2017 au Tchad a mis en évidence des lacunes essentielles dans l'action menée par le pays pour résoudre les problèmes persistants que sont la faim et la malnutrition. Pour y parvenir, le Tchad a adopté des mesures intégrées et engagé des investissements dans le secteur du développement rural.

SITUATION ET TENDANCES

Cible 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

Indicateur 2.1.1 : Prévalence de la sous-alimentation

La prévalence de la sous-alimentation entre 2015 (38,4%) et 2018 (39,6%) est en hausse de 1,2 point de pourcentage. Cela est dû à l'afflux des réfugiés et retournés des pays voisins et aux effets du changement climatique. L'analyse nationale de la situation alimentaire et nutritionnelle effectuée par le SISAAP relève que 595 159 personnes étaient en insécurité alimentaire sévère entre novembre 2020 et mars 2021 et 2 113 378 autres étaient dans la phase « sous pression », avec un besoin de renforcement de leur résilience. La situation projetée entre avril et août 2021 prévoit plus d'un million de personnes en insécurité alimentaire sévère et plus de 2 850 000 autres en phase « sous pression » dans trente-huit départements.

Indicateur 2.1.2 : Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire

Selon l'Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire, la prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire est de 20,3% en 2018 contre 18,6% en 2015, soit une augmentation de 1,7 points de pourcentage alors que la prévalence de malnutrition sévère est en baisse passant de 5,6% en 2015 à 1,2% en 2019.

Cible 2.2 - D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

Indicateur 2.2.1 : Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans

La situation nutritionnelle du pays demeure critique car aucune tendance à l'inversion significative ne se dégage. En effet, la prévalence de la malnutrition chronique (MC) est largement au-dessus de la norme acceptable de 20% fixée par l'OMS. Elle a varié de 26,2% en 2016 à 33,7% en 2017 puis de 31,9% en 2018 à 32% en 2019 et enfin à 30,5 % en 2020. Les provinces les plus affectées sont le Barh El Ghazel, le Batha, le Borkou, l'Ennedi Est, le Wadi Fira, l'Ennedi Ouest, le Kanem, le Salamat, le Sila et le Tibesti. La province la moins affectée est le Mandoul.

Cible 2.2 - D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

Indicateur 2.2.2 : Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)

La prévalence de la malnutrition aigüe globale (MAG) est aussi sérieuse car elle est largement au-dessus de la norme acceptable de l'OMS qui est de 5%. Elle est passée de 13,5% en 2018 à 10% en 2020 (SMART 2018, et 2020). Par ailleurs, la prévalence de la malnutrition aigüe sévère qui était de 4% en 2018 a baissé à 2,1% en 2020, soit 1,9 point de pourcentage. Il faut noter que le niveau de cet indicateur à l'échelle nationale masque des disparités provinciales.

L'insuffisance pondérale (IP) touchait 11% des enfants de moins de 5 ans en 2015 pour décroître et atteindre un niveau de 2,3% en 2019. L'allaitement maternel exclusif a presque doublé passant de 8,8% en 2019 à 16,4% en 2020. Le coût global de la malnutrition et de la faim au Tchad s'élève à 9,5% du PIB chaque année .

Cible 2.5 : D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale

Indicateur 2.5.2 : Proportion des variétés et races locales considérées comme en danger, hors de danger ou exposées à un risque d'extinction de niveau non connu

Selon le Système d'Information sur la Diversité des Animaux Domestiques 100% des espèces locales sont classées comme exposées à un risque d'extinction de niveau non connu entre 2015 et 2019 au Tchad.

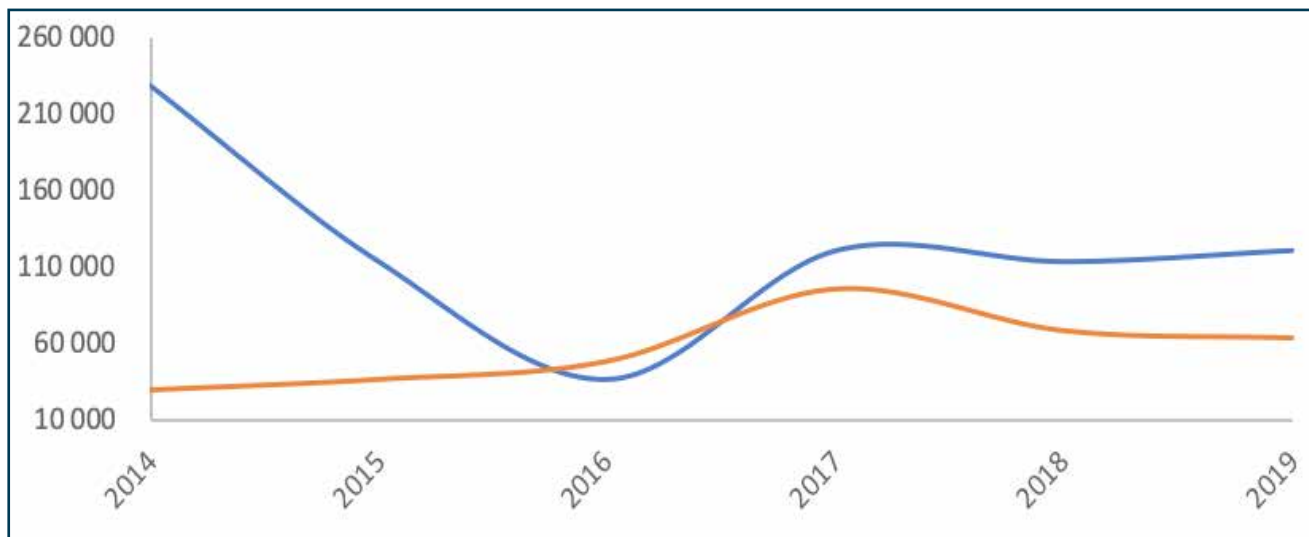
Sur la base de l'analyse de l'état de conservation des espèces animales et végétales domestiqués au Tchad du centre d'échange d'information, les espèces animales suivantes sont considérées comme domestiquées (Autruche Tchadienne ; Canard de barbarie de karal et massakory (*Anas boschas domestica*) ; Dinde locale de mandéla (*Meleagris gallopavo*) ; Oie locale de massakory / karal et mandéla (*Anser domestica*) ; Perdrix locale de Grédaya et Massakory ; Pigeons domestiques locaux (*Columba livia domestica*) ; Pintades domestiques locales).

Parmi ces espèces certaines sont en situation critique (Autruche Tchadienne ; Dinde locale de mandéla ; Perdrix locale de grédaya/massakory). D'autres sont en danger d'extinction (Le canard de barbarie de karal et massakory ; Les pintades Amssala, pintade de moulkou/bongor et la pintade de Pontbélibé/N'Djaména ; Tous les pigeons domestiques locaux).

Cible 2.a : Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés

Indicateur 2.a.2 : Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole

Les dépenses publiques en soutien à l'agriculture et à l'alimentation financées par l'Etat et l'aide publique au développement (APD) selon les rapports présentent une évolution en dents de scie sur la période 2014 - 2019. Tandis qu'au niveau des financements des PTF, elles ont connu une tendance à la hausse sur la même période avec un pic en 2017 de 96,23 milliards de FCFA

Graphique 5: Evolution des dépenses publiques (Etat et PTF) de 2014 à 2019 (en million)

Source : RDPAA 2014-2016 et 2017-2019

Cible 2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires

Indicateur 2.c.1 : Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires

Pour ce qui concerne les anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires mil, maïs et riz, l'indice de prix du riz qui a augmenté de 0,68 point en 2016 a reculé à -0,4 en 2019. Ceci s'explique par le fait que cette denrée entre de plus en plus dans les habitudes alimentaires de la population. Le maïs dont l'indice était de -0,38 point en 2016 a connu une baisse de -0,42 point en 2019. Cette denrée est aussi de plus en plus consommée par les ménages. L'indice de prix du mil avec -0,44 point en 2016 a reculé à -0,9 en 2019. Le mil est plus sollicité dans le milieu rural qu'en milieu urbain.

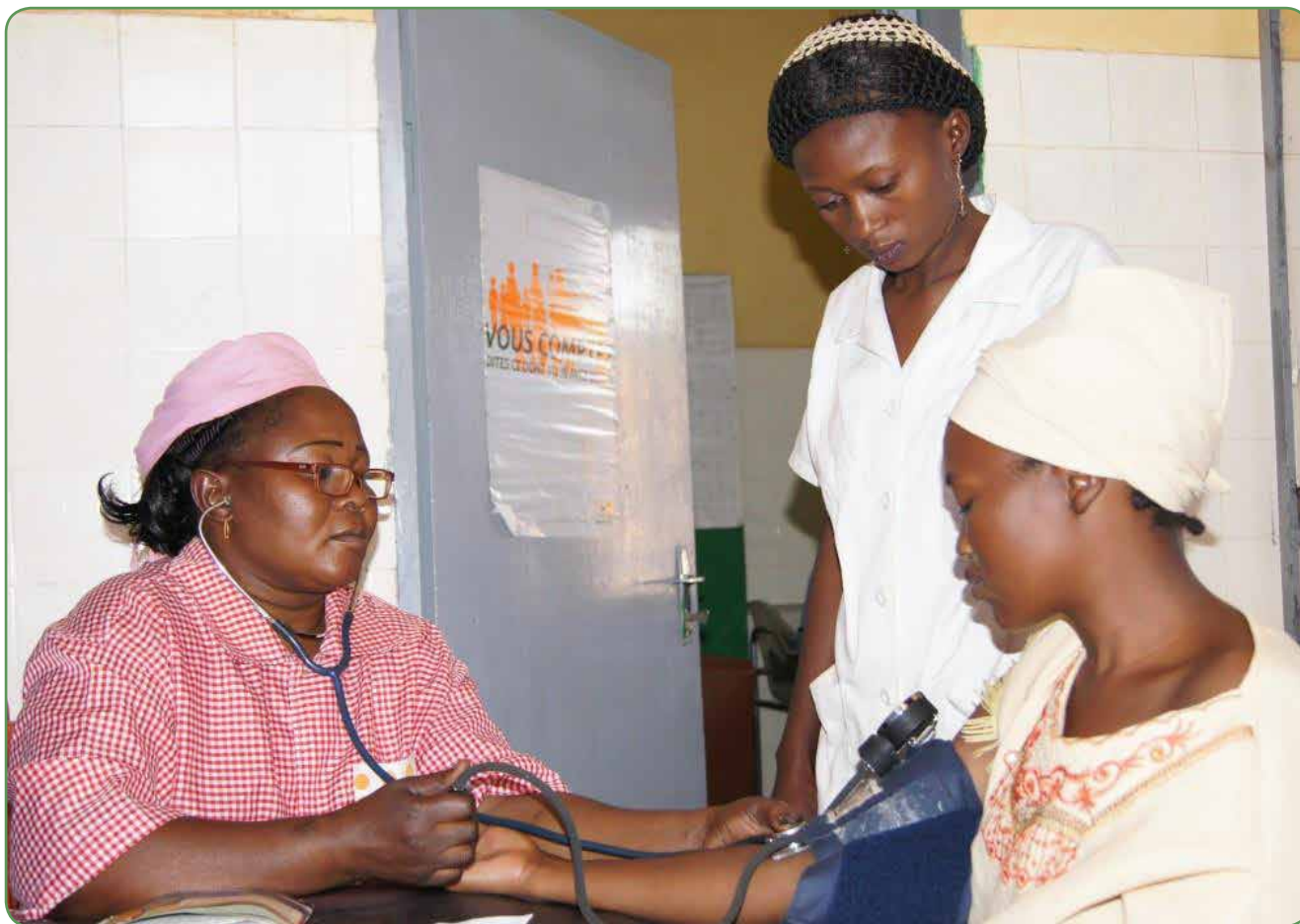
DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Défis	<ul style="list-style-type: none"> • L'adaptation des systèmes de production face aux changements climatiques ; • La diversification de productions agricoles et animales ; • La conservation et protection des ressources naturelles productives ; • L'accroissement des investissements agricoles ; • Les réformes foncières et institutionnelles ; • Le désenclavement des grandes zones de production agricole ; • La cohabitation pacifique entre les acteurs des productions végétales et animales ; • La diversification alimentaire ; • La disponibilité des intrants dans les structures de prise en charge de la malnutrition aigüe sévère.
--------------	--

<p>Opportunités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre du Plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR 2016-2022) ; • L'existence d'un cadre d'assistance technique dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FIRST); • L'existence de la Loi 019/PR/2018 du 10 janvier 2019 portant Ratification de l'Ordonnance N°043/PR/2018 du 31 août 2018 ; • L'existence de la Loi n° 16/PR/2016 relative aux semences et aux plants ; • Le partenariat public-privé dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
<p>Actions d'accélération</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'opérationnalisation du Plan d'amélioration de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (2019-2021) ; • L'opérationnalisation du Plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR 2016-2022) • La gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques ; • Le développement des infrastructures et le renforcement des équipements du secteur rural ; • Le renforcement des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques ; • Le renforcement de la résilience des ménages ruraux ; • La mise en valeur des aménagements hydro-agricole ; • La recherche/diffusion des technologies et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.



PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE



Au niveau national, les actions du Gouvernement pour l'atteinte de cet ODD sont traduites dans le cadre global du PND 2017-2021 et plus spécifiquement dans les documents de politique sectorielle. Des progrès ont été enregistrés ces dernières années grâce à la mise en place des Paquets Minimum d'Activités dans les centres de santé revitalisés et l'amélioration des services dans les réseaux de formations sanitaires Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence.

SITUATION ET TENDANCES

Cible 3.1 - D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

Indicateur 3.1.1 : Taux de mortalité maternelle

Le taux de mortalité maternel qui était l'un des plus élevés du monde a connu une baisse, passant de 1099 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2004 à 860 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015. Cette amélioration est loin de satisfaire les cibles que s'est fixées le pays à l'horizon 2030.

Indicateur 3.1.2 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

La proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié a, quant à elle aussi, connu une nette amélioration en cinq années. En 2015, elle était de 24,30% (EDS-MICS 2015) et a atteint 34,5% en 2019 (MICS). La proportion des accouchements dans un établissement de santé a connu une légère amélioration entre 2015 (EDS-MICS). Elle était de 53% en milieu urbain et 14% en milieu rural

et 2019 (MICS) pour passer à 60,1% en milieu urbain et 21,1% en milieu rural.

Cible 3.2 - D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus

Indicateur 3.2.1 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

En ce qui concerne le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans, le Tchad a connu une amélioration de 11 points de pourcentage car il passe de 133‰ en 2015 à 122‰ en 2019.

Indicateur 3.2.2 : Taux de mortalité néonatale

Le taux de mortalité néonatale n'a presque pas bougé entre 2015 et 2019 où il était respectivement de 34‰ et 33‰. Cette situation est probablement due à l'insuffisance de la prise en charge adéquate des femmes durant la grossesse, à l'accouchement et au post partum. A cela on peut ajouter la prévalence de l'accouchement à domicile, 72,4% (MICS 2019). Cependant, l'introduction de la stratégie des réseaux de formations sanitaires SONU qui a pour objectif de réduire la mortalité maternelle aura les mêmes effets sur la réduction de la mortalité néonatale.

Cible 3.3 - D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie du SIDA, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

Indicateur 3.3.1 : Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risque

L'incidence globale du VIH à partir de 2018 a diminué, passant de 0,49 en 2015 à 0,44 en 2018. Pour les femmes, elle est passée de 0,53 en 2015 à 0,48 en 2018 (ONUSIDA).

Indicateur 3.3.2 : Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants

L'incidence de la tuberculose est en baisse passant de 113,17 cas en 2015 à 87,76 cas en 2018 pour 100 000 habitants soit une baisse d'environ 25 points en 3 ans

Indicateur 3.3.3 : Incidence du paludisme pour 1 000 habitants

Le paludisme fait de plus en plus de victimes. En effet, l'on note une détérioration de l'incidence du paludisme qui passe de 58 cas en 2015 à 64,22 cas pour 1000 habitants en 2019.

Indicateur 3.3.4 : Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants

L'incidence de l'hépatite B est en nette augmentation passant de 14 cas en 2015 à 15 cas pour 100 000 habitants en 2019.

Indicateur 3.3.5 : Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires

Le nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires est en légère hausse, passant de 6 138 675 habitants en 2016 à 6 233 571 en 2018, soit une progression annuelle moyenne de 31 000 personnes.

Cible 3.4 - D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

Indicateur 3.4.2 : Taux de mortalité par suicide

Au Tchad, le suicide est culturellement, religieusement et socialement rejeté. En 2015, le taux de mortalité par suicide est de 8,9 pour 100 000 habitants à 8,8% en 2019.

Cible 3.5 - Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool

Indicateur 3.5.2 : Abus d'alcool, défini en fonction du contexte national par la consommation d'alcool pur (en litres) par habitant (âgé de 15 ans ou plus) au cours d'une année civile

Au Tchad, l'abus d'alcool, défini en fonction du contexte national par la consommation d'alcool pur (en litre) par habitant (âgé de 15 ans ou plus) au cours d'une année civile est en régression, passant de 1,5 litres/an/habitant en 2016 à 1,4 en 2018.

Cible 3.6 - D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route

Indicateur 3.6.1 : Taux de mortalité lié aux accidents de la route

Le taux de mortalité lié aux accidents de la route a connu une augmentation de 3,5 points de pourcentage. Il est passé de 24,2 décès pour 100 000 habitants en 2013 à 27,6 de décès pour 100 000 habitants en 2018 .

Cible 3.7 - D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

Indicateur 3.7.1 : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale

Sur la base des enquêtes (EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6 2019), l'on note un progrès en matière de l'utilisation des moyens de contraception modernes par les femmes en âge de procréer. Particulièrement pour les femmes en union, la proportion de celles utilisant les méthodes modernes de contraception est passée de 5% en 2015 à 6,7%, soit une hausse de 1,7 point de pourcentage. En milieu urbain, la proportion des femmes utilisant les méthodes contraceptives modernes a augmenté de 2,8 points de pourcentage entre 2015 et 2019. En milieu rural, 5,4% de femmes utilisent les méthodes de contraception modernes en 2019, contre 3,8% en 2015.

Indicateur 3.7.2 : Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge

Au Tchad, le taux de natalité chez les adolescentes (15 à 19 ans) a substantiellement baissé passant de 179,4 en 2015 à 138 en 2019 pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge.

Cible 3.8 - Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

Indicateur 3.8.1 : Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels telle que déterminée par les interventions de référence concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier)

Les indicateurs d'utilisation des services de santé essentiels sont presque tous à des niveaux très faibles malgré des améliorations par rapport aux années précédentes. Selon le rapport de suivi de l'OMS, l'indice de couverture universelle de santé au Tchad est de 27% en 2015 et de 28% en 2019.

Indicateur 3.8.2 : Proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé

L'accès aux services de santé est difficile en raison des longues distances, du nombre limité de centres de santé, de la faiblesse numérique du personnel de santé qualifié, de l'insuffisance des équipements médicaux et de la précarité économique surtout en milieu rural où vit 78% de la population du pays. Les populations nomades en particulier souffrent des conséquences d'un accès limité aux services de santé.

Au niveau national, la proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé a évolué en hausse passant de 3,5% en 2011 à 9,2 % en 2019. Selon le milieu de résidence, cette proportion est respectivement de 3,3% en milieu rural et 3,7 en milieu urbain en 2011 contre 9,9% en milieu rural et 9,7% milieu urbain en 2019 (ECOSIT 4).

Pour améliorer l'utilisation des services de santé, le gouvernement tchadien a institué la couverture santé universelle (CSU) avec l'adoption de la Loi n°035 du 5 août 2019 enclenchant son processus de mise en place, notamment par l'installation des dispositifs de coordination et de gestion de services de santé. Le Gouvernement tchadien envisage de démarrer la CSU dans un nombre limité de districts sanitaires et l'étendre progressivement au reste du pays.

Cible 3.9 - D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

Indicateur 3.9.1 : Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant

Le taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant pour 100 000 habitants est en hausse. En 2015, ce taux est estimé à 121 décès pour 100 000 habitants alors qu'en 2019, il est de 280 décès pour 100 000 habitants selon l'OMS.

Indicateur 3.9.2 : Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats)

Selon l'observatoire de la santé mondiale, le taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène est estimé à 101 décès pour 100 000 habitants en 2016.

Indicateur 3.9.3 : Taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel

Selon l'observatoire de la santé mondiale de l'OMS, le taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel est de 3,6 pour 100 000 en 2016.

Cible 3.a : Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac

Indicateur 3.a.1 : Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les personnes de 15 ans ou plus (taux comparatifs par âge)

Selon le rapport EDS-MICS 2014-2015, on observe que 13% des hommes de plus de 15 ans et 3% des femmes de plus de 15 ans consommaient du tabac. Les hommes consomment environ cinq fois plus de tabac que les femmes. En 2019, la prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les hommes de plus de 15 ans est de 7,2% tandis que chez les femmes, elle est de 0,4%. Ces indicateurs montrent clairement qu'il y a diminution de la consommation du tabac au Tchad.

Cible 3.b : Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments

Indicateur 3.b.1 : Proportion de la population cible ayant reçu tous les vaccins prévus par le programme national

La couverture vaccinale est faible, aucun type d'antigène n'a atteint la cible de 80% fixée par le Programme Elargi de Vaccination. Les vaccinations contre la polio et la tuberculose (BCG) semblent être les mieux administrées. En 2015, cet indicateur était de 25,3%.

Indicateur 3.b.2 : Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base

Le montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base est passé de 21,6 millions de dollars américain en 2018 à 49,4 millions de dollars américain en 2019. Ce qui montre que l'aide au développement a plus que doublé en une année.

Cible 3.c : Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

Indicateur 3.c.1 : Densité et répartition du personnel de santé

En ce qui concerne la densité et la répartition du personnel médical par habitant, il y a une grande disparité entre la capitale, les grandes villes et le milieu rural. La plupart des spécialistes sont concentrés à la capitale. La situation semble identique pour les sages-femmes qui se concentrent dans la capitale à cause du regroupement familial. On dénombre un médecin pour 19 641 habitants en 2015 contre 28 401 habitants en 2018 et un infirmier pour 3 837 habitants en 2015 contre 5 092 habitants en 2019.

Cible 3.d : Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

Indicateur 3.d.1 : Application du Règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires

En ce qui concerne l'application du Règlement Sanitaire International (RSI) et la préparation aux urgences sanitaires, le Tchad a adhéré à 40,5% en 2015 et en 2019 l'adhésion est seulement de 30,3%, soit une baisse de 10 points de pourcentage.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Défis :	<ul style="list-style-type: none"> • La gouvernance du secteur de la santé ; • L'accessibilité et l'offre de services de santé de qualité ; • La fréquentation des établissements sanitaires ; • Le financement du secteur de la santé ; • La disponibilité de données fiables et à jour.
Opportunités :	<ul style="list-style-type: none"> • L'existence des facultés de médecine, des écoles publiques et privées de formation sanitaire ; • L'existence du décret d'application N° 2021/PR/2020 du 14 octobre 2020 de la Loi 006/PR/2002 sur la Santé de la Reproduction ; • L'engagement du Tchad à l'initiative Family Planning 2030 ; • L'existence d'une Unité de Gestion des Projets centralisée au sein du Ministère ; • Le Plan National de Développement de la Santé (PNDS 2018-2021), • La Politique Nationale de la Santé (PNS 2016-2030), • La Stratégie de Communication en Appui aux Actions de Promotion de la Santé Maternelle, Néonatale et Infantile au Tchad 2015-2030 ; • Le Plan National d'Accélération de la Riposte au VIH/SIDA Pédiatrique au Tchad (2019-2023) ; • Le Plan d'Action Intersectoriel de Nutrition et d'Alimentation (PAINA 2017-2021).
Actions d'accélération	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place du réseau des 109 maternités de référence Soins obstétricaux néonatal d'urgence (SONU) ; • L'élaboration de la carte sanitaire 2019-2025 avec notamment la projection des dépenses d'investissement (construction des formations sanitaires, équipement, approvisionnement en produits, Ressource Humaine et Agent de Santé Communautaire, chaîne de froid) ; • L'adoption d'un plan de démarrage du régime 3 des personnes économiquement démunies ; • L'amélioration de la gouvernance et de la redevabilité ; • La création d'une plateforme Santé Maternelle Néonatale Infantile ; • L'accélération du processus de mise en place de la CSU ; • L'élaboration d'une Stratégie Nationale de Financement de la Santé ; • L'intégration de la planification familiale dans les programmes de santé sexuelle et reproductive ; • L'intensification des interventions du côté de la demande y compris chez les jeunes et adolescents.





ASSURER À TOUS UNE EDUCATION EQUITABLE, INCLUSIVE ET DE QUALITE ET DES POSSIBILITES D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

La mise en œuvre de l'ODD 4 s'inscrit dans le cadre de la politique de l'éducation du Gouvernement tchadien dont la genèse remonte à la loi fondamentale ainsi qu'à partir des lois et programmes de développement relatifs au secteur de l'éducation, notamment le Plan Intérimaire pour l'Éducation au Tchad (PIET 2018-2020). A cet effet, plusieurs projets et programmes sont en cours d'exécution avec l'appui des partenaires au développement.

SITUATION ET TENDANCES

Encadré I : Evaluation Sommative de la Composante « éducation inclusive de qualité » du Programme de Coopération Unicef-Tchad 2013-2018

La composante « Education Inclusive de Qualité » s'inscrit dans la continuité des programmes du Gouvernement en matière d'éducation. Il se propose d'aider les garçons et filles les plus vulnérables à acquérir les compétences nécessaires à leur développement personnel et à leur insertion socioéconomique. L'évaluation de ce programme permet de mettre en évidence les faits suivants :

PERTINENCE : A travers ses actions, le programme travaille à améliorer l'accès et la qualité de l'éducation par l'adoption de comportements et de pratiques favorables à l'éducation au sein des communautés ce qui est en parfaite harmonie avec les attentes des communautés et les objectifs de qualité d'éducation recherché par le Gouvernement.

EFFICACITÉ : Trois indicateurs ont été améliorés : le Taux Net d'admission dans le primaire, le Pourcentage d'enfants en première année primaire qui ont fréquenté un établissement préscolaire l'année précédente ; et la Proportion des écoles répondant aux normes de qualité des écoles amies des enfants sont améliorés. Par opposition, la performance du programme a été plus basse pour certains indicateurs : taux net de scolarisation dans le primaire, taux d'achèvement dans le primaire et l'indice de parité dans le primaire.

EFFICIENCE : Malgré un bon niveau d'utilisation des ressources, l'efficacité du programme reste mitigée parce qu'il a été difficile de mesurer son efficacité. Le paquet d'interventions mis en place a en revanche contribué à renforcer l'offre et la demande d'éducation.

DURABILITÉ : Pour une meilleure appropriation des bénéficiaires, la mise en place d'une unité de coordination au Ministère de l'éducation, l'implication des communautés dans les activités de construction, la création de comités de gestion des écoles, le renforcement des capacités de la partie nationale sur les procédures, etc. ont été entrepris.

Cible 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles

Indicateur : 4.1.1a) Proportion d'enfants et de jeunes a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin du premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes en i) lecture et ii) mathématique, par sexe

La proportion d'enfants et des jeunes en cours élémentaires en lecture est passée de 18% à 34% entre 2015 et 2019, soit une amélioration de 16 points de pourcentage La proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire en mathématique est passée de 48% à 64,5% entre 2015 et 2019, soit une progression de 16,5 points de pourcentage.

La proportion d'enfants et de jeunes en fin du cycle primaire en lecture est passée de 15,7% à 22,1% entre 2015 et 2019, soit une amélioration de 6,4 points de pourcentage.

La proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire en mathématique est passée de 19,1% à 11,5%, entre 2015 et 2019, soit une diminution de 7,6 points de pourcentage.

Cible 4.2 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des

services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

Indicateur 4.2.1 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe

D'après les données de l'EDS-MICS, la proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien être psychosocial, pour l'ensemble, est passée de 32,6% à 44,9% entre 2015 et 2019, soit une progression de 12,3 points de pourcentage. Par sexe, elle est de 42,7% en 2019 contre 30,4% en 2015 pour les hommes et de 47,1% en 2019 contre 34,9% en 2015 pour les femmes.

Cible 4.3. D'ici 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique professionnelle ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

Indicateur 4.3.1 : Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe

Le nombre d'apprenants inscrits dans les centres de formation technique et professionnelle est de 1 614 au cours de l'année scolaire 2017- 2018 contre 1 199 l'année scolaire 2018-2019, soit une augmentation de 34,6 points de pourcentage. Selon le sexe, il y a respectivement 1 254 garçons soit 77,7% et 360 filles soit 22,3% contre 712 garçons soit 86% et 118 filles soit 14% pour les même périodes.

Cible 4.5. D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

Indicateur 4.5.1 : Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés

Au regard des données issues d'EDS-MICS en 2015 et MICS en 2019, il ressort que l'écart de fréquentation entre les filles et les garçons s'est réduit au niveau du primaire et du premier cycle du secondaire. Au primaire, l'indice de parité est établi à 0,9 en 2019 contre 0,85 en 2015. Cependant, cet indice se réduit progressivement au fil des fréquentations des cycles scolaires (voir tableau 7 ci-dessous), traduisant ainsi la déperdition plus importante au niveau des filles que des garçons. Quant à l'Indice de parité par quintile, il s'est établi à 0,8 en 2019 contre 0,35 en 2015 selon le quintile supérieur et à 0,9 en 2019 contre 0,75 en 2015 pour les quintile inférieur.

Tableau 1: Indices de parité filles/garçons en 2015 et 2019

Niveaux d'enseignement		2014/2015	2019
Primaire	Ensemble	0,85	0,9
	Urbain	0,94	0,9
	Rural	0,82	0,9
Secondaire 1 ^{er} cycle	Ensemble	0,53	0,7
	Urbain	0,65	0,8
	Rural	0,42	0,5

Secondaire 2nd cycle	Ensemble	0,53	0,5
	Urbain	0,65	0,7
	Rural	0,42	0,2

Source : EDS-MICS 2014-2015, MICS 2019

Cible 4.6 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

Indicateur 4.6.1 : Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe

Le taux d'alphabétisation des adultes de plus de 15 ans a connu une progression remarquable, passant de 26,8% en 2011 à 41,5% en 2019, compte tenu des campagnes d'alphabétisation intenses menées au cours des dernières années. Concernant la répartition de la population par tranche d'âge, les données de l'année scolaire 2018/2019 montrent une diminution de la population. En effet, pour la population âgée de 15 à 24 ans, la proportion a diminué de 30,8% à 29,3%, soit une régression de 1,5 point de pourcentage. Quant à celle âgée de 25-34 ans, elle a diminué de 36,1% à 35,9%, soit une régression de 0,2 point de pourcentage.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Défis	<ul style="list-style-type: none"> • La scolarisation primaire universelle de qualité ; • La qualité et la pertinence des apprentissages à tous les niveaux du système éducatif ; • La gouvernance du secteur de l'éducation ; • Le financement durable de l'EFTP ; • L'accès et la diversification des offres de l'EFTP ; • Le partenariat avec le secteur privé en matière de formation professionnelle ; • L'alphabétisation et l'éducation non formelle ; • Le concept de maîtres communautaires.
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • La disponibilité d'un vivier d'enseignants qualifiés ; • L'existence d'un Groupe Local des Partenaires en Education (GLPE) fonctionnel ; • L'existence du document de référence nationale de la politique éducative (PIET) ; • L'existence de la Politique nationale de l'emploi, de la formation, de la Stratégie Intérimaire pour l'EFTP et de la Politique Nationale de la Jeunesse; • L'adhésion du pays à la plateforme du Cadre de Concertation des Ministres en Charge de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) ; • L'existence des projets dans le renforcement de l'éducation, de la formation technique et professionnelle et de l'alphabétisation ; • Le Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN) .

**Actions
d'accélération**

- La finalisation du plan d'action de la Politique nationale de l'Alimentation scolaire ;
- L'élaboration du Plan de Développement Décennal pour l'Education et de l'Alphabétisation (PDDEA) 2021-2030 ;
- La promotion de la Qualité de l'Education de Base ;
- La réforme du Secteur de l'Education ;
- Le renforcement des mesures visant le maintien des filles dans le système éducatif ;
- Le Programme Pluriannuel d'Appui à la Résilience de l'Education en Situation d'Urgence.



PARVENIR A L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

Le Tchad, à l'instar d'autres pays africains, fait face à des inégalités de genre. Les femmes ont moins accès à l'éducation que les hommes et connaissent plus de difficultés en matière d'accès aux soins de santé. On ne peut pas analyser cette problématique au Tchad sans évoquer d'autres contraintes sur les plans culturels, religieux et institutionnels.

SITUATION ET TENDANCES

Encadré 2 : EVALUATION FORMATIVE DE LA REPONSE AU MARIAGE D'ENFANTS ET AUX MUTILATIONS GENITALES FEMININES

La situation des femmes et des enfants au Tchad, révèle la prédominance de pratiques traditionnelles dangereuses telles que les mariages précoces (2014-2015, 68% de filles ont été mariées avant l'âge de 18 ans contre 55% en 2019), les MGF (Mutilations Génitales Féminines) les MGF sont encore prégnantes avec un taux de prévalence de 38% en 2014 contre 34,1% en 2019. Face à cette situation, l'Etat tchadien en accord avec ses partenaires techniques et financiers a mis en place des politiques et programmes qui contribuent à la lutte contre les violations des droits des femmes et des enfants.

Une évaluation formative de ce programme conduite par le Gouvernement et l'UNICEF a permis de faire les constats suivants :

PERTINENCE: Les activités menées dans le cadre de la réponse au mariage précoce et de mutilation génitale féminine sont en cohérence avec les engagements de l'Etat tchadien et ses partenaires contenus dans les plans et stratégies.

EFFICACITÉ: Les actions de mobilisation sociale et la communication ont certes permis d'augmenter le pourcentage de la population informée sur les lois interdisant les pratiques de ME et MGF. Cependant le niveau de connaissance des risques sanitaires et des procédures de recours pour la prise en charge des cas identifiés sont encore insuffisants. Le Gouvernement ne dispose pas de lignes budgétaires spécifiques pour la mise en œuvre de la feuille de route en dehors du budget alloué au ministère en charge de la famille qui couvre essentiellement les frais de personnel et de fonctionnement des structures. L'évaluation a montré que la lutte répressive contre les MGF tend à entraîner un changement de mode opératoire de l'excision, ce qui commence à se faire en cachette à des âges de plus en plus précoces.

EFFICIENCE: Le taux de mobilisation des fonds a baissé entre 2017 (46%) et 2018 (13%) à cause de l'augmentation de besoins humanitaire en 2018 qui ont été plus de 10 fois plus élevés par rapport à 2017. Cependant, aucun mécanisme n'a été mis en place pour la révision des cibles et des résultats visés par la composante du programme protection au regard des faibles mobilisations de ressources.

DURABILITÉ: L'appropriation du programme par la partie nationale n'est pas effective à cause de l'insuffisance de la coordination, ce qui est lié essentiellement à l'instabilité institutionnelle et qui a créé des bouleversements au niveau du ministère en charge de la famille.

Cible 5.1 : Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

Indicateur 5.1.1 : Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe

Pour relever les défis liés à l'équité et l'égalité de genre, le gouvernement tchadien a ratifié les traités internationaux sur l'égalité des sexes. Cette volonté se reflète aussi par de nombreuses réformes et politiques qui ont été mises en œuvre en vue de valoriser la situation de la femme. Il s'agit notamment de : (i) l'adoption de la Politique Nationale Genre (PNG) et de son plan national d'action 2019-2023 ; (ii) l'adoption de la Stratégie Nationale de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre (SNVBG), (iii) la loi 29/PR/2015 du 21 juillet 2015 interdisant le mariage d'enfants, et (iv) la création par décision N°042/HCC/SG/2017 du 13 octobre 2017 de la radio thématique femme dénommée « la voix de la femme tchadienne » logée à la Maison Nationale de la Femme.

Par ailleurs, la Constitution de la quatrième République, révisée en décembre 2020, consacre l'égalité entre les hommes et les femmes, prohibe toutes les formes de discrimination à leur égard (Articles 13 et 14) et incite les pouvoirs publics à mettre en œuvre ces droits et à garantir leur effectivité, à travers notamment la parité dans les fonctions électives et nominatives (loi N°22 portant ratification de l'ordonnance 012).

Cible 5. 2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

Indicateur 5.2.1 : Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge

Les Violences Basées sur le Genre (VBG) sont encore courantes et connaissent même une ampleur accrue. Selon MICS 2019, on observe que 17,4% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont vécu des violences physiques ou sexuelles au cours des douze (12) derniers mois ; cette situation n'a guère évolué par rapport à 2015 qui était de 17,5% en raison de la persistance des pesanteurs socioculturelles et de la faible application des textes juridiques existants.

Pour réduire ces violences, des dispositions légales ont été prises notamment la révision du Code pénal en 2017 qui a intégré des dispositions réprimant les violences faites aux femmes.

Cible 5.3 : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

Indicateur 5.3.1 : Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans

La proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans est en régression passant de 29,7% en 2015 à 24,2% en 2019. Cette régression est aussi observée pour les femmes qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans de la même tranche d'âge passant de 66% en 2015 à 60,6% en 2019.

Indicateur 5.3.2 : Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge

La proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une ablation ou une mutilation génitale a connu une légère régression de 4,3 points de pourcentage, passant de 38,4% en 2015 à 34,1% en 2019.

Cibles 5.5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité

Indicateur 5.5.1 : Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales

La proportion des femmes députées à l'Assemblée Nationale à la deuxième législature était de 5,8% (2002-2006/2011). Cette situation s'est améliorée à la troisième législature (2011- 2015/2021) où elle était de 14,9%. A ce jour, 15,3% des sièges parlementaires sont occupés par des femmes, ce qui constitue tout de même une avancée relativement à la dernière législature qui en comptait à peine 5%.

En ce qui concerne l'administration locale, on totalise 947 conseillers municipaux dont 144 femmes, soit 14% de femmes entre 2012 et 2019 (Réseau de Femmes élues d'Afrique réseau du Tchad : REFELA).

Indicateur 5.5.2 : Proportion de femmes occupant des postes de direction

Au niveau de l'administration publique, la proportion des femmes a connu une régression de 1,5 points de pourcentage par an en moyenne, passant de 10,3% en 2014 à 8,1% en 2019 .

Toutefois, la question de la représentativité des femmes dans la sphère politique reste encore entière. Le nouveau gouvernement de transition consacre 9 places aux femmes sur 40, soit un taux de 22,5%.

Cible 5.6 : Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi

Indicateur 5.6.1 : Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative

S'agissant de la prise de décision concernant leur relation sexuelle et l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative, le rapport EDS-MICS 2015 indique un faible pouvoir de décision des femmes âgées entre 25 et 49 ans (14,30 %), cela en raison du faible statut de la femme qui subit plus l'influence du mari et de la pression familiale.

Cible 5.a : Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne

5. a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe ; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit

Selon MICS 2019, la proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe est de 88,1% et la proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit est de 31,7%.

Cible 5.b : Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes

Indicateur 5.b.1 : Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe

La proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe a connu une augmentation entre 2015 et 2019 passant de 63,7% (EDS-MICS) à 64,8% (MICS).

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Défis	<ul style="list-style-type: none"> • L'applicabilité des textes légaux et réglementaires ; • L'appropriation des textes législatifs et réglementaires par les femmes ; • La réduction des impacts des pesanteurs socioculturelles ; • Le financement du plan d'action quinquennale du Politique Nationale Genre (PNG).
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • L'existence de la PNG et de son plan d'action 2019-2023 ; • La Feuille de route pour la lutte contre le mariage d'enfants 2019-2021 ; • Le Décret d'application de la Loi 022 instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives ; • Le Décret d'application de la Loi n° 006/PR/2002 portant promotion de la santé de la reproduction. • La radio « La voix de la femme » pour la sensibilisation et la conscientisation sur les questions du genre ; • L'existence des organisations de la société civile qui œuvrent pour la promotion du genre.

**Actions
d'accélération**

- La création d'un observatoire du genre ;
- L'amélioration des mécanismes d'intégration et d'insertion dans le milieu professionnel des femmes et des jeunes filles ;
- Le renforcement des capacités des femmes rurales et des organisations et associations féminines pour faciliter leur accès à la propriété foncière ;
- Le renforcement des capacités des institutions et des structures de prévention et de prise en charge psychosociale, juridique, médicale et économique des VBG ;
- La promotion de l'accès de la jeune fille à la scolarisation et son maintien dans le système ;
- La promotion des actions destinées à relever les défis institutionnels, économiques et culturels en matière d'égalité des chances, de l'équité et du genre.
- Le renforcement des cadres politiques, juridiques et de responsabilisation ;
- Le renforcement et la dynamisation des mouvements sociaux ;
- La lutte contre les normes sexospécifiques et socioculturelles préjudiciables ou discriminatoires ;
- La promotion d'une masculinité positive vers l'égalité des sexes ;
- L'augmentation de l'accès à des services de qualité et sensibles au genre, centrés sur les survivantes dans le cadre du développement et de l'action humanitaire ;
- L'accroissement de l'action et la prise de décision des femmes et des filles.

PILIER 2: PROSPERITE ET OPPORTUNITES ECONOMIQUES





GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES A UN COUT ABORDABLE

La mise en œuvre de l'ODD 7 est faite à travers la Politique Énergétique adoptée en 2019. L'objectif est de contribuer au développement durable du Tchad à travers la fourniture des services énergétiques accessibles au plus grand nombre de la population à moindre coût et de favoriser la promotion des activités socioéconomiques. Cependant, en raison de l'augmentation de la consommation d'énergie liée à la dynamique économique amorcée depuis plusieurs années la marge disponible en termes de capacité de production du système électrique national se réduit.

SITUATION ET TENDANCES

Cible 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

Indicateur 7.1.1 : Proportion de la population ayant accès à l'électricité

Depuis plusieurs années, l'accès à l'électricité reste limité au Tchad. Malgré les efforts d'investissements consentis par le Gouvernement dans ce secteur, la proportion des ménages utilisant cette source d'éclairage n'a pas beaucoup évolué passant de 7,7% en 2015 à 8,4% en 2019 (MICS 2019), soit une augmentation de 0,7 point de pourcentage. De surcroît, ceux qui ont l'accès à l'énergie ne l'ont pas souvent en continu. On note que le taux d'accès à l'électricité n'est que 1,8% en milieu rural contre 36,7% en milieu urbain. Ce faible niveau d'accès à l'électricité observé au cours de ces dernières années s'explique en partie par la croissance démographique, la faiblesse de la gouvernance du secteur et la non mise en œuvre effective du plan d'électrification au niveau national.

Indicateur 7.1.2 : Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres

La proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres au niveau national est passée de 3,4% en 2015 à 5,7% en 2019, soit une amélioration de 2,3 points de pourcentage. En 2019, la population urbaine utilisant des carburants et technologies propres représente 28,3% contre 0,4% en milieu rural.

Cette amélioration observée principalement en milieu urbain est le fruit de la politique d'interdiction de coupe abusive des arbres pour la préservation de l'environnement, accompagnée de celle de la disponibilité des gaz butane à prix subventionné. En outre, depuis 2011, le Tchad produit localement du gaz butane par la raffinerie de Djarmaya.

Cible 7.2 : D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

Indicateur 7.2.1 : Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie

La part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale est passée de 0,89% en 2015 à 0,85% en 2017, la tendance est presque restée constante sur la période. L'utilisation des plaques solaires par les ménages comme source d'électricité est passée de 0,1% en 2011 à 1,2% en 2019, soit une amélioration de 1,1%.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

<p>Défis</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La valorisation du potentiel énergétique par la promotion de l'utilisation du gaz, de l'énergie solaire et autres énergies renouvelables ; • L'utilisation des technologies propres par les ménages ; • L'accessibilité du gaz butane sur l'ensemble du territoire national à un coût abordable ; • L'offre énergétique accessible et à moindre coût ; • L'application de la Loi N°036/PR/2019 du 26 août 2019 qui ouvre le marché aux investisseurs privés ; • La diversification des sources d'énergie.
<p>Opportunités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'accroissement des initiatives de valorisation du potentiel solaire du Tchad, dont celle d'électrification rurale ; • Le financement du projet d'interconnexion Tchad-Cameroun ; • L'extension des centrales électriques de Djarmaya pour couvrir la demande des quartiers périphériques de N'Djaména ; • L'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie Electrique (ARSE) ; • L'Agence pour le Développement de l'Electrification Rurale et de la Maitrise d'énergie (ADERM) ; • La Loi N°036/PR/2019 du 26 août 2019 relative au secteur de l'énergie électrique au Tchad, à la production, au transport et à la distribution.
<p>Actions d'accélération</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La concrétisation du Fonds de Développement de l'Energie électrique (FDE) ; • La mise en œuvre des textes d'application de la Loi N°036/PR/2019 du 26 août 2019 portant sur la concurrence dans le secteur ; • La mise en œuvre du projet d'interconnexion électrique Tchad-Cameroun ; • La mise en place d'un plan national de développement du secteur de l'Energie ; • L'amélioration du cadre réglementaire et juridique ; • L'amélioration de la gouvernance du secteur de l'énergie ; • L'établissement de partenariat public-privé.



PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGEE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DECENT POUR TOUS

La vision 2030 « Le Tchad que nous voulons » cherche à parvenir à une « Nation résiliente par son économie transformée ». Cette économie transformée passe par une croissance économique inclusive et durable, une prospérité partagée et un développement maîtrisé du pays. Cette politique permet la création suffisante d'emploi afin de lutter contre les inégalités et la pauvreté gage d'une cohésion sociale. Dépendante des matières premières et des aléas climatiques, l'évolution de l'économie tchadienne est corrélée avec la bonne tenue de cours internationaux et de la pluviométrie. L'analyse de la croissance économique permet de mettre en exergue le caractère évolutif de la production en lien avec la dépendance de l'économie nationale aux ressources naturelles.

Malgré cette vision prospective, des défis importants restent encore, notamment au niveau de la création d'emploi, pour les jeunes et les femmes.

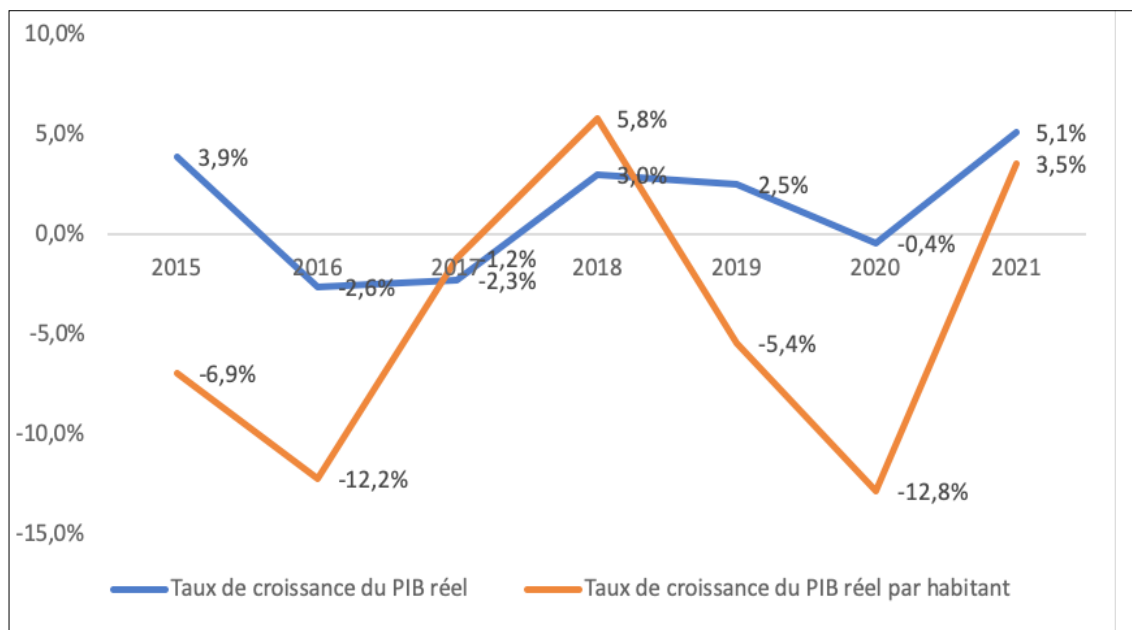
SITUATION ET TENDANCES

Cible 8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés

Indicateur 8.1.1 : Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant

La croissance du PIB réel par habitant est loin d'atteindre le niveau de la cible de 7% de l'agenda 2030. Le taux de croissance du PIB réel annuel est passé de 3,9% en 2015 pour s'établir à 5,1% en 2021 et celui réel par habitant de -6,9% en 2015 à 3,5% en 2021. L'analyse de l'évolution de ces taux fait ressortir des fluctuations de plus en plus dépendantes des cours mondiaux du pétrole et de la pluviométrie. Le graphique ci-dessous montre que le PIB réel global et le PIB réel par habitant évoluent dans le même sens. L'écart entre les deux courbes illustre dans quelle mesure l'accroissement démographique réduit le rythme de croissance du PIB réel par habitant.

Graphique 7: Evolution du taux de croissance du PIB réel et du PIB réel par habitant



Source : DEP, MFB, 2021

Indicateur 8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi

S'agissant du taux de croissance annuel du PIB réel par personne pourvue d'un emploi, il affiche des baisses très prononcées en 2016 et 2017 respectivement de -9,5% et -6,3% contre -1,8% en 2015. Cette situation résulte de la baisse de la productivité au sein des principaux secteurs d'activités, en l'occurrence l'agriculture.

Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimule la croissance des micro-entreprises et PME et facilite leur intégration dans le secteur formel y compris par l'accès aux services financiers

Indicateurs 8.3.1 : Proportion de l'emploi informel dans le secteur non agricole par sexe

La répartition des emplois par secteur d'activité confère une place importante à l'agriculture (72,1% en 2019 contre 74,3% en 2011). Les femmes sont majoritaires dans les secteurs d'activité tels qu'autre industrie (77,2%), restaurant/hôtel (67,1%), agriculture (54,2%) et commerce (52,5%).

Tableau 2 : Répartition des emplois par secteur d'activités des femmes (en %)

Secteur d'activité	Répartition des emplois	Pourcentage de femme
Agriculture	72,1	54,2
Elevage/sylviculture/pêche	4,3	32,2
Industrie extractive	0,2	7,1
Autre industrie	5,7	77,2
Bâtiment et Travaux Publics	1,2	1,0
Commerce	8,1	52,5
Restaurant/Hôtel	0,5	67,1
Transports/Communications	1,4	1,7
Education/Santé	1,9	22,1
Services personnels	1,6	28,5
Autres services	3,1	23,1
Ensemble	100	51,1

Source : ECOSIT4, 2019

Cible 8.7 : Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage

moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes

Indicateur 8.7.1 : Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge

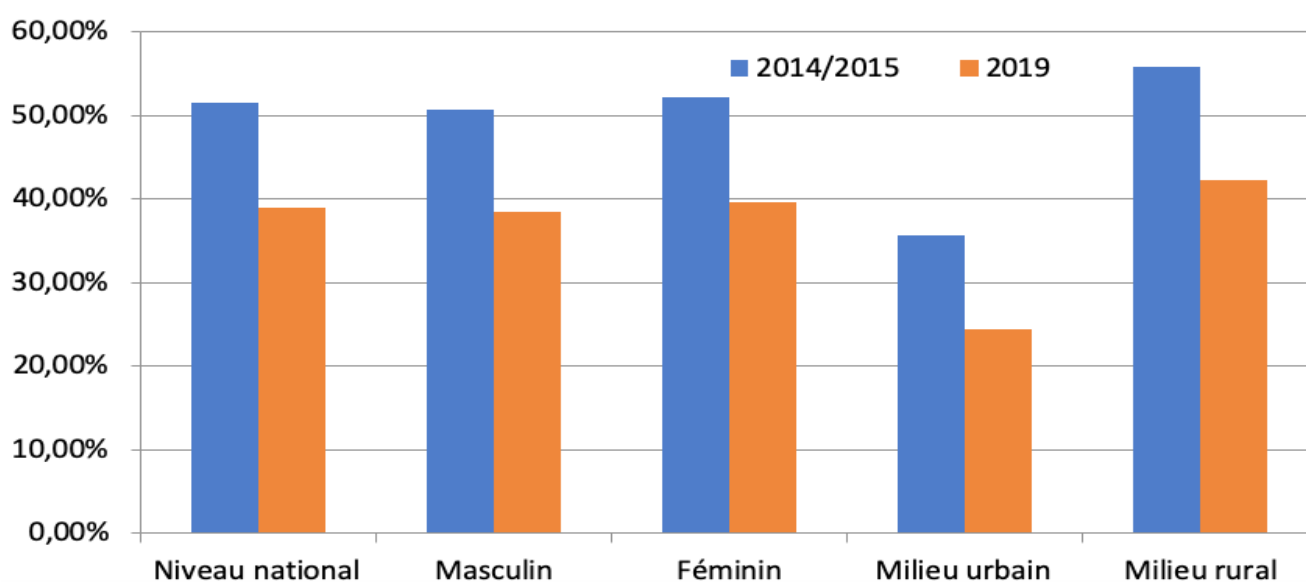
En 2019, s'agissant du travail forcé 39% des enfants âgés de 5 à 17 ans ont participé à une activité économique ou à une tâche ménagère, contre 51,5% en 2015. Cette baisse traduit ainsi de progrès notable en matière d'élimination du travail des enfants avec notamment une surveillance très rapprochée et une répression de ce phénomène par les autorités publiques.

Cependant, la prévalence du travail des enfants est légèrement plus élevée chez les filles que chez les garçons (respectivement 39,6% et 38,5% en 2019), à cause notamment de leur emploi fréquent dans les tâches ménagères. En outre, le travail des enfants est nettement plus fréquent en milieu rural qu'en milieu urbain (respectivement 42,3% et 24,4% en 2019), du fait de la précarité des revenus des parents qui pousse les enfants à exercer des métiers ou tâches pour subvenir à leurs besoins.

Le mariage des enfants persiste, avec respectivement 24,2% et 60,6% de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant respectivement l'âge de 15 ans et l'âge de 18 ans en 2019 (contre respectivement 29,7% et 66% en 2015), comme l'indique le graphique 10 ci-dessous.

En ce qui concerne la lutte contre la traite des personnes (TDP), le Gouvernement tchadien a accompli des progrès au cours de l'année 2018 selon le rapport 2019 du Département d'État américain. En raison de ses efforts accrus, notamment à travers la criminalisation officielle en 2018 de la traite des personnes, y compris l'exploitation sexuelle et par le travail, le Tchad a été reclassé au niveau 2 alors qu'il était sur la liste de surveillance de catégorie 2.

Graphique 10: Proportion d'enfants âgés de 5 à 17 ans ayant participé à une activité économique ou à une tâche ménagère par sexe et par milieu de résidence



Source : EDS-MICS 2014/2015 et MICS 2019

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

<p>Défis</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La résilience de l'économie face à l'apparition de la pandémie Covid-19 et ses corollaires ; • La réalisation et le maintien d'un taux de croissance économique supérieure ou égale à 7% conformément à la cible ; • Le caractère erratique de la croissance économique • La transition de l'économie informelle vers le formel • L'assainissement du climat des affaires ; • L'adéquation structurelle entre la demande et l'offre d'emploi ; • Le développement du secteur privé et la diversification de l'économie ; • L'accès aux services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable ; • L'opérationnalisation du système de gestion du cadastre minier dynamique.
<p>Opportunités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie nationale de développement du secteur privé ; • Le fort potentiel démographique, agro-pastoral et halieutique ; • Le Plan directeur d'industrialisation et de diversification de l'économie ; • La création du comptoir d'achat de l'or et des métaux précieux ; • La Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLEACF).
<p>Actions d'accélération</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La diversification de l'offre de productions industrielles ; • La numérisation des données touristiques ; • L'élargissement de l'assiette fiscale et la diversification des recettes de l'Etat ; • La maîtrise du niveau d'endettement public ; • Le renforcement de la compétitivité des industries existantes ; • L'amélioration et la stabilisation d'un cadre institutionnel et réglementaire attractif pour les investissements, notamment dans l'industrie extractive et manufacturière ; • Le renforcement de la formation technique et professionnelle à différents niveaux ; • L'élaboration de la stratégie nationale de développement du secteur minier ; • La réorganisation des exploitations des minéraux de développement.



METTRE EN PLACE UNE INFRASTRUCTURE RESILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE A TOUS ET ENCOURAGE L'INNOVATION

Les investissements dans les infrastructures et l'innovation sont des moteurs essentiels de la croissance économique et du développement durable. Les transports en commun ont ces dernières années favorisées le développement économique et le bien-être de la population et pourront jouer un rôle de plus en plus important dans la croissance des nouvelles industries, de technologies de l'information et de la communication.

SITUATION ET TENDANCES

Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable

Indicateur 9.1.2 : Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport

Selon l'ADAC en 2018 le nombre total de passager voyageant au départ et à l'arrivée de l'aéroport de N'Djamena on observe une croissance de voyageurs entre 2018 et 2019 avec 106 960 000 en 2018 contre 142 883 000 en 2019 et une baisse en 2020 avec 55 619 000 voyageurs en 2020. En ce qui concerne le fret aérien transporté, on note une nette croissance allant de 4 860 000 tonnes en 2018 à 4 428 000 tonnes en 2019 pour atteindre 6 385 022 000 tonnes en 2020.

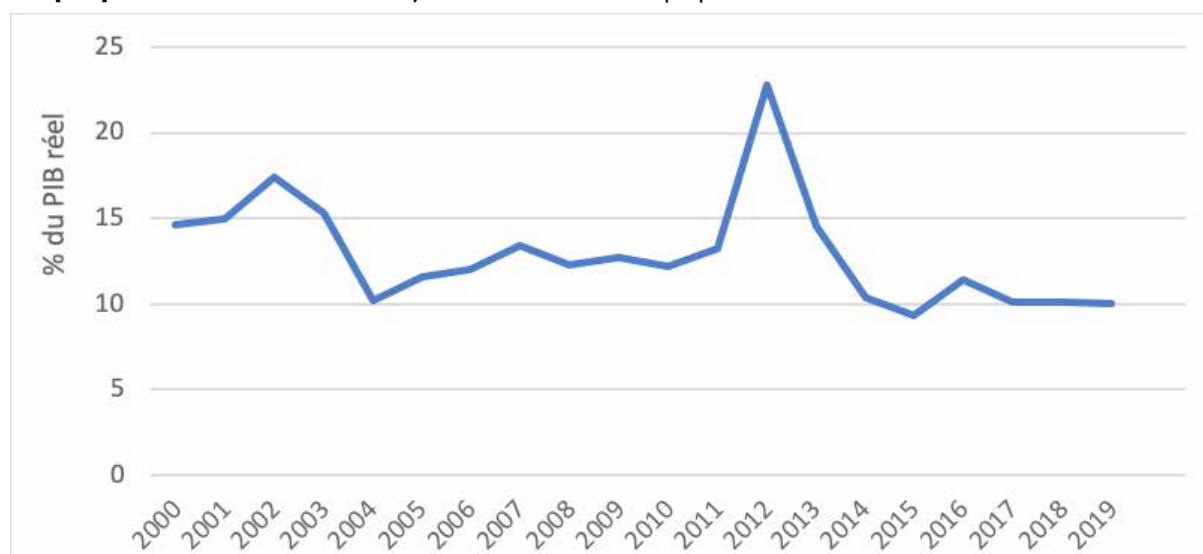
Le Tchad entend faire du développement des infrastructures de base un levier de la consolidation de la croissance économique et de l'amélioration du bien-être des populations. Le bitumage de route est passé de 2 297 km en 2017 à 2 435 km en 2019 soit une augmentation de 138 km suite à la mise en œuvre la stratégie nationale des transports.

Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

Indicateur 9.2.1 : Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière en proportion du PIB, et par habitant

La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière en proportion du PIB renvoie à l'évolution du poids du secteur secondaire dans le PIB. Le secteur est dominé par les industries agro-alimentaires (abattage et transformation de la viande et du poisson). En 2019, le secteur a profité amplement de la bonne tenue de l'activité dans la branche BTP induite par la reprise de l'investissement public. En dépit d'une baisse de l'apport de la branche industries manufacturières à la croissance qui est devenu nulle en 2019 alors qu'il était de 0,6 point en 2018. Le secteur secondaire a connu une augmentation sensible de sa contribution à la croissance pour se hisser à 1,9 point en 2019 contre 0,9 point en 2018.

Quant à la production industrielle, il faut noter que la valeur ajoutée manufacturière (MVA) exprimée en pourcentage du PIB réel est restée stable entre 2014 et 2019 (environ 10%), après une période de croissance entre 2010 et 2012 (voir graphique ci-dessous). Cette variation traduit les investissements réalisés dans les industries manufacturières au cours de cette période.

Graphique 11 : Evolution de la valeur ajoutée manufacturière en proportion du PIB réel

Source : UNIDO MVA 2020 Database, <https://stat.unido.org>.

Cible 9.4 - D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

Indicateur 9.4.1 : Emission de CO₂ par unité de valeur ajoutée

Les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) par unité de valeur ajoutée traduisent l'utilisation des ressources et un recours aux technologies et procédés industriels, notamment la combustion de carburant, propres et respectueux de l'environnement. Au Tchad, la valeur de cet indicateur n'a pas changé faute des nouvelles données disponible depuis 2016 qui est de 0,080 (Centre d'analyse des informations relatives au dioxyde de carbone, division des sciences de l'environnement, Oak Ridge National Laboratory, Tennessee, États-Unis).

Cible 9.5 – Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays en particuliers les pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici 2030

Indicateur 9.5.1 : Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB

En 2016, le niveau des dépenses annuelles de recherche-développement était relativement faible, s'établissant à 0,3% du PIB annuel. Cela traduit l'étendue des efforts à fournir tant par le secteur public que celui privé pour le soutien financier à la recherche-développement.

Indicateur 9.5.2 : Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitant

En 2016, on a estimé à 57,89 le nombre de chercheurs pour un million d'habitant. Ainsi, des conditions doivent être facilitées pour attirer les potentiels chercheurs à se consacrer à la recherche-développement.

Cible 9.c - Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

Indicateur 9.c.1 : Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie

Au Tchad, la proportion de la population ayant accès à un réseau mobile demeure relativement faible.

La situation par type de technologie est la suivante :

- **Pour la 2G, une part de 86% de la population y a accès depuis 2015 ;**
- **Pour la 3G, la part de la population y ayant accès est passée de 13% en 2015 à 42% en 2018 ;**
- **Pour la 4G, la part de la population y ayant accès est passée de 8,6% en 2015 à 12% en 2018.**

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des moyens financiers, techniques et humains dans le domaine de la recherche scientifique ; • L'accessibilité aux TIC à un coût abordable ; • Le maillage du réseau national ; • L'interconnexion de l'administration publique ; • La conservation du patrimoine routier.
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan directeur d'industrialisation et de diversification de l'économie (PDIDE). • La fibre optique Tchad-Soudan (N'Djamena-El Djina) ; • La mise en œuvre des projets de modernisation des infrastructures de communications électroniques et de la Dorsale Transsaharienne ; • Le projet de construction de la route transsaharienne pour de liaisons intercontinentale ; • Le projet régional pour l'amélioration de la performance du corridor rail/route Douala N'Djamena (PCDN) ; • Le projet Régional Intégrateur du Réseau Routier dans le Bassin du Lac Tchad avec la construction d'un pont sur le fleuve Logone entre Yagoua (Cameroun) et Bongor (Tchad) ; • Le projet de Mobilité et de Connectivité Rurale (PMCR) et la composante Accessibilité et Mobilité Rurale (AMR) du projet, SAN ; • La Loi N°027/PR/2017 portant Code de la Route au Tchad ;
Actions d'accélération	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre du Plan Directeur d'Industrialisation et de Diversification Economique ; • L'opérationnalisation du dispositif réglementaire relatif au crédit-bail ; • L'amélioration du cadre fiscal et parafiscal; • L'opérationnalisation de la stratégie nationale des Transport ; • L'actualisation de la charte des investissements ; • La mise à jour de la stratégie nationale de transport au Tchad ; • La mise en place d'un système d'information de la collecte des données liée au transport aérien ; • Le développement des infrastructures d'appui aux initiatives de transformation ; • Le renforcement des capacités des institutions de recherche-développement en matière des TIC.





REDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

Des progrès ont été enregistrés au Tchad ces dernières années dans la réduction de la pauvreté et dans une moindre mesure en ce qui concerne la croissance économique. Cependant, les inégalités restent encore importantes.

SITUATION ET TENDANCES

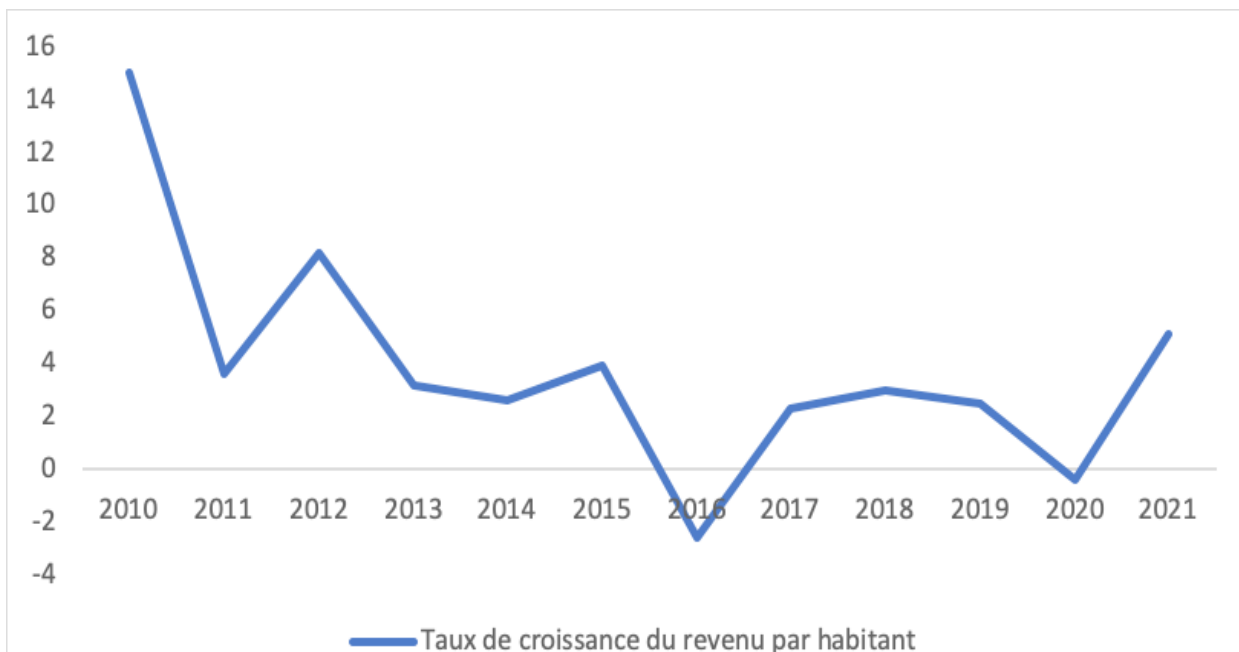
Cible 10.1 : D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national

Indicateur 10.1.1 : Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 pour cent de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population

Le taux de croissance des dépenses des ménages pour les 40% de la population les plus pauvres a baissé, passant de 66,6% en 2011 à 57,5% en 2019.

L'accroissement du revenu par habitant quant à lui reste globalement positif ces dernières années. Il est en moyenne autour de 3,8% sur la période 2010-2021 avec une décroissance successive sur la période 2012 à 2016 passant de 8,2% à -2,6%. Cependant, on observe une augmentation comme l'indique le graphique ci-dessous entre le niveau de 2020 et l'estimation de 2021 passant de -0,4% à 5,1%.

Graphique 13: Taux de croissance du revenu par habitant entre 2010 et 2021



Source : INSEED, 2021

Cible 10.2 : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance

ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

Indicateur 10.2.1 : Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap

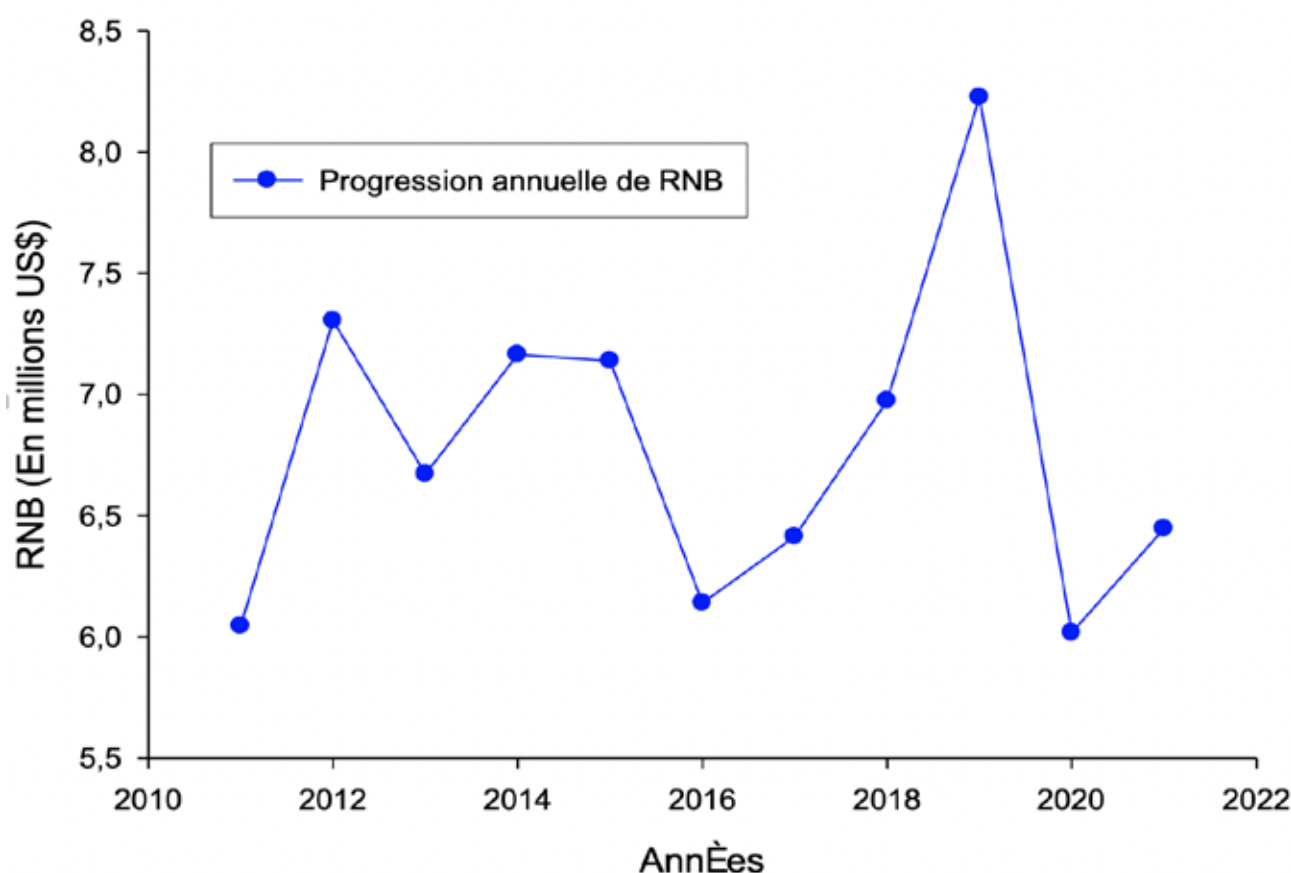
La proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian au niveau national est passée de 20,3% en 2011 à 9,7% en 2019 selon les travaux de la Banque Mondiale sur la base des données d'ECOSIT 3 et 4 respectivement. Ces améliorations des conditions de vie des vulnérables sont dues à la mise en œuvre des deux premiers Plans Nationaux de Développement. Toutefois, des disparités existent entre le milieu urbain avec 3%, et le milieu rural avec 11,9% en 2019.

En 2019, la proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian varie avec le sexe du chef de ménage. Ainsi, les ménages dirigés par des hommes constituent la grande majorité avec 75,3% contre 24,7% de ceux dirigés par des femmes.

De même, la proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian varie avec les classes d'âges, le groupe d'âge 25 – 43 ans constitue près de la moitié avec 47,7% suivi du groupe d'âge 44 – 64 ans avec 36,2%. C'est dans les groupes d'âges 65 ans et plus, et moins de 25 ans qu'on enregistre les moins des pauvres avec 10,4% et 5,8% respectivement.

Le Revenu national brut (RNB) par habitant a connu une baisse entre 2012 et 2016 et une augmentation successive entre 2016 - 2019, puis une baisse en 2020 comme l'indique le graphique ci-dessous.

Graphique 14: Evolution du revenu National Brut (en million de USD) entre 2010 et 2021



Source : INSEED, 2021

Cible 10.5 : Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles

Indicateur 10.5.1 : Indicateurs de solidité financière

La solidité financière prend en compte les trois indicateurs renseignés dans le tableau I ci-dessous. Il y ressort que le ratio de solvabilité s'est nettement amélioré passant de -5,8% en 2015 à 3,3% en 2019. Il en est de même pour le retour sur capitaux propres qui était de 0,13 en 2015 a atteint 15,2 en 2019. Pour ce qui est du retour sur actifs, on note une légère baisse passant de 1,64 en 2015 à 1,62 en 2019.

Tableau 3: Indicateurs de solidité financière

Solidité Financière	2015	2019
Ratio de solvabilité (actifs liquides en passifs à CT)	-5,80%	3,30%
Retour sur Actifs (ROA)	1,64	1,62
Retour sur capitaux propres	0,13	15,2

Source : MFB et FMI

Cible 10.7 : Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées**Indicateur 10.7.2** : Nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques migratoires bien gérées

Au niveau national, d'importants progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des politiques migratoires à travers la Commission Nationale d'Accueil de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR) créée en 2011 par décret n° 11-839/PR/PM/MAT/2011. Elle a pour mission de mettre en application les instruments juridiques internationaux et les lois nationales relatives aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. En outre, le Tchad a approuvé la libre circulation dans la Zone CEMAC et la suppression des visas dans les pays du G5 Sahel en 2019. La Loi d'asile a été votée en Décembre 2020 qui confirme les droits socio-économiques et la documentation officielle permettant une véritable inclusion.

Cible 10.b : Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux**Indicateur 10.b.1** : Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)

Au Tchad, le montant total des ressources extérieures allouées au développement est passé de \$614,34 millions en 2015 à \$872,39 millions en 2019 selon l'OCDE.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Défis	<ul style="list-style-type: none"> • La pérennisation des appuis financiers des partenaires techniques et financiers ; • L'amélioration de la performance économique ; • L'emploi des jeunes ; • La maîtrise des flux migratoires ; • La disponibilité et l'accessibilité de données sur la cible priorisée 10.4 ; • Les politiques d'attractivité.
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • La Stratégie Nationale de Protection Sociale actualisée en 2020 ; • L'engagement des partenaires techniques et financiers dans l'accompagnement du plan de riposte Covid-19 ; • L'existence d'un Registre Social Unifié (RSU).

**Actions
d'accélération**

- L'accompagnement de la mise en œuvre de la Loi d'asile au Tchad ;
- L'accélération de la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle ;
- Le développement des Activités Génératrices de Revenus à travers différents programmes et projets ;
- La mise en œuvre des programmes de type HIMO visant à développer les capacités liées aux moyens d'existence ;
- La fourniture des services de filets sociaux de sécurité et des services d'actions sociales aux ménages vulnérables ;
- L'accélération de la mise en œuvre de la SNPS 2022-2026.
- L'accompagnement de la mise en œuvre de la Loi d'asile au Tchad ;
- L'accélération de la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle ;
- Le développement des Activités Génératrices de Revenus à travers différents programmes et projets ;
- La mise en œuvre des programmes de type HIMO visant à développer les capacités liées aux moyens d'existence ;
- La fourniture des services de filets sociaux de sécurité et des services d'actions sociales aux ménages vulnérables ;
- L'accélération de la mise en œuvre de la SNPS 2022-2026.



FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

La croissance démographique rapide et l'exode rural constituent une pression sur les villes et se manifestent à travers une carence en logement et de l'insalubrité. Cela crée une pression pour les villes qui se solde par une croissance urbaine et favorisant ainsi la création des bidons villes.

SITUATION ET TENDANCES

Cible 11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquate et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

Indicateur 11.1.1 : Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats

La proportion des populations urbaines vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats est passée de 88,2% en 2015 à 86,2% en 2019, soit une baisse de 2 points de pourcentage. Bien que cette baisse soit lente, elle démontre les efforts fournis par les autorités pour sortir la population de cette précarité.

En ce qui concerne la promiscuité, la densité d'occupation du logement par ménage où on dénombre entre 2 à 4 personnes par pièce est estimée à 42,1% en 2011 et à 40,5% en 2019.

La ville de N'Djamena connaît une extension démographique très rapide due au fait qu'elle concentre la plupart des activités économiques. Cependant, le développement de la ville ne suit pas du fait des difficultés liées à la qualité de vie, notamment en matière d'assainissement et d'hygiène, de transports urbains, de logement, de sécurité et du coût de vie.

Le Tchad est l'un des pays qui n'a pas pu offrir à sa population des logements sociaux dont le déficit est estimé à plus de 370 000 logements (Ministère en charge de l'Habitat 2019).

Cible 11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

Indicateur 11.3.2 : Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique

La Loi fondamentale a défini un mode de gestion des communes dont les conseillers élus au suffrage direct et issus de toutes les couches de la société. En 2020, 42 communes sur 414 disposent des conseillers élus, soit 10,1%.

Indicateur 11.6.2 : Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants

Le niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants est resté stable depuis 2016. En effet, il est de 53,01 g/m³ au niveau national et de 50,76 g/m³ au niveau urbain

Cible 11. b : D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de Villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.

Indicateur 11.b.2 : Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale

Le pays s'est doté en 2015 d'un Plan d'Action National de Renforcement des Capacités pour la Réduction des Risques de Catastrophes, la Préparation et la Réponse aux Urgences pour la période 2015-2020. En 2018, seulement 13% des

administrations locales (provinces) disposent de stratégie locale de réduction des risques de catastrophe.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

<p>Défis</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre du programme de restructuration et régularisation foncière ; • Le financement pour la production et la promotion de logements sociaux, économiques et décents pour tous ; • La facilitation de financement foncier à travers la mise en œuvre effective de la Banque de l'Habitat du Tchad ; • L'élaboration d'un cadre juridique • La mise en place des mécanismes de financement efficaces sur le long terme ; • L'intercommunalité entre les mairies ; • Le respect du plan cadastral ; • La gestion sécurisée des déchets solides dans les villes.
<p>Opportunités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'existence des minéraux de développement ; • L'existence de la Banque de l'Habitat du Tchad. • La construction des cimenteries de N'Djamena et Pala.
<p>Actions d'accélération</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le contrôle et la maîtrise des prix des matériaux de construction pour la promotion d'un habitat décent ; • L'augmentation de l'offre des terrains aménagés et viabilisés autour des grandes villes ; • La promotion des investissements ciblés et des emplois spécifiques dans les centres urbains ; • Le développement du secteur de la construction, en tirant meilleur parti des investissements publics dans les infrastructures ; • La promotion de l'agro-industrie artisanale rurale, pour réduire la pauvreté et faciliter l'interaction villes-campagnes.

PILIER 3:
ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE





GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT GÉRÉS DE FAÇON DURABLE

Le Gouvernement du Tchad accorde une importance à la gestion intégrée des ressources en eau et à la restauration des écosystèmes, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs. On note une amélioration substantielle de la proportion des populations qui consomment l'eau provenant des sources améliorées ainsi que celles ayant accès à des toilettes améliorées.

SITUATION ET TENDANCES

Cible 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

Indicateur 6.1.1 : Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.

La proportion de la population qui consomme de l'eau provenant d'une source améliorée est en augmentation, passant de 56,1% en 2015 à 61,8% en 2019 (voir tableau 9 ci-dessous). Toutefois, on note de disparité importante selon le milieu de résidence quelle que soit l'année considérée. De même, la situation n'a pas beaucoup évolué dans certaines provinces comme le Borkou (33 à 34,7%), et le Ouaddaï (25,9 à 28%). La diminution du taux d'accès dans certaines provinces est en partie attribuée à la non-fonctionnalité des ouvrages d'adduction d'eau telle que celle observée dans le Logone Oriental (41,7 à 38,3%).

Tableau 4: Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité (en %)

Libellé	2015	2019
Niveau national	56,1	61,8
Milieu urbain	85	91
Milieu rural	47,7	54,9

Source : EDS-MICS, 2014-2015, MICS 2019

Cible 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation à plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

Indicateur 6.2.1 : Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon.

L'analyse du tableau 11 ci-dessous indique que la proportion de la population qui a accès à des toilettes améliorées connaît une progression au niveau national de 14,8% en 2015 à 16,1% en 2019. Ce progrès est aussi constaté selon le milieu de résidence mais plus prononcé en milieu rural (3,8% en 2015 contre 7% en 2019). L'utilisation de toilettes améliorées et partagées avec les membres d'autres ménages est en nette diminution (6,6% en 2015 contre 4% en 2019 soit une baisse de 2,6 points de pourcentage) alors que celle de toilettes améliorées non partagées est en progression (8,2% contre 12,1%). Cette régression positive de toilettes améliorées partagées s'explique en partie par l'augmentation de l'utilisation de toilettes propres aux ménages.

Tableau 5: Répartition (en %) de la population par toilettes améliorées selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	2015	2019
Ensemble	14,8	16,1
Urbain	52,3	55
Rural	3,8	7

Source : EDS-MICS, 2015, MICS 2019/INSEED

En ce qui concerne les dispositifs de lavage de mains, on note également une amélioration de la situation. En effet, 37,7 % de la population utilise des équipements avec de l'eau et du savon ou tout autre produit en 2019 alors qu'en 2015, cette proportion était de 22,4% comme l'indique le tableau 12 ci-dessous.

Tableau 6: Répartition de ménages et de la population selon l'utilisation des toilettes améliorées (%)

Type d'usage	2015	2019
Toilettes améliorées et partagées	6,6	4
Toilettes améliorées non partagées	8,2	12,1
Installation de lavage des mains avec du savon et de l'eau ↔	22,4	37,7

Source : EDS-MICS, 2015, MICS 2019/INSEED

Cible 6.5 : D'ici 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

Indicateur 6.5.2 : Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est mis en place un dispositif de coopération opérationnel

La proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est mis en place un dispositif de coopération opérationnel est passée de 50,4% en 2015 à 53,41% en 2017 soit une augmentation d'environ 3 points de pourcentage .

Cible 6.6 : D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

Indicateur 6.6.1 : Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau (en % de la superficie totale)

En 2014, on a observé une diminution de la superficie des zones humides. Cette superficie s'est ensuite agrandie progressivement entre 2015 et 2016 (voir graphique 16 ci-dessous). Ce qui dénote d'un effort en matière de protection des écosystèmes tributaires de l'eau, avec les améliorations conséquentes obtenues en 2015 et 2016. En effet, le Tchad déploie depuis plus de vingt ans une politique de rigueur en matière de conservation et de gestion durable de ses ressources naturelles. Faute des données nouvelle, le niveau reste le même que celui en 2016 qui est de 1,3%.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Défis	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion intégrée et participative et un suivi régulier des ouvrages de desserte d'eau potable et d'assainissement ; • L'inventaire des ouvrages hydrauliques ; • La pratique adéquate de la pêche, la chasse, l'agriculture, l'élevage et le braconnage ; • La conservation et la protection des écosystèmes ; • l'assainissement.
--------------	---

<i>Opportunités</i>	<ul style="list-style-type: none">• La politique et stratégie nationale de l'assainissement adoptée en 2017.• Le Plan National d'Investissement Eau et Assainissement 2016-2030• La feuille de route pour un Tchad sans défécation à l'air libre d'ici à 2030 ;• La disponibilité des ressources en eau souterraine et de surface en quantité importante (253-544 milliards de m3 par an).
<i>Actions d'accélération</i>	<ul style="list-style-type: none">• La mise à l'échelle des réseaux d'adduction d'eau potable et des infrastructures d'assainissement ;• La réalisation de l'inventaire forestier, faunique et halieutique ;• La mise en œuvre du Plan de Développement de l'Aquaculture ;• L'accélération des actions pour la sauvegarde du Lac Tchad ;• L'opérationnalisation de la stratégie de Promotion des produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) ;• La mise en œuvre du Programme National de Reboisement dans les vingt-trois Provinces (PNR23).



ETABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

Globalement, la consommation matérielle nationale a connu une augmentation par contre la consommation matérielle nationale par habitant, influencée par l'accroissement de la population, présente une évolution inverse.

SITUATION ET TENDANCES

Cible 12.1 : Mettre en œuvre le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement

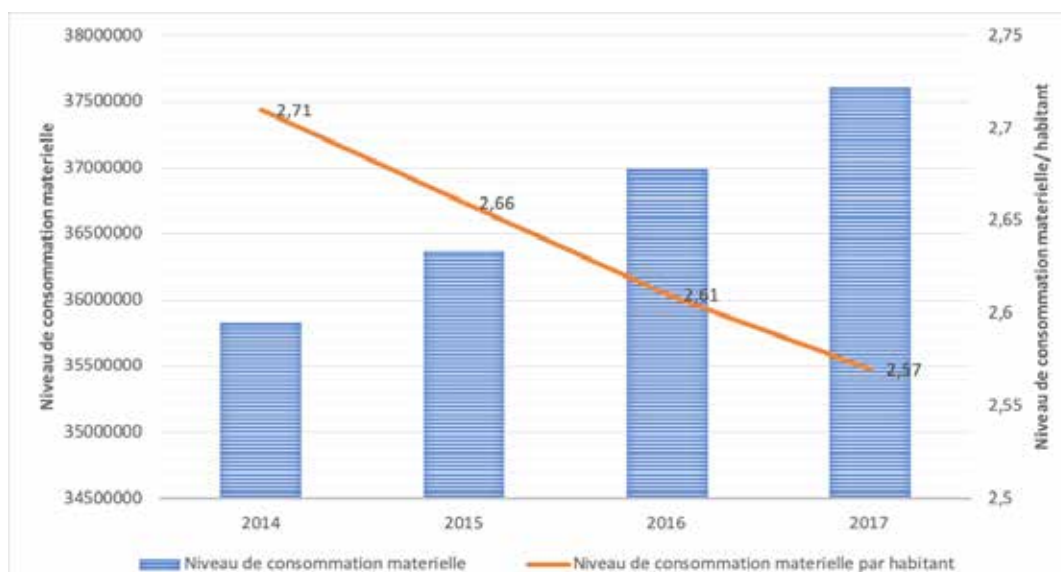
Indicateur 12.1.1 : Nombre de pays ayant adopté des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables ou ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de leurs politiques nationales.

Le Tchad dispose d'une stratégie et programme national de conservation de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique dont les objectifs sont entre autres, la réduction de la pression sur les ressources naturelles, la promotion de l'agroforesterie et la reforestation. La mise en œuvre de ce programme a permis d'entreprendre plusieurs actions visant à assurer la gestion durable de ressources naturelles.

Indicateur 12.2.2 : Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB.

La consommation matérielle nationale a connu une augmentation en passant de 35,8 millions de tonnes en 2015 à 37,6 millions de tonnes en 2017 soit une hausse de 1,8 million de tonne, par contre la consommation matérielle nationale par habitant, influencée par l'accroissement de la population, présente une évolution inverse. En effet, elle est passée de 2,71 tonnes par habitant en 2015 à 2,57 tonnes en 2017, soit une baisse de 0,14 tonne comme le montre les graphiques 17 ci-dessous.

Graphique 17: Niveaux de consommation matérielle globale et par habitant



Source : Global Material Flows Database (2018) et Projection démographique INSEED (2014).

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

<p style="text-align: center;">Défis</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte de l'impact environnemental dans le code des marchés publics ; • L'application des lois et règlements en vigueur en matière de l'environnement ; • La prise en compte systématique des impacts environnementaux potentiels dans les cadres légaux et réglementaires existants ; • La définition des domaines de compétence et de responsabilités des différentes institutions concernées aux niveaux national et local ; • La disponibilité du matériel approprié de collecte des déchets et des équipements de protection individuelle ; • La gestion des polluants organiques persistants (POP) ; • La conservation et la protection de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes ; • Le conflit homme-faune sauvage.
<p style="text-align: center;">Opportunités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Loi 14 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques de 2008 et révisée en 2014 ; • Le programme de la Banque Mondiale pour la gestion des déchets médicaux ; • La mise en place dans le cadre du Fond des pays les moins avancés (LDCF) avec le GEF, d'un programme de renforcement de la capacité d'adaptation des agroécosystèmes au changement climatique dans le bassin du lac Tchad (Lac, Kanem, Bahr El Ghazal et une partie de la province de Hadjer-Lamis).
<p style="text-align: center;">Actions d'accélération</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La structuration des acteurs de la filière pêche et aquaculture ; • Le renforcement de la gestion concertée et de la conservation des aires protégées et fragiles ; • L'élaboration de Plans/Procédures de gestion interne pour l'évacuation des déchets médicaux ; • L'amélioration des technologies de productions agricoles et industrielles et la réduction de la pollution ; • La mise en œuvre de la stratégie nationale et plan d'action pour le développement des produits forestiers non ligneux (PFNL).

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS

Conformément aux orientations de la politique du Gouvernement en matière de développement, le Tchad, qui aspire à devenir un pays émergent à l'horizon 2030, entend renforcer la protection de l'environnement, l'adapter aux effets des changements climatiques et aux émissions de gaz à effet de serre.

SITUATION ET TENDANCES

Encadré I : Appui au renforcement de capacité de secteur de l'environnement

En dépit des initiatives mises en œuvre et qui sont menées avec la collaboration des partenaires techniques et financiers de la République du Tchad, l'insuffisance de capacités matérielles, juridiques, institutionnelles et humaines représente la contrainte principale pour la bonne gestion de l'environnement et du changement climatique, autant au niveau des structures nationales, provinciales et des collectivités locales, qu'à celle des organisations non gouvernementales (ONG) et de la population.

Le Projet d'Appui au Renforcement des Capacités du Secteur de l'Environnement (PARCE) financé par le PNUD en Février 2019, est un projet national visant à renforcer la capacité institutionnelle du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche (MEEP) et d'autres ministères techniques pour leur permettre de planifier et mettre efficacement en œuvre une gestion durable des ressources naturelles, une adaptation aux changements climatiques et des interventions de protection de l'environnement, et de mettre en application la législation sur l'environnement et des directives pour l'Étude d'Impact Environnement (EIE). Pour ce faire une analyse sectorielle a été réalisée en vue d'appréhender le cadre juridique et institutionnel ainsi que les politiques et stratégies nationales de planification en matière de gestion de l'environnement. Les principales contraintes à la préservation de l'environnement mondial avaient été également relevées.

Le tout premier résultat atteint est le lancement de processus de révision de la loi 14/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement. De même, plusieurs formations sur les techniques d'inventaire des espèces forestières, d'adaptions et d'atténuations aux changements climatiques ont été organisées au profit de personnel ainsi que le renforcement de capacités matérielles des institutions multisectorielles.

Cible 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

Indicateur 13.1.2 : Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques, conformément au cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

En 2015, le Tchad a élaboré son Plan d'Action National de Renforcement des Capacités pour la Réduction des Risques de Catastrophes, la Préparation et la Réponse aux Urgences pour la période 2015-2020, au lendemain de la Conférence Mondiale de Sendai sur la Réduction des Risques de Catastrophes. En 2016, le premier Plan de Contingence Inondation pour la ville de N'Djamena ainsi que le Plan de contingence multirisques et l'adoption de la politique Nationale pour la lutte contre le Changement Climatique consécutivement à l'enclenchement de l'élaboration de la Politique Nationale de l'Environnement (PNE 2020) ont été réalisés.

Cible 13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

Indicateur 13.2.1 : Nombre de pays ayant déclaré avoir mise en œuvre de la politique/stratégie/un plan visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres)

Les engagements nationaux en matière de changements climatiques sont inscrits dans les documents de politique et de stratégie relatifs aux changements climatiques, qui définissent les axes devant guider l'action du gouvernement dans ce domaine. Il s'agit de :

- La Contribution Prévue Déterminée au Niveau National (CPDN, devenue CDN) soumis avant la COP 21 en 2015 et qui prévoit la mise en œuvre d'une dizaine des programmes structurants dans le domaine de l'adaptation et une douzaine de programmes prioritaires dans le secteur de l'atténuation.
- La Stratégie Nationale pour la lutte contre le Changement Climatique (SNCC) adoptée en 2018, qui a pour vision « d'asseoir à l'horizon 2030, une économie plus résiliente aux changements climatiques et s'inscrivant dans une trajectoire de développement moins émettrice de gaz à effet de serre ».
- La Politique Nationale de l'Environnement validée en 2020, qui se fixe pour objectif de combattre essentiellement quatre grands problèmes :(i) la dégradation des ressources naturelles et la perte de la biodiversité ;(ii) les changements climatiques et les risques environnementaux ;(iii) les difficultés d'accès aux ressources et (iv) les insuffisances de gouvernance et de mobilisation de ressources.

Ce cadre organisationnel traduit, à juste titre, la volonté du Tchad de contribuer efficacement à l'effort mondial de lutte contre le réchauffement global de la planète auquel le pays est très vulnérable eu égard à la fragilité de ses écosystèmes, de son économie fortement dépendante de secteurs sensibles aux variabilités climatiques.

Indicateur 13.2.2 : Existence d'un appui spécialisé reçu par le Tchad aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités.

Le Tchad a toujours été particulièrement vulnérable aux effets des aléas climatiques qui se manifestent à travers la sécheresse, les inondations, les épidémies, les incendies et accidents climatiques. Cela est d'autant plus préoccupant que les changements climatiques ont aggravé la dégradation des ressources naturelles dont dépend la majeure partie de l'économie et ont accentué la précarité des conditions de vie des populations. Ces perturbations continuent à provoquer d'importantes pertes matérielles et en vies humaines, ainsi que des déplacements périodiques des populations.

Aussi, la lutte contre les changements climatiques constitue-t-elle l'une des préoccupations majeures du gouvernement tchadien qui a signé en 1992 et ratifié en 1993 la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Le Tchad a réalisé sa première communication nationale initiale sur les changements climatiques en 2001 et entrepris à partir de 2010 la mise en œuvre du Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques. Notons par ailleurs qu'une augmentation substantielle d'appui spécialisé de 9,2 à plus de 82,5 millions \$US a été reçu par le Tchad entre 2012 et 2018 aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Défis

- La mise en œuvre effective des politiques de changements climatiques dans les politiques nationales et sectorielles ;
- La gouvernance climatique ;
- La mobilisation de ressources extérieures pour le financement des activités de lutte contre les changements climatiques ;
- La résilience des communautés face aux changements climatiques ;
- L'éducation environnementale de la population et plus particulièrement les femmes ;
- L'implication des femmes dans la lutte contre les effets des changements climatiques ;
- La mise en œuvre de la PNE.

Opportunités	<ul style="list-style-type: none">• La validation de la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) de la République du Tchad en mai 2019 ;• La Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) en 2018 ;• Le Projet de renforcement des capacités du secteur de l'environnement (humaine, technique, institutionnelle, matérielle, etc.) ;• Le Projet Alliance Mondiale pour le Changement Climatique (AMCC+ 2020) ;• Le Programme National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNA 2020).
Actions d'accélération	<ul style="list-style-type: none">• L'amélioration du cadre de gouvernance climatique ;• La création d'un environnement favorable pour les investissements climatiques, en faveur du secteur privé ;• Le renforcement des capacités des acteurs de suivi des phénomènes climatiques ;• La mobilisation des ressources du Fonds Vert Climat et d'autres sources de financement novatrices ;• Le renforcement de l'éducation environnementale afin de réduire la charge de morbidité liée aux risques environnementaux ;• La sensibilisation pour les changements de comportements face au changement climatique ;• La vulgarisation de la PNE ;• Le renforcement de la mise en défens communautaire des forêts et des eaux.



Pays du sahel, le Tchad est exposé à l'avancée menaçante du désert mais aussi à une forte dégradation de l'écosystème, sous l'effet des actions défavorable de la population. Avec la croissance démographique, le secteur forestier sera le seul pourvoyeur de terres agricoles pour répondre à la demande alimentaire. Cet état de choses entraînera davantage la diminution des superficies forestières.

SITUATION ET TENDANCES

Cible 15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

Indicateur 15.1.1 : Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre

La surface des zones forestières en proportion de la surface terrestre est en baisse continue depuis 2015. En effet, cette proportion a connu une baisse de 0,43% en 5 ans, passant de 3,88% à 3,45% entre 2015 et 2020. Cette situation est liée essentiellement à l'exploitation forestière intense, à l'empiètement des activités agricoles sur les terres forestières et aux établissements humains. Avec l'hypothèse d'une baisse continue et régulière sous les effets conjugués du changement climatique et de l'action anthropique, cette dégradation pourrait s'accroître du fait de l'absence de plans d'aménagement forestier à long terme (cf. graphique 18).

Graphique 18: Variation de la surface forestière en proportion de la surface terrestre (%)



Source : Protected Planet, UICN et PNUE, 2019

Indicateur 15.1.2 : Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui

se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème)

La proportion des sites importants pour la biodiversité des eaux douces se trouvant dans des aires protégées a connu une tendance à la stagnation autour de 70,22% de 2015 à 2019 suite au respect des engagements souscrits par le pays en la matière, notamment, la conservation de la biodiversité et des aires protégées. Cependant la proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre a connu une baisse de 3,29%, passant de 70,6% à 67,31% entre 2018 et 2019. Cette situation est due en partie aux pratiques culturelles inadéquates ainsi qu'aux activités liées à l'exploration et à l'exploitation de ressources minières.

Cible 15.2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial.

Indicateur 15.2.1 : Progrès vers la gestion durable de forêts

Le Tchad, Etat parti de plusieurs conventions relatives à la gestion durable des écosystèmes dont le Plan de Convergence pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale 2015-2025 qui a pour but d'améliorer la gestion de la diversité biologique, de l'environnement et des aires protégées, éprouve de difficultés dans leur mise en œuvre effective.

Cible 15.9 : D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.

Indicateur 15.9.1 : Progrès accomplis dans les réalisations des objectifs nationaux établi conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020

Selon l'évaluation de décembre 2018, on note quelques progrès dans la réalisation des objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi. Cependant, des difficultés financières persistantes ont entravé la mise en œuvre de certains projets et programmes relatifs à la biodiversité.

Les efforts fournis dans ce domaine se sont traduits par la création de trois parcs nationaux, sept réserves de faune et une réserve de la biosphère qui totalisent plus de 11 millions d'hectares. En plus, les projets de création de deux parcs Siniaka Minia et Za-soo sont en cours.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Défis	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre de la politique de formation en environnement ; • L'implication des populations dans les opérations de conservation de l'environnement ; • La valorisation des pratiques et savoirs traditionnels en matière de conservation et d'adaptation aux effets des changements climatiques ; • L'entretien, la gestion et l'augmentation du réseau des aires protégées ; • La mobilisation des fonds pour le changement climatique ; • L'intégration du Tchad au projet SCEE-ASP pour la production des comptes économiques et environnementaux sur l'agriculture, les forêts et la pêche.
--------------	---

Opportunités	<ul style="list-style-type: none">• La Contribution Déterminée au niveau National (CDN) ;• Le plan de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ;• La Loi 14 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques ;• L'existence des mécanismes de financement climat ;• L'intégration de la biodiversité dans les systèmes de comptabilité et de reporting à travers la mise en œuvre du système de comptabilité environnementale et économique.
Actions d'accélération	<ul style="list-style-type: none">• Le renforcement de la politique de formation en environnement ;• Le renforcement de la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles ;• L'élaboration d'un code forestier et la finalisation du processus de révision des Lois en cours ;• La mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC ;• Le renforcement de capacités des institutions en charge de la gestion de la biodiversité en moyens matériel, humain et financier.

PILIER 4 & 5 : PAIX ET PARTENARIAT





La consolidation de la paix, de la justice et la sécurité constituent des enjeux majeurs pour le Tchad confronté à la persistance du terrorisme, des conflits intercommunautaires et à l'instabilité des pays voisins.

SITUATION ET TENDANCES

Cible 16.1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés

Indicateur 16.1.1 : Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge

En 2020 selon le classement de Global Terrorism Index (GTI 2020), le Tchad est classé 34e sur 134 pays affectés par le terrorisme avec un score de 4,829. Il avance de 4 places par rapport à son classement de 2019 (score 4,762) du fait de son engagement dans la lutte contre le terrorisme aux niveaux national et sous régional.

Le 23 mars 2020, on dénombre 98 soldats Tchadiens tués dans une attaque de Boko Haram contre la base de Bohoma, une île du Lac-Tchad. Ce bilan est le plus lourd jamais enregistré dans la lutte contre les djihadistes depuis 2018.

D'autre part, le Tchad continue de faire face aux attaques des mouvements politico-armés qui ont conduit au décès du Chef de l'Etat, le 20 avril 2021. Ce qui a entraîné la mise en place d'un Conseil Militaire de Transition (CMT) et d'un Gouvernement de Transition. Il est créé au sein de ce Gouvernement un Ministère d'Etat chargé de la Réconciliation nationale et du dialogue.

Cible 16.2 : Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation, à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

Indicateur 16.2.1 Proportion des enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi des châtiments corporels ou des agressions psychologiques infligées par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent

Malgré l'existence des cadres juridiques (Loi 012/PR/2018 du 20 juin 2018 portant ratification de l'ordonnance n° 006/PR/2018 du 30 mars 2018), on constate une nette détérioration du traitement des enfants. En effet, selon EDS-MICS 2019, la proportion des enfants âgés de 1 à 14 ans ayant subi des châtiments corporels ou des agressions psychologiques infligées par une personne s'occupant d'eux est de 76,1% dont 30,2% ont subi de violences physiques sévères contre 71% en 2015 avec 15% de châtiments physiques sévères).

Cible 16.3 : Promouvoir l'Etat de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.

Indicateur 16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement

La proportion des détenus en instance de jugement a diminué nettement, passant de 72,5% en 2017 à 50,2% en 2019, puis 49,9% en 2020. Ces améliorations sont dues aux progrès notables enregistrés au cours des dernières années en ce

qui concerne la promotion de l'Etat de droit aux niveaux national et international, ainsi que l'accès à la justice à tous les citoyens dans des conditions d'égalité. On note aussi une légère amélioration du nombre des cours d'appels, des tribunaux de grande instance, des justices de paix, des établissements pénitentiaires et des magistrats.

Tableau 7: Nombre des juridictions et magistrats au Tchad

Désignation	Référence de l'ENV 2019	Situation en 2019	Situation en 2021
Cour d'appel	4	5	5
Tribunal de grande instance	28	28	39
Justice de paix	32	40	42
Etablissement pénitentiaire	42	43	44
Magistrat	2258	628	686

Source : Ministère de la Justice

Cible 16.4 : D'ici à 2030, réduire nettement, les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.

Indicateur 16.4.1 Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants en dollars

En 2016, les flux financiers illicites en pourcentage du PIB est de 20% selon le rapport du groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, commandité par la conférence conjointe UA/CEA.

Chaque année, la CEA estime que ce sont 88,6 milliards de dollars qui quittent le continent sous forme de fuites illicites de capitaux, ce qui équivaut à 3,7% du PIB de l'Afrique en 2019, soit presque autant que les rentrées annuelles combinées de l'aide publique au développement (évaluées à 48 milliards de dollars) additionnées des investissements étrangers directs reçus par les pays africains (estimés à une moyenne annuelle de 54 milliards de dollars entre 2015 et 2019).

Cible 16.5 : Réduire nettement la corruption et la pratique des pots de vins sous toutes leurs formes.

Indicateur 16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot de vin ou qui leur a demandé un pot de vin au cours des 12 mois précédents

Selon le rapport de Janvier 2020 de Transparency International, le Tchad occupe le 160ème rang sur 180 pays concernés par la perception de la corruption. On observe une légère amélioration par rapport à 2018 avec une proportion de 27,4 % en 2018 et 21,0% en 2020, soit une baisse de 6,4 points de pourcentage. Par ailleurs, le rapport relève que la corruption persistante fragilise le système de santé et contribue au recul de la démocratie dans le contexte de la COVID-19 lié à une urgence de santé publique.

Cible 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

Indicateur 16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)

Les dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre

critère similaire) ont connu une augmentation significative, passant de 60,2% en 2015 à 65,5% en 2020, soit 5,3 points de pourcentage. La remontée de la part des dépenses primaires en 2020 traduit la baisse des investissements de l'Etat et l'importance de la prise en charge par l'Etat des dépenses liées à la lutte contre la pandémie du COVID-19.

Cible 16.7 faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

Indicateur 16.7.1 Répartition des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale

Au niveau national, les femmes représentent un peu plus de la moitié de la population totale, soit 50,6%. Cependant elles sont sous-représentées dans les instances de prise de décisions. Toutefois, il faut noter que la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) est composée de 11 commissaires dont 5 femmes (soit un taux de représentation féminine de 45,5%) et un représentant des organisations des personnes handicapées.

Tableau 8: Proportion des femmes dans les postes de responsabilités au sein des structures publiques

Institutions	Postes	2019	2021
Présidence de la République	Président	0	
	Conseillers	18,75%	26,08%
Assemblée Nationale	Président	0,0%	0,0%
	Vice-président	0,0%	0,0%
	Députés	15%	15%
Gouvernement	Ministres et secrétaires d'Etat	25,8%	22,5%
Unités administratives	Gouverneurs	4,3%	8,6%
	Préfets		8%
	Sous-préfets		1,3%
Collectivités autonomes	Maires de communes	11,9%	7,1% sous réserve
Collectivités autonomes Décentralisées	Conseillers communaux	12,4%	12,4%
Cour Suprême	Conseillers	26%	
Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel	Conseillers	11,1%	11,1%
Commission Électorale Nationale Indépendante	Membres		6,5%
Conseil Economique, Social, Culturel et environnemental	Conseillers	20%	16%
Cadre National de Dialogue Politique	Membres	10%	10%
Commission Nationale des Droits de l'Homme	Commissaires	45,5%	45,5%

Sources : Ministère Délégué à la Présidence Chargé de la Défense Nationale et de la Sécurité 2020

Tableau 9: Nombre de femmes par qualification dans les corps de l'armée tchadienne

Catégories	A. Terre	A. Air	Gendarmerie	DGSSIE	GNNT	PN
Général	0	0	0	0	0	0

Officiers supérieurs	8 dont 2 à l'ONU	1	1	4	5	31
Officiers	82	7	6	1	6	187
Sous-officiers	323	19	264	16	37	130
Femmes de troupes	112	NC	NC	NC	NC	721

Sources : Ministère Délégué à la Présidence Chargé de la Défense Nationale et de la Sécurité 2020

Cible 16.8 Elargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial

Indicateur 16.8.1 Proportion des pays en développement qui sont membres d'organisations internationales et y disposent du droit de vote

Le Tchad, Etat Parti de plusieurs organisations internationales et sous régionales, notamment l'ONU, l'UA, la CEMAC, la CEEAC, le G5 Sahel, la CENSAD, la CILSS, la CBLT, l'OCL, etc., ne s'est pas intégré dans une nouvelle organisation internationale ou sous régionale ces deux dernières années.

Cible 16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.

Indicateur 16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge

Le taux de déclaration des naissances reste faible au Tchad, avec seulement 25,7% chez les enfants âgés de 0 à 5 ans en 2019 (MICS 6) même si on relève une nette amélioration par rapport à 2015 (12%, EDS-MICS 2014-2015). Aussi, 23% de ces enfants possèdent un acte de naissance, contre 9% en 2014. En fonction du sexe, il n'y a qu'une légère différence : 25,5% de filles et 25,9% de garçons sont enregistrés à l'état civil. Les taux d'enregistrement des naissances sont plus élevés en zones urbaines (50%) et davantage très faibles dans les zones rurales (21%). Il est de 59,2% à N'Djaména, contre 8,3% dans la province du Lac et 13,3% dans la province de l'Ennedi Est.

En effet, depuis quelques années, le pays procède à la réforme de sa législation en matière d'enregistrement des naissances. En effet, en 2020, le Gouvernement a procédé à une profonde réforme du système d'état civil à travers la loi n° 006/PR/2020 portant ratification de l'Ordonnance 002/PR/2020 du 14 février 2020. Cette loi rentre dans le cadre des missions de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANATS) pour mettre en place un registre des populations à travers un système de gestion de l'état civil couplé à un système de production des titres sécurisés. La loi prévoit la création des centres d'accueil des usagers comme un lieu d'enrôlement des individus, de déclaration des éléments d'état civil et des titres sécurisés. Suivant l'article 10 de la loi, il est institué un Numéro National d'Identification (NNI) unique, inintelligible et non séquentiel. Le NNI permet de lier les données biographiques aux données biométriques de la personne.

Cible 16.b : Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

Indicateur 16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des Droits de l'Homme

La proportion des hommes ayant fait l'objet de discrimination ou harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des Droits de l'Homme est de 12,8% chez les hommes et 17,4% chez les femmes

selon MICS 2019. On constate que les femmes sont plus discriminées que les hommes. Dans le milieu rural, la proportion pour les hommes est de 12,5% et de 16,4% pour les femmes tandis qu'en milieu urbain, elle est de 13,9% pour les hommes et 21,2% pour les femmes. Le phénomène est plus accentué en milieu urbain que rural.

Dans le cadre de la promotion de l'égalité de genre, le Tchad a adopté en 2018 la loi n° 22 instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives en République du Tchad dont le décret d'application n°0433 a été signé le 5 mars 2021. En matière de santé de reproduction, la loi n°006 portant santé de la reproduction adoptée en 2002 a vu son décret d'application signé le 14 octobre 2020.

Concernant la soumission des rapports périodiques, le Gouvernement tchadien, avec le soutien du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH), a continué de rattraper son retard dans la présentation de rapports périodiques aux organes de traités au niveau international. Ainsi, le Tchad a élaboré les rapports nationaux sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (depuis 2012). Ce dernier a été soumis au Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels en août 2020 et l'examen est en cours.

Conformément à ses engagements internationaux, le Tchad a aboli la peine de mort pour les actes terroristes à travers la loi 003/PR/2020 promulguée le 20 mai 2020. Le Tchad a ainsi rejoint le rang des pays abolitionnistes de la peine de mort. Les prochaines étapes concerneront la ratification du Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Protocole facultatif relatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Défis

- Le respect des Lois de la République au détriment des règlements communautaires des homicides et d'autres formes de morts violentes ;
- La redevabilité des institutions à tous les niveaux ;
- La maîtrise des frontières nationales ;
- L'effectivité du système d'état civil ;
- Le désarmement des civils ;
- La lutte contre le terrorisme.

<p>Opportunités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La signature en décembre 2018 de deux décrets portant respectivement sur le statut des ONG et le protocole d'accord d'établissement des ONG ; • La ratification de la Convention Anti-corruption ; • La ratification de la Convention sur la protection des personnes handicapées. • L'existence d'un plan d'amélioration de l'état civil ; • La création de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANATS) ; • Le cadre juridique favorable à la promotion et à la protection des droits humains ; • Le Fonds National du Développement de la Statistique (FNDS) ; • La loi 003/2020 du 20 mai 2020 portant répression des actes de terrorisme en République du Tchad ; • Loi n° 006/PR/2020 portant ratification de l'ordonnance 002/PR/2020 du 14 février 2020 portant organisation de l'état civil en République du Tchad ; • La Politique Sectorielle de la Justice 2018-2027 (PSJ 2018-2027) ; • La Stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience des zones du Bassin du Lac-Tchad ; • Fonds pour la stabilisation la région du Lac-Tchad • Les medias publics et privés ; • Le décret d'application du 14 octobre 2020 de la loi n°006 portant santé de la reproduction adoptée en 2002 ; • Plan National de Mise en Œuvre des Recommandations de l'Examen Périodique Universel (EPU) (élabéré en 2020) ; • La présentation de rapports nationaux périodiques relatifs aux droits civils et politiques économiques, sociaux et culturels aux organes de traités au niveau international.
<p>Actions d'accélération</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement de la synergie d'actions et la complémentarité entre les parties prenantes dans la lutte contre la corruption (institutions, services, organisations de la société civile, etc.) ; • La modernisation des établissements pénitentiaires ; • La numérisation du système judiciaire ; • L'amélioration de la qualité des dépenses publiques ; • La mise en œuvre du plan d'amélioration de l'état civil.



RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER

L'ODD 17 étant transversal pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030, ses 17 cibles n'ont pas fait l'objet de priorisation spécifique mais s'impose au pays. Ainsi, le Tchad a développé des stratégies pour l'accroissement des ressources en vue de faire face aux défis de sa mise en œuvre.

SITUATION ET TENDANCES

Cible 17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes

Indicateur 17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB par source

L'évolution des recettes publiques au Tchad a connu une tendance en dents de scie. Les recettes de l'Etat en proportion du PIB sont passées de 10,0% en 2015 à 17,7% en 2021, soit un gain de 7,7 points de pourcentage. Cette évolution s'explique par l'amélioration des recettes fiscales qui représentent en moyenne 54,2% des recettes de l'Etat sur ladite période grâce notamment à la mise en place d'une réforme organisationnelle et à l'initiation d'un processus d'informatisation des administrations en charge de la mobilisation des ressources.

Tableau 10 : Montant des recettes mobilisées en proportion du PIB et en milliards de FCFA de 2015 à 2021

Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de l'Etat	680,5	643,4	816,8	898,8	879,0	1 290,0	1 098,2
PIB nominal	6 780,0	6 158,6	6 299,7	6 896,0	6 434,1	5 805,0	6 220,5
Part dans le PIB réel	10,0%	10,4%	13,0%	13,0%	13,7%	22,2%	17,7%

Source : DEP/MFB, 2021

Indicateur 17.1.2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux

De 2015 à 2021, la proportion du budget national financé par les impôts nationaux est passée de 53,3% à 56,6%, soit un gain de 3,3 points de pourcentage. Cependant, cette évolution qui pourrait être meilleure, a été freinée notamment par le solde budgétaire qui est pratiquement négatif sur la période en raison, d'une part, d'importantes dépenses pour la sécurité, des charges salariales dans les secteurs sociaux et au développement d'infrastructures et, d'autre part, par la forte dépendance de l'économie aux cours mondiaux du pétrole, mais aussi de la pluviométrie pour les produits agricoles.

Tableau 11 : Proportion du budget national financée par les impôts nationaux de 2015 à 2021

Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes fiscales	362,9	266,7	449,0	484,3	579,8	688,7	622,1
Part dans le Budget	53,3%	41,4%	55,0%	53,9%	66,0%	53,4%	56,6%

Source : DEP/MFB, 2021

Cible 17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

Indicateur 17.3.1 Investissements étrangers directs, aides publiques au développement et coopération sud-sud en proportion du budget national total

A l'instar de tous les pays en développement, le Tchad bénéficie d'aides en bilatéral et multilatéral de divers pays et institutions internationales. Sur la période de 2016 au second trimestre de 2020, l'aide internationale accordée à la république du Tchad évolue globalement à la hausse passant de plus de 534 millions USD en 2016 à 780 millions USD en 2018 et à 567 millions USD en 2019. La situation de l'aide globale au second trimestre de 2020 s'établit à environ 392 millions USD. En projection, les déclarations d'intention d'aide internationale font ressortir une tendance à la hausse d'environ 652 millions USD en 2021. En effet, il ressort de ces promesses d'aide que pour l'année 2021, sur un total prévisionnel de 651 968 805 USD, les engagements représentent seulement 30 340 838 USD, soit 4,65%.

Cible 17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés

Indicateur 17.4.1 : Service de la dette en proportion des exportations de biens et services

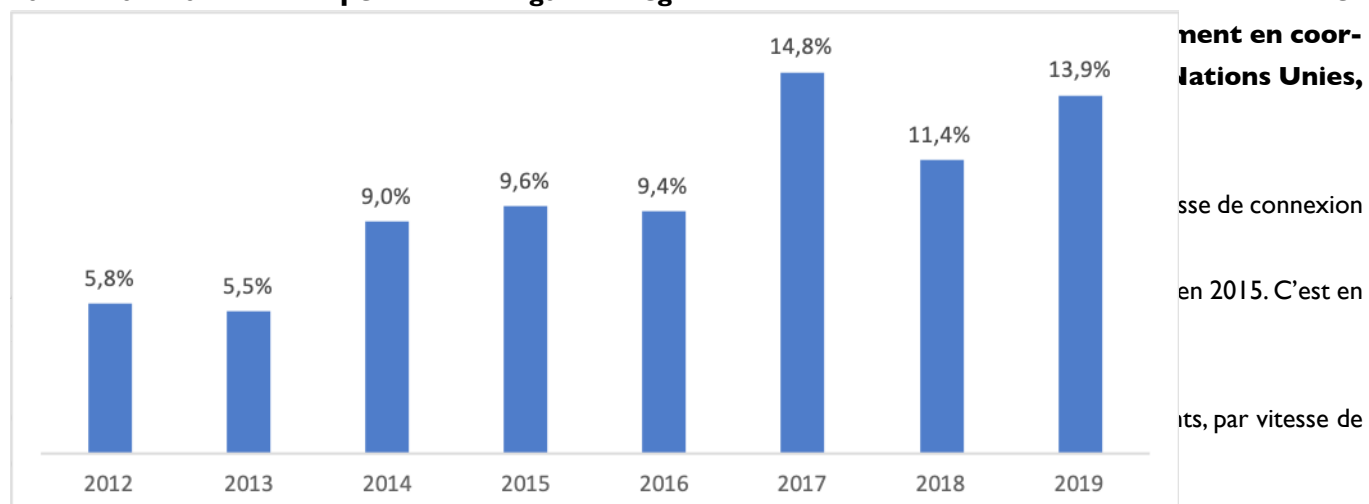
L'encours de la dette est passé de 1 420,44 milliards de FCFA en 2015 à 728,40 milliards de FCFA en 2017, soit 65,8 points de pourcentage. En proportion du PIB, il est respectivement de 21,0% en 2015 et 11,6% en 2017, dessous du seuil de soutenabilité de 70% du PIB fixé par la CEMAC. De 2017 à 2020, le service de la dette en proportion des exportations est passé de 60,5% à 43,5%, soit une baisse de 17 points de pourcentage.

Tableau 12 : Service de la dette en proportion des exportations

Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette publique	1 420,44	781,99	728,40	982,66	934,62	674,77
Exportation	2 349,47	1 385,29	1 629,00	2 056,60	2 148,65	1 316,10
Part	60,5%	56,4%	44,7%	47,8%	43,5%	51,3%

Source : Direction de la dette/MFB, 2021

Cible 17.6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et amé-



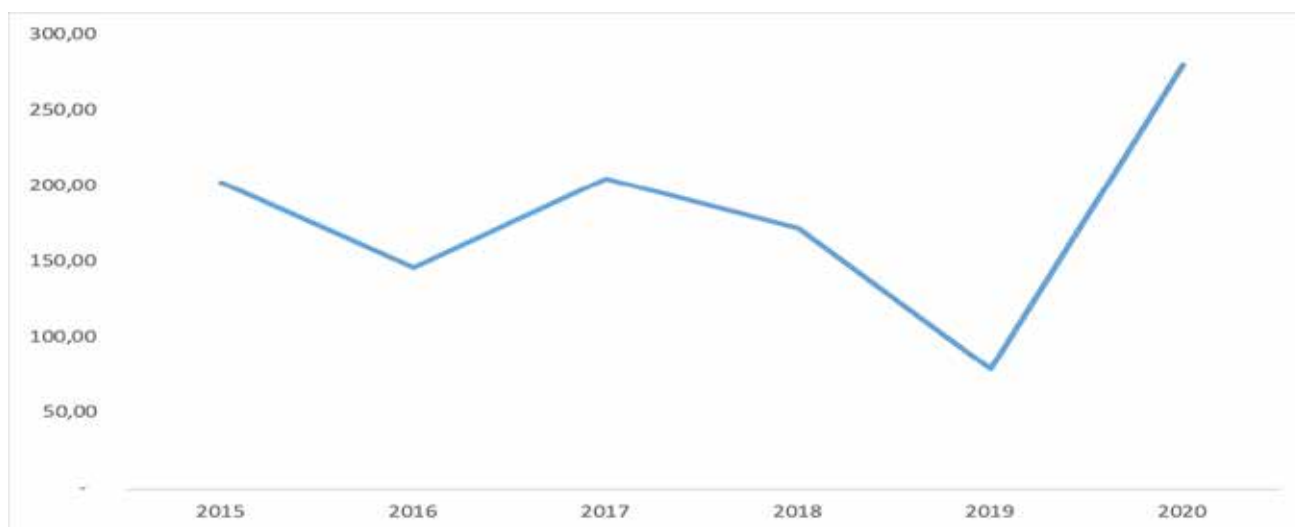
Source : ARCEP (2019)

Cible 17.9 : Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire

Indicateur 17.9.1 : Valeur en dollars de l'aide financière et technique promise en faveur aux pays en développement (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire)

Au cours de la période 2015-2021, le Tchad a mobilisé d'importantes ressources pour financer son développement économique et mener des actions contribuant largement à l'atteinte des ODD. Au cours de la période considérée, les ressources extérieures mobilisées sont passées de 202,0 milliards de FCFA à 280,0 milliards de FCFA, soit une variation de 38,6 points de pourcentage.

Graphique 21 : Evolution des ressources extérieures (en milliards de Fcfa)



Source : DGSBI/MFB,2021

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Défis

- Les défis liés à la mise en œuvre de l'ODD 17 concernent notamment :
- La fluctuation des cours internationaux du pétrole qui affecte régulièrement les prévisions budgétaires ;
- La mobilisation des ressources internes et externes ;
- Le climat des affaires ;
- La contribution du secteur privé tchadien à la réalisation des ODD ;
- La contribution de la société civile au développement ;
- La rationalisation des dépenses publiques ;
- L'élaboration régulière des Lois de règlements ;
- La transparence des dépenses publiques.

<p>Opportunités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'exploitation des sources novatrices de mobilisation de ressources telles que les fonds de la Diaspora et les ressources des fonds spéciaux et des Fondations ; • La Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF) ; • Le conseil présidentiel pour l'amélioration du climat des affaires au Tchad ; • L'existence de la Loi organique relative aux Lois des finances de 2014 ; • L'instrument de programmation budgétaire (CBMT-CDMT) ; • L'Observatoire Tchadien des Finances Publiques (OTFiP) ; • La Commission nationale de gestion des investissements publics (CONAGIP). • Le Plan Directeur de l'Industrialisation et de Diversification de l'Economie (PDIDE 2020) ; • La Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé 2018-2021. ;
<p>Actions d'accélération</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'élargissement de l'assiette fiscale ; • Le renforcement de la contribution de la diaspora au financement de l'économie tchadienne ; • Le renforcement de la prise en compte de l'agenda 2030 dans le PND, le budget de l'Etat et le Programme Triennal d'Investissement Public (PTIP) ; • La dynamisation du Conseil présidentiel pour l'amélioration du climat des affaires au Tchad ; • La canalisation des flux d'IDE ; • L'opérationnalisation du budget-programme ; • La mise en place de la Commission nationale de gestion des investissements publics ; • L'appui à la mise en place de la plateforme de la société civile pour la réalisation des ODD ; • L'appui à la mise en place des réseaux locaux de Global Compact pour inciter les entreprises à réaliser les ODD • Le renforcement du système national de planification et de statistique ; • Le maintien de la stabilité socio-politique du pays ; • L'implication des collectivités autonomes, en parfaite symbiose avec tous les autres acteurs • L'accompagnement des différents sectoriels dans la prise en compte des ODD dans leurs politiques et plans de développement ; • La redynamisation du cadre de concertation multi-acteurs et de coordination des actions de suivi évaluation des ODD.

CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES

L'Examen National Volontaire (ENV) de 2021 retrace les progrès accomplis par le Tchad dans le cadre de suivi des ODD et permet de mettre en exergue les défis et les opportunités afin d'orienter les politiques publiques pour une meilleure mise en œuvre de l'agenda 2030.

L'engagement du pays dans la mise en œuvre des ODD s'est matérialisé à travers l'élaboration de la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » déclinée en trois plans quinquennaux dont le PND 2017-2021 et de plusieurs politiques et stratégies sectorielles qui leur sont alignées.

En dépit des difficultés liées à la mobilisation des ressources nécessaires à leur mise en œuvre et autres défis auxquels le pays fait face notamment au niveau de la lutte contre la pauvreté et la faim, des effets néfastes des changements climatiques, de la situation sanitaire liée au COVID 19 et du faible développement humain, les efforts consentis par le Gouvernement laissent augurer de perspectives meilleures bien que, ce progrès soit insuffisant pour l'atteinte des cibles des ODD en 2030.

La mise en œuvre des ODD nécessite des actions concrètes concertées, évaluées afin de réajuster et/ou définir de nouvelles orientations permettant d'atteindre les différentes cibles.

Pour un suivi rigoureux du processus, les actions ci-dessous indiquées devront être mises en œuvre pour optimiser le succès des ODD.

ACTIONS À COURT TERME	ACTIONS À MOYEN TERME
<p>À court terme, l'objectif visé est surtout d'assurer l'intégration des ODD dans le PND 2022-2026 et ses déclinaisons sectorielles. A cet effet, les étapes suivantes sont à considérer :</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagner les différents sectoriels à prendre en compte les ODD dans leurs politiques et plans de développement en tenant compte des indicateurs ; Accompagner les acteurs à déployer des actions et activités en rapport avec les priorités nationales en matière de suivi des ODD contenues dans le PND ; Veiller rigoureusement à l'intégration des trois dimensions du Développement Durable dans les différents plans et programmes sectoriels ; Élaborer un plan de communication sur les ODD ; Appuyer la mise en place d'une plateforme de la société civile axée sur les ODD ; Promouvoir l'innovation dans la recherche de solutions pour le développement durable, en y associant les Universitaires et le secteur privé ; Accélérer la mise en œuvre du PDIDE et de la SNDS 2021-2025 ; Redynamiser le cadre de concertation multi-acteurs et de coordination des actions de suivi évaluation des ODD. 	<p>Les actions à mener à moyen terme devraient viser à évaluer la cohérence et l'adéquation des initiatives, des politiques, des programmes et autres mécanismes mis en œuvre pour atteindre les ODD ainsi que la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons ».</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour gagner ce pari, un certain nombre de contingences devront faire l'objet d'attention de la part des autorités, il s'agit, entre autres, de : <ul style="list-style-type: none"> Renforcer le système national de planification et de statistique ; Renforcer les capacités des parties prenantes pour la mise en œuvre des ODD ; Maintenir la stabilité socio-politique du pays ; Promouvoir les modes de production et consommation durables ; Financer le processus de mise en œuvre des ODD ; Accentuer le travail de proximité et un meilleur maillage institutionnel, en commençant par les collectivités territoriales, en parfaite symbiose avec tous les autres acteurs.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Analysis For Economic Decisions (ADE), Evaluation de La Performance de La Gestion des Finances Publiques au Tchad selon la méthodologie PEFA 2016 ; PEFA Tchad 2017, Rapport Final, Octobre 2018

Arrêté N°1540/PR/MEPD/2016 Portant création d'un Comité Technique Interministériel chargé de la Préparation du Forum de Haut Niveau sur le Développement Durable.

Arrêté N°18/PR/PM/MEPD/2018 portant Création d'une coordination Nationale du Suivi des Objectifs du Développement Durable du Tchad, 14 mars 2018.

Arrêté N°18/PR/PM/MEPD/2018 portant Création d'une coordination Nationale du Suivi des Objectifs du Développement Durable du Tchad, 14 mars 2018.

Assemblée National de la République du Tchad, Statistiques de l'Assemblée Nationale, 2015.

Atlas du Lac Tchad.

Autorité de Régulation des Communication Electroniques et des Postes, (ARCEP 2016), Rapport d'activités de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes, édition 2015.

Banque Mondiale, Rapports Doing Business 2013

Banque Mondiale, Rapports Doing Business 2017.

Constitution Tchadienne, 2018.

Démographique et de Santé – Enquête à Indicateurs Multiples (EDS-MICS) 2014-2015

Département des Affaires Economiques et Sociales (DAES) des Nations Unies : Manuel de préparation des Examens nationaux volontaires (ENV), Forum politique de haut niveau (FPHN) pour le développement durable, édition 2019.

EPRS | Service de recherche du Parlement européen, La lutte contre les flux financiers illicites: un enjeu de développement par Marta Latek, du Service de recherche pour les députés, PE 625.155 – Août 2018.

FAO, Statistiques Mondiales de la FAO, 2015.

FMI, Rapport d'Enquête sur l'Accès au marché financier 2015, édition 2016.

FMI, Rapport du FMI no [19/25], Tchad : Troisième Revue de L'accord au Titre de la Facilité Élargie de Crédit, Demande de dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation et revue des assurances de Financement — Communiqué de Presse, Rapport des Services du FMI et Déclaration de l'administrateur pour le Tchad, janvier 2019.

Gami N. et Doumenga Ch., Acteurs de la gestion forestière en Afrique Centrale, février 2006.

Hassane M. H. (2015), Mobilités urbaines et planification : le cas de N'Djamena. Architecture, aménagement de l'espace.

Ignasse, J. (2005), « Peut-on encore sauver le lac Tchad ? », Sciences et Avenir.

INSEED (2012), Rapport du Recensement Général de l'Population et de l'Habitat du Tchad.

INSEED (2013), Projections démographiques régionales 2009-2050.

INSEED (2014), Rapport de la troisième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT).

INSEED (2018), Comptes Nationaux et Projections Démographiques de l'INSEED de 2016.

INSEED (2020), Quatre Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT 4), Rapport Général

INSEED (2021), Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples (MICS 6 – Tchad 2019), Rapport Général

Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, Partners for Review: Voluntary National Reviews submitted to the 2018 High level Political Forum – a Comparative Analysis, Bonn 2018.

Loi N°027/PR/2020 Portant Asile en République du Tchad

Ministère de la Justice Chargé des Droits de l'Homme (2016), Annuaire Statistique de la justice, édition 2018.

Ministère Chargé du Contrôle Général d'État et de la Moralisation, l'enquête nationale sur la perception de la corruption au Tchad, 2009.

Ministère de l'Agriculture, document Projet PAPAT 2012 .

Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement (2019), Examen National Volontaire 2019 de la République du Tchad

Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement (2017), Plan National de Développement 2017-2021.

Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement (2018), Rapport de localisation et de priorisation des ODD.

Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement (2019), Rapport National de Suivi de la mise en œuvre des ODD au Tchad, mars 2019.

Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement , « Vision 2030, Le Tchad Que Nous Voulons » ,

Ministère de L'Economie et de La Planification du Développement, Coordination Nationale Du Suivi Des Objectifs De Déve-

veloppement Durable, Cinquième Session du Forum Régional Africain pour le Développement Durable, Marrakech (Maroc), 16-18 AVRIL 2019, rapport de mission, mai 2019.

Ministère de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale (2021) ; Rapport national de Suivi de la mise en œuvre des Agendas Africain et Mondial de Développement Durable, Rapport final

Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique : ANNUAIRE STATISTIQUE SCOLAIRE 2014-2015, Direction de l'Analyse et de la Prospective, Préparé avec l'appui de l'UNESCO.

Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique : ANNUAIRE STATISTIQUE SCOLAIRE 2015-2016, Direction

de l'Analyse et de la Prospective, Préparé avec l'appui de l'UNESCO, avril 2018.

Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique : Projet de renforcement de l'éducation et de l'alphabétisation au Tchad (PREAT), Document de Projet pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation, PIET, février 2018.

Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique : Projet de renforcement de l'éducation et de l'alphabétisation au Tchad (PREAT), Document de Projet pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation, PIET, Février 2018.

ANNEXES

INDICATEURS DE SUIVI DES ODD AU TCHAD

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	
1.1.1	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)	2003	Ensemble : 38,2% Hommes : 37,1% Femmes : 39,6% Ensemble : 46,7%	2020	Ensemble : 62,3% Hommes : 61,7% Femmes : 63,1% Ensemble : 42,3%	Rapport indice de développement humain PNUD 2020
1.2.2	Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays	2011	Hommes : 47,4% Femmes : 42,6% Urbain : 20,9% Rural : 52,5%	2019	Hommes : 42,4% Femmes : 42,1% Urbain : 19,3% Rural : 49,7%	INSEED : ECOSIT 3 (2011) et ECOSIT 4 (2019)
1.5.3	Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	2015	1	2019	1	Ministère de l'Environnement, l'eau et de la pêche
1.a.1	Proportion des ressources nationales directement allouée par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté	2015	5%	2018	4,3%	Rapport FMI Tchad, septembre 2019.
1.a.2	Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)	2015	19,0%	2020	27	Ministère des Finances et du Budget, DEP, 2020
2.1.1	Prévalence de la sous-alimentation	2015	38,4%	2018	39,6%	Statistiques Mondiales de la FAO (http://www.fao.org/faostat/en/#data/FBS)
2.1.2	Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire	2015	Modérée : 18,6% Sévère : 5,6%	2019	Modérée : 20,3% Sévère : 1,2%	Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire 2015 et 2019
2.2.1	Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans	2016	26,2 %	2020	30,5 %	Enquête SMART 2016-2020
		2015	Surpoids : 11%	2019	Surpoids : 2,3%	
2.2.2	Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)	2018	Emaciation : 13,9%	2020	Emaciation : 10,0%	Enquête SMART 2018-2020
2.5.2	Proportion des variétés et races locales considérées comme en danger, hors de danger ou exposées à un risque d'extinction de niveau non connu	2015	100%	2019	100%	Système d'Information sur la Diversité des Animaux Domestiques de la FAO, DAD-IS 2020 http://www.fao.org/dad-is/
2.a.2	Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole	2015	\$37,32 Millions	2018	\$47,81 Millions	https://unstats.un.org/SDGAPI//staging/
2.c.1	Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires	2016	Mil : -0,44 Mais : -0,38 Riz : 0,68 Sorgho : -0,64	2019	Mil : -0,9 Mais : -0,8 Riz : -0,4 Sorgho : -1	Statistiques Mondiales de la FAO (FAO/GIEWS/FPMA-Tool)
3.1.1	Taux de mortalité maternelle	2015	860 / 100 000 NV	2019	ND	EDS-MICS 2014-2015
3.1.2	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	2015	24,3%	2019	34,5%	INSEED : EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6 de 2019
3.2.1	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	2015	133‰	2019	122%	INSEED : EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6 de 2019
3.2.2	Taux de mortalité néonatale	2015	34‰	2019	33%	INSEED : EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6 de 2019

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau actuel		Source de données
3.3.1	Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risque	2015	Ensemble : 0,49 Femmes : 0,53 Hommes : 0,46	2018	Ensemble: 0,44 Femmes: 0,48 Hommes: 0,41	UNAIDS (http://www.unaids.org/en/dataanalysis)
3.3.2	Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants	2015	113,17 pour 100 000	2019	86,88 / 100 000	Annuaire des Statistiques Sanitaires 2015 et 2019 (avec la Projection démographique de l'INSEED pour 2019)
3.3.3	Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	2015	58 pour 1 000	2019	64,22 pour/ 1 000	Annuaire des Statistiques Sanitaires 2015 et 2019 (avec la Projection démographique de l'INSEED pour 2019)
3.3.4	Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants	2015	14 pour 100 000	2019	15 pour 100 000	Annuaire des Statistiques Sanitaires 2015 et 2019 (avec la Projection démographique de l'INSEED pour 2019)
3.3.5	Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires	2016	6 138 675 personnes	2018	6 233 571 personnes	WHO Global Health Observatory
3.4.2	Taux de mortalité par suicide (pour 100 000 habitants)	2015	8,9 pour 100 000	2016	8,8 pour 100 000	World Health Organization, 2018 (http://www.who.int/gho/en/)
3.5.2	Abus d'alcool, défini en fonction du contexte national par la consommation d'alcool pur (en litres) par habitant (âgé de 15 ans ou plus) au cours d'une année civile	2015	1,45 l/ an/hab,	2018	1,37 l/an/hab,	Système mondial d'information de l'OMS sur l'alcool et la santé (GISAH), 2018 (http://apps.who.int/gho/data/?showonly=GISAH&theme=main)
3.6.1	Taux de mortalité lié aux accidents de la route (pour 100 000 habitants)	2013	24,2 / 100 000	2018	27,6 pour 100 000	Rapport de situation mondial sur la sécurité routière, 2018 (https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/)
3.7.1	Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	2015	5%	2019	6,7%	INSEED : EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6 de 2019
3.7.2	Taux de natalité chez les adolescentes (15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	2015	179,4 ‰	2019	138‰	INSEED : EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6 de 2019
3.8.1	Couverture des services de santé essentiels (indice d'utilisation des services)	2015	Indice : 0,27 NC/hbt/an	2019	Indice : 0,23 NC/hbt/an	Annaire des Statistiques Sanitaires, de 2015 et 2019
	Indice de Couverture Universelle qui est calculé		27%		28%	OMS, Couverture santé universelle : rapport mondiale de suivi 2019
3.8.2	Proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé	2011	Ensemble : 3,5%	2019	Ensemble : 9,2%	ECOSIT 4, 2019
			Rural : 3,3 % Urbain : 3,7		Rural : 9,9% Urbain : 9,7	
3.9.1	Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant (pour 100 000 habitants)	2016	121 / 100 000	2019	280 / 100 000	OMS/Observatoire de la santé Mondiale
3.9.2	Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats) -(pour 100 000 habitants)	2016	101/ 100 000	2019	ND	OMS/Observatoire de la santé mondiale
3.9.3	Taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel (pour 100 000 habitants)	2016	3,6 / 100 000	2019	ND	OMS/Observatoire de la santé mondiale

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	
3.a.1	Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les personnes de 15 ans ou plus (taux comparatifs par âge)	2015	Hommes : 13,4% Femmes : 2,7%	2019	Hommes : 7,2% Femmes : 0,4%	INSEED : EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6 de 2019
3.b.1	Proportion de la population cible ayant reçu tous les vaccins prévus par le programme national	2015	25,3%	2019	ND	INSEED : EDS-MICS 2014-2015
3.b.2	Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base (en millions de dollars des Etats-Unis-prix constants de 2016)	2018	\$ 21,57 Millions	2019	\$ 49,35 Millions	OCDE, (http://www.oecd.org/dac/stats/purposeco-dessectorclassification.htm) 2018
3.c.1	Densité du personnel de santé	2015	Hab/Med : 19 641 Hab/Inf, : 3 837	2018	Hab/Med : 28 401 Hab/Inf, : 4 933	Annuaire des Statistiques Sanitaires 2015 et 2019
3.d.1	Application du Règlement sanitaire international (RSI) et degré de préparation aux urgences sanitaires	2015	40,46%	2019	30,31%	OMS, Observatoire de la santé mondiale, 2019
4.1.1	a) Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture	2015	Ensemble : 18% Garçons : 19,6% Filles : 16,3%	2019	Ensemble : 34%	UNESCO/Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la Confemen 2019, (http://gamli.uis.unesco.org/wp-content/uploads/sites/2/2019/05/GAML6-WD-2-Protocol-for-reporting-4.1.1_v1.pdf)
	b) Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture	2015	Ensemble : 15,7% Garçons : 17% Filles : 13,3%	2019	Ensemble : 22,1%	UNESCO/Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la Confemen 2019, (http://gamli.uis.unesco.org/wp-content/uploads/sites/2/2019/05/GAML6-WD-2-Protocol-for-reporting-4.1.1_v1.pdf)
	a) Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en ii) mathématiques	2015	Ensemble : 48,0% Garçons : 60,0% Filles : 34,9%	2019	Ensemble : 64,5%	UNESCO/Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la Confemen 2019, (http://gamli.uis.unesco.org/wp-content/uploads/sites/2/2019/05/GAML6-WD-2-Protocol-for-reporting-4.1.1_v1.pdf)
	b) Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en ii) mathématiques	2015	Ensemble : 19,1% Garçons : 21,8% Filles : 13,9%	2019	Ensemble : 11,5%	UNESCO/Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la Confemen 2019, (http://gamli.uis.unesco.org/wp-content/uploads/sites/2/2019/05/GAML6-WD-2-Protocol-for-reporting-4.1.1_v1.pdf)
4.2.1	Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe	2015	Ensemble : 32,6% Garçons : 30,3 % Filles : 34,9% Ensemble : 0,85	2019	Ensemble : 44,9% Garçons : 42,7 % Filles : 47,1% Ensemble : 0,9	INSEED : EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6 de 2019
4.5.1	primaire	2015	Urbain 0,94 Rural : 0,82 Ensemble : 0,53	2019	Urbain 0,9 Rural : 0,9 Ensemble : 0,7	MICS, 2015, 2019
	secondaire premier cycle	2015	Urbain 0,65 Rural : 0,42 Ensemble : 0,53	2019	Urbain 0,8 Rural : 0,5 Ensemble : 0,5	MICS, 2015, 2019
4.5.1	secondaire second cycle	2015	Urbain 0,65 Rural : 0,42	2019	Urbain 0,8 Rural : 0,2	MICS, 2015, 2019

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau actuel		Source de données
4.6.1	Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe	2011	26,8%	2019	41,5%	MICS, 2015, 2019
4.a.1	Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès à : e) une alimentation de base en eau potable	2015	Précolaire : 63,9% Primaire : 22,3% Premier cycle du Secondaire : 48,2%	2019	Précolaire : 79,2% Primaire : 28,49% Premier cycle du Secondaire : 48,49%	Annuaire Statistique de l'Education 201/2015 et 2018/2019
4.b.1	Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études (en millions de dollars des Etats-Unis-prix constants de 2016)	2016	\$ 1,24 Millions	2018	\$ 2,22 Millions	OCDE, 2018 (www.oecd.org/dac/stats)
4.c.1	Proportion d'enseignants dans : a) le préscolaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonctions ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné	2013	Ensemble : 52,3% Hommes : 53,2% Femmes : 48,6%	2016	Ensemble : 24,4% Hommes : 10,9% Femmes : 27,1%	Institut des Statistiques de l'UNESCO, 2014, (http://www.uis.unesco.org/Pages/default.aspx)
4.c.1	Proportion d'enseignants dans : b) le cycle primaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonctions ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné	2013	65%	2016	24,4%	Institut des Statistiques de l'UNESCO, 2014, (http://www.uis.unesco.org/Pages/default.aspx)
4.c.1	Proportion d'enseignants dans : c) le premier cycle du secondaire et d) le deuxième cycle du secondaire (total cycle secondaire) qui ont suivi (avant leur entrée en fonctions ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné	2013	53%	2016	44,0%	Institut des Statistiques de l'UNESCO, 2014, (http://www.uis.unesco.org/Pages/default.aspx)
5.1.1	Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	2015	1	2020	1	Ministère de la Femme, de la Protection de la Petite Enfance et de la Solidarité Nationale
5.2.1	Proportion de femmes et de filles âgées de 15-49 ans ayant vécu en couple victimes de violences physiques ou sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge	2015	15-49 ans : 17,5% 15-19 ans : 14,5% 20-24 ans : 19,3% 25-29 ans : 18,7% 30-34 ans : 19,7% 35-39 ans : 18,8% 40-44 ans : 13,1% 45-49 ans : 14%	2019	15-49 ans : 17,4% 15-19 ans : 16,9% 20-24 ans : 17,5% 25-29 ans : 17,3% 30-34 ans : 18,2% 35-39 ans : 16,3% 40-44 ans : 18,9% 45-49 ans : 17,4%	MICS 6, 2019 Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui, au cours des 12 derniers mois, se sont senties discriminées ou harcelées et qui ne se sont pas senties discriminées ou harcelées.
5.3.1	Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans	2015	Avant 15 ans : 29,7% Avant 18 ans : 66,9% 15-49 ans : 38,4% 15-19 ans : 31,8% 20-24 ans : 38,1%	2019	Avant 15 ans : 24,2% Avant 18 ans : 60,6% 15-49 ans : 34,1% 15-19 ans : 28,9% 20-24 ans : 33,2%	INSEED : EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6 de 2019
5.3.2	Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge	2015	25-29 ans : 41,5% 30-34 ans : 40,7% 35-39 ans : 40,4% 40-44 ans : 42,2% 45-49 ans : 39,4%	2019	25-29 ans : 37,1% 30-34 ans : 36,7% 35-39 ans : 34,7% 40-44 ans : 35,5% 45-49 ans : 39,2%	INSEED : EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6 de 2019
5.5.1	Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) l'Assemblée Nationale	2011	5,8%	2021	15,3%	Union Interparlementaire
5.5.1	Proportion de sièges occupés par des femmes dans b) Administration locale	2012	14%	2021	ND	Ministère de la fonction publique
5.5.2	Proportion de femmes occupant des postes de direction	2014	10,3	2019	8,1%	Ministère de la fonction publique

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	
5.6.1	Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative	2015	27,10%	2019	ND	INSEED : EDS-MICS 2015, 2019
5.6.2	Adoption par le pays de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ans ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine	2015	1	2020	1	Service de la législation du Ministère de la Santé Publique
5.a.1.a	Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe ; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit		ND	2019	81%	MICS 2019
5.b.1	Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe	2015	Ensemble : 63,7% Hommes : 65,4% Femmes : 61,9%	2019	Ensemble : 64,8% Hommes : 70,7% Femmes : 31,8%	INSEED : EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6 de 2019
6.1.1	Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	2015	56,1%	2019	61,8%	INSEED : EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6 de 2019
6.2.1	Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	2015	23,8%	2019	37,7%	INSEED : EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6 de 2019
6.4.2	Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles	2004	4,3%	2014	4,3%	Statistiques Mondiales de la FAO, (http://eflows.iwmi.org)
6.5.1	Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0100)	2015	26%	2018	32,0%	Direction des Ressources en Eau/Ministère de l'Environnement et de la Pêche (Source des données : PNUE (http://unep.org/), Environment Live)
6.5.2	Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel	2015	50,4%	2017	53,41%	Direction des Ressources en Eau/Ministère de l'Environnement et de la Pêche (https://unstats.un.org/sdgs/indicators/base de données/) (https://ec.europa.eu/info/départements/joint-research-centre_en), extraction de Global Surface Water Explorer pour l'ONU Environnement (https://global-surface-water.appspot.com/)
6.6.1	Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau (en % de la superficie totale)	2016	1,3	2018	1,3	
6.a.1	Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics (en millions de dollars des Etats-Unis-prix constants de 2016)	2016	\$ 31,41 Millions	2018	\$ 39,72 Millions	OCDE, 2018 (www.oecd.org/dac/stats)
7.1.1	Proportion de la population ayant accès à l'électricité	2015	7,7 %	2019	8,4%	EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6, 2019
7.1.2	Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres	2015	3,4%	2019	5,7%	EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6, 2019
7.2.1	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	2015	0,89 %	2017	0,85%	AIE (www.iea.org), World Energy Balances (https://www.iea.org/statistics/balances/)
7.3.1	Intensité énergétique (en mégajoules/PIB en PPA de 2011)	2015	2,78	2017	3,25%	AIE (www.iea.org), World Energy Balances (https://www.iea.org/statistics/balances/)

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	
8.1.1	Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	2015	-6,9 %	2021	3,5 %	Comptes Nationaux & Projections Démographiques de l'INSEED de 2014 (pour les années 2013 à 2017)
8.2.1	Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	2015	-1,8 %	2017	-6,3%	ILOSTAT (https://ilostat.ilo.org/resources/concepts-and-definitions/), mise à jour le 7 février 2021
8.3.1	Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe	2011	Ensemble : 74,3%	2018	Ensemble : 72 ;1%	INSEED : ECOSIT3 (2011) et ECOSIT4 (2018)
8.4.2	a) Consommation matérielle nationale (en tonnes)	2015	36 368 135 t	2017	37 609 416,82 t	UN Environment International Resource Panel, (https://environmentlive.unep.org/) Environment Live / Global Material Flows Database et Projection démographique INSEED de 2014 (pour 2015 et 2017).
	b) consommation matérielle nationale par habitant (en tonnes par habitant)	2015	2,48 tonnes/hab	2017	2,57 tonnes/hab	
8.5.2	Taux de chômage	2011	Ensemble : 5,7% Hommes : 6,8% Femmes : 4,2% Ensemble : 51,5%	2018	Ensemble : 2,0% Hommes : 2,1% Femmes : 1,7% Ensemble : 39,0%	INSEED : ECOSIT3 de 2011 et ECOSIT 4 de 2018
8.7.1	Proportion d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge	2015	Garçons : 50,8% Filles : 52,2%	2019	Garçons : 38,5% Filles : 39,6%	INSEED : EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6 de 2019
8.10.1	a) Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes	2015	0,99 / 100 000	2017	1 / 100 000	FMI/Enquête sur l'Accès au marché financier
	b) nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes	2015	1,14/ 100 000	2017	1,5 / 100 000	
8.a.1	Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce (en millions de dollars des Etats-Unis-prix constants de 2016)	2015	126,25	2018	84,1	OCDE, 2018
8.b.1	Existence d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes, qu'il s'agisse d'une stratégie à part entière ou d'une composante d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi, et application de cette stratégie	2015	1	2020	1	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et du Dialogue Social
9.1.2	Volume de fret transportés, par mode de transport (en tonnes-kilomètres)	2016	Route 1 990 313 090	2018	Route: 5 941 200 497,6	OCDE/Indicateurs sur la Facilitation d'Echanges
			Rail: 176 344 790		Rail: 620 445 165,5	
		2016	Route : 5 039 919 296	2018	Route : 7 317 427 376,0	
		2018	Air : 106 960 000	2019	Air : 142 883 000	OCDE/Indicateurs sur la Facilitation d'Echanges
9.2.1	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	2018	10 %	2019	10 %	UNIDO MVA 2020 Database. Available at https://stat.unido.org
	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant (en dollars Américains-Prix constants de 2015)	2015	\$106,98 Millions	2019	\$72,9 Millions	UNIDO MVA 2020 Database. Available at https://stat.unido.org
9.2.2	Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	2011	8,3%	2018	5,7%	INSEED : ECOSIT 3 (2011) et ECOSIT 4 (2018)
9.4.1	Emissions de CO2 par unité de valeur ajoutée	2014	0,076	2016	0,08	Oak Ridge National Laboratory, Tennessee, États-Unis
9.5.1	Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB	2016	0,3%	2021	ND	OCDE: Research and Development Statistics (RDS) database
9.5.2	Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par millions d'habitants	2016	57,89 / 1 000 000	2016	57,89 / 1 000 000	UNESCO Enquête sur les R&D

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	
9.a.1	Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures (en millions de dollars des Etats-Unis-prix constants de 2018)	2016	\$39,58 Millions	2018	\$27,33 Millions	OCDE, 2018
9.c.1	Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par type de technologie	2015	AL4G : 8,6% AL3G : 13% AL2G : 86%	2018	AL4G : 12% AL3G : 42% AL2G : 86%	Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
10.1.1	Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 pour cent de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population	2011 (par rapport à 2003)	Ensemble : 87,1% Les 40% les plus pauvres : 66,6%	2018/2011	Ensemble : 48,5% Les 40% les plus pauvres : 57,46%	INSEED : ECOSIT 2 (2004-2005), ECOSIT 3 (2011) et ECOSIT 4 (2018)
10.2.1	Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap	2011	Ensemble : 20,3 %	2019	Ensemble : 9,2%	Banque Mondiale en utilisant ECOSIT 2 et 3
10.5.1	Indicateurs de solidité financière	2015	Ratio de solvabilité (actifs liquides en passifs à CT) : -5,8% Retour sur Actifs (ROA) : 1,64 Retour sur capitaux propres (ROE) : 13,17	2018	Ratio de solvabilité (actifs liquides en passifs à CT) : 3,3% Retour sur Actifs (ROA) : 1,62 Retour sur capitaux propres (ROE) : 15,2	MFB FMI
10.6.1	Le pays est membre d'organisations internationales et y disposent du droit de vote	2015	1	2018	1	UN General Assembly website http://www.un.org/en/member-states/index.html
10.7.2	Le pays met en œuvre gère les politiques migratoires	2015	1	2019	1	Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine
10.b.1	Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres) - (en millions de dollars des Etats-Unis)	2015	\$614,34 Millions	2018	\$872,39 Millions	OCDE, Base de données CAD (http://www.oecd.org)
11.1.1	Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	2014	88,2%	2018	86,9%	ONU Habitat, 2018
11.3.2	Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique			2020	10,1%	Administration du territoire
11.6.2	Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants	2016	Urbain :50,76g/m3 National: 53,01 g / m3	Depuis 2016	Urbain :50,76g/m3 National: 53,01 g / m3	OMS, Tableau de bord de visualisation des statistiques sanitaires Mondiales (http://apps.who.int/gho/data/node.sdg.11-6)
11.b.2	Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale			2018	13%	Administration du territoire
12.1.1	Adoption des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables ou ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de leurs politiques nationales	2015	1	2020	1	Ministère de l'Environnement. Direction de changement climatique
12.2.2	Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB	2015	35,8 million de tonnes	2017	37,6 millions de tonnes	Global Material Flows Database (2018) et Projection démographique INSEED (2014).
		2015	2,71 tonnes/ hbt	2017	2,57 tonnes/hbt	
12.7.1	Mise en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics	2017	0	2020	ND	Evaluation PEFA 2017
13.1.2	Existence d'une stratégie nationale pour la réduction des risques de catastrophe	2015	1	2020	1	Ministère de l'Environnement, l'eau et de la pêche

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau actuel		Source de données
13.2.1	Mise en œuvre par le Tchad de la politique visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres)	2015	1	2018	1	Ministère de l'Environnement, l'eau et de la pêche
13.b.1	Existence d'un appui spécialisé reçu par le Tchad aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités.	2012	\$9,2 millions	2018	\$82,5 millions	Ministère de l'Agriculture, document projet PAPAT (2012, Financement mobilisé dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Réponse (2018)
15.1.1	Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre	2015	3,88%	2020	3,43%	FAO (http://www.fao.org/) , base de données FAOSTAT Agriculture (http://faostat3.fao.org/home/E)
15.1.2	Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème)	2018	Eaux douces : 61,38% Biodiversité terrestre : 70,6%	2019	Eaux douces : 61,38% Biodiversité terrestre : 67,31%	Protected Planet, UICN et PNUÉ (https://www.protectedplanet.net/), 2019
15.2.1	Progrès vers la gestion durable de forêts	2019	1	2021	1	Ministère en Charge de l'environnement
15.4.2	Indice de couvert végétal montagneux	2017	14,78	2018	13,12	FAO
15.5.1	Indice de la Liste rouge	2015	0,92	2020	0,92	UICN (http://www.iucn.org/) , Liste rouge des espèces menacées (2020)
15.6.1	Adoption des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des bénéfices par le Tchad	2016	Non	2020	Oui	ITPGRFA Secretariat, (Centre d'échange d'information pour l'accès et le partage des avantages (CE-APA))
15.9.1	Progrès accomplis dans les réalisations des objectifs nationaux établi conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020	2019	1	2020	1	
15.a.1	Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes (en millions de dollars des Etats-Unis-prix constants de 2016)	2015	\$7,56 Millions	2018	\$43,09 Millions	UNSD, Base de données mondiale des indicateurs
16.1.1	Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge	2012	9,4 / 100 000	2018	8,8 / 100 000	OMS/Statistiques mondiales de la Santé 2016
16.2.1	Proportion des enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi des châtements corporels ou des agressions psychologiques infligées par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent	2015	Ensemble : 71% sévère : 15%	2020	Ensemble : 76,1 sévère : 30,2 %	
16.3.2	Proportion de la population carcérale en instance de jugement	2019	50,2%	2017	49,9%	Annuaire Statistique (2016 et 2017) du Ministère de la Justice
16.4.1	Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants en dollars	2016	20%			
16.5.1	Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	2009	21,5%	2019	ND	Ministère Chargé du Contrôle Général d'État et de la Moralisation, 2019
16.5.2	Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot de vin ou qui leur a demandé un pot de vin au cours des 12 mois précédents	2018	27,4%	2020	21,0%	Transparency internationale, 2020

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau actuel		Source de données
16.6.1	Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)	2015	60,2%	2020	65,5%	WB Economists, 2017
16.7.1	Répartition des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale	2019	Ration de % femmes à CNDH 45,5%	2021	Ration de % femmes à CNDH 45,5%	MAT
16.8.1	Le pays est membre d'organisations internationales et y disposent du droit de vote	2015	1	2020	1	Ministère des Affaires Étrangères et de l'Intégration Africaine
16.9.1	Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrée par une autorité d'état civil, par âge	2015	Ensemble : 12% 0-1 ns : 10,9% 2-4 ans : 12,7%	2019	Ensemble : 25,7% 0-1 ans : 21,5% 2-4 ans : 26,7%	EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6, 2019
16.10.2	Adoption et mis en œuvre des dispositions constitutionnelles, réglementaires et politiques pour garantir l'accès public à l'information par le Tchad	2015	1	2019	1	Secrétariat Général du Gouvernement
16.b.1	Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des Droits de l'Homme			2019	Hommes : 12,8% Femme : 17,4%	
17.1.1	Total des recettes publiques en proportion du PIB non pétrolier, par source	2015	Ensemble : 10,4%	2021	Ensemble : 17,7%	Ministère des Finances et du Budget
17.1.2	Proportion du budget national financé par les impôts nationaux	2015	53,3%	2021	56,6	Ministère des Finances et du Budget
17.3.1	Investissements étrangers directs, aides publiques au développement et coopération sud-sud en proportion du budget national total	2016	534 millions USD	2021	652 millions USD	Ministère des Finances et du Budget
17.4.1	Service de la dette en proportion des exportations de biens et services	2015	17%	2018	6,8%	Bulletin Economique et Statistique N°06 de la BEAC, mars 2020
17.6.2	Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion	2015	1,9 pour 100 habitants	2019	14,1 pour 100 habitants	Rapport de l'Obseatoire du marché des telecoms 2019, ARCEP
17.8.1	Proportion de la population utilisant Internet	2017	14,8%	2019	13,9%	Rapport de l'Obseatoire du marché des telecoms 2019, ARCEP
17.9.1	Valeur en dollars des Etats-Unis de l'aide financière et technique promise aux pays en développement (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) (en millions de dollars des Etats-Unis-prix constants de 2016)	2015	\$44,97 Millions	2018	\$35,62 Millions	OCDE, Development Finance Data, 2018, (OCDE (http://www.oecd.org/))
17.10.1	Taux de droits de douane	Depuis 2009	Catégorie I : 5% Catégorie II : 10% Catég, III : 20% Catég, IV : 30%	2019	Catégorie I : 5% Catégorie II : 10% Catég, III : 20% Catég, IV : 30%	Tarif des douanes en zone CEMAC, 2019
17.11.1	Exportations des biens et services (en Millions de dollars des Etats Unis, prix constants de 2010)	2016	\$ 4 900 Millions	2017	\$4 963 Millions	Service de Commerce Extérieur (WDI, 2018)
17.13.1	Tableau de bord macroéconomique	2015	Comptes nationaux 2005-2015	2017	Comptes Nationaux 2005-2017	Rapport sur les comptes nationaux, INSEED
17.15.1	Ampleur du recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays	2017	68,2%	2018	44,4%	OECD and UNDP, 2018, (http://unstats.un.org/sdgs/files/meta-data-compilation/Metadata-Goal-17.pdf).

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	
17.16.1	Le pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable	2015	0	2018	1	Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) and United Nations Development Programme (UNDP, 2018).
17.18.2	Le pays est doté d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle	2015	0	2019	1	PARIS21: SDG Survey, 2019.
17.18.3	Le pays est doté d'un plan statistique national financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement	2015	Ensemble : 1 Gouvernement : 1 D'autres partenaires : 1	2020	Ensemble : 1 Gouvernement : 1 D'autres partenaires : 1	INSEED, 2 ^{ème} Stratégie Nationale de Développement Statistique (SNDS2), en cours pour validation.
17.19.1	Valeur (en dollars des Etats-Unis) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement	2015	\$119455,83	2017	\$25895230,0	PARIS21: 2019 Partner Report on Support to Statistics